

**Congrès mondial de la nature de l'UICN
3 au 10 septembre 2021, Marseille, France****Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Union depuis le
Congrès mondial de la nature de l'UICN à Hawai'i, 2016**

Mesure requise : Le Congrès mondial de la nature de l'UICN est invité à PRENDRE NOTE et DÉBATTRE du Rapport du Directeur général.

Table de matières

1	Introduction	2
2	Mise en œuvre du Programme de l'UICN 2017-2020.....	4
2.1	Domaines de Programme	4
2.2	Atteindre les objectifs du Programme	8
2.3	Le leadership de l'UICN en matière de création de connaissances	12
2.4	L'UICN sur la scène politique internationale	18
2.5	Le Secrétariat de l'UICN dans les régions	21
2.6	Accroître les investissements et l'engagement du secteur privé	26
2.6.1	L'octroi de subventions à l'UICN	26
2.6.2	Engagements et partenariats avec le secteur privé.....	31
2.7	Égalité entre les sexes et inclusion sociale.....	33
2.8	Application des Résolutions et Recommandations d'Hawai'i	34
3	Une Union unique	35
3.1	Les Membres.....	35
3.2	Les Commissions	37
3.3	Le Secrétariat.....	40
3.3.1	Le personnel à l'échelon mondial.....	40
3.3.2	Gestion et leadership	41
3.3.3	Gestion financière	42
3.3.4	Mobilisation des ressources	44
3.3.5	Amélioration des politiques, des procédures et lignes directrices, de l'infrastructure TI et des systèmes	48
3.3.6	Communication	49
3.3.7	Examen, suivi et évaluation de nos performances	50
3.4	L'approche Un seul Programme	50
3.5	Mécènes et ambassadeurs	51
3.6	Évaluations externes (2018 et 2020)	52
3.7	Préparatifs du Congrès mondial de la nature de l'UICN 2020.....	52
4	Regard sur la prochaine décennie	54
4.1	Le Programme de l'UICN pour 2021-2024	54
4.2	Une Nature, Un Futur, Une Union.....	56

1 Introduction

C'est à moment charnière dans les relations entre l'homme et la planète qu'a pris forme **le Programme de l'UICN pour 2017-2020**. La communauté mondiale avait conclu un accord historique lorsqu'en 2015, elle avait enfin défini une vision commune pour l'avenir et démontré sa volonté collective de l'appliquer en adoptant plusieurs grands accords multilatéraux et objectifs mondiaux. À retenir surtout parmi ces accords, le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD) et l'Accord de Paris sur le climat. Dans le monde entier, les citoyens et la société civile demandaient, avec un optimisme prudent, une plus grande adhésion aux efforts de conservation – et un engagement politique plus ferme à cet égard. Autour de la crise du climat, les attentes montaient sur l'agenda mondial. Pourtant, alors même que la société se tournait vers l'avenir, il était de plus en plus clair que les mesures prises pour réduire les pressions directes sur la biodiversité, réorienter le monde vers des pratiques durables et éviter un plus grand déclin de l'état de l'environnement péchaient par leur insuffisance. Avec difficulté, les pays tentaient d'obtenir des progrès importants dans le cadre des accords et objectifs existants tels que le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et ses 20 Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

Un appel au changement. Nous avons donc lancé le Programme de l'UICN 2017-2020 au moment où il fallait porter les priorités relatives au développement durable jusqu'aux plus hautes sphères des débats internationaux et en imprégner tous les secteurs de la société. Un moment où il fallait que les gouvernements, comme les entreprises, augmentent les investissements dans la nature et les possibilités de croissance « propre », où les acteurs sociaux appelaient à la reconnaissance de leurs droits à la terre, à l'eau et à un environnement sain et où la communauté scientifique était prête à sonner l'alarme et à proposer des solutions techniques. Ainsi, le Programme de l'UICN 2017-2020 était un plan directeur pour la réalisation de bien des ambitions du Programme pour l'après-2015. Il faisait sien et assimilait le nouvel élan mondial et s'en saisissait dans un programme de travail déployant les forces de l'UICN et tirant parti des connaissances, de l'influence et de la légitimité de l'Union pour faire en sorte que des accords généraux se traduisent en actions concrètes. Le Programme reflétait aussi la conviction de l'UICN, à savoir que le bien-être mondial ne peut être durable que par une meilleure compréhension des systèmes complexes d'appui à la vie de la planète et de leurs liens intimes avec des tendances mondiales telles que la croissance économique et la consommation, l'érosion de la biodiversité et les changements climatiques. En fin de compte, le Programme s'éloignait de la conception erronée et autrefois largement répandue selon laquelle les défis mondiaux peuvent être relevés indépendamment les uns des autres pour reconnaître que les préoccupations environnementales, économiques et même politiques partagent souvent des causes directes et indirectes et peuvent, de ce fait, trouver des solutions communes.

Un monde, une santé. Le monde est interconnecté et en 2020, la pandémie de COVID-19 qui s'est répandue comme une trainée de poudre à travers la planète en a apporté la preuve. L'UICN, prise dans un tourbillon dont les effets ont été ressentis dans le monde entier, a pris des mesures immédiates pour protéger la santé et la sécurité de son personnel dispersé à l'échelon mondial tout en garantissant que l'Union reste opérationnelle dans la plus large mesure possible. L'épidémie étant devenue une véritable pandémie, dans le souci de protéger nos constituants et partenaires, l'UICN et le Gouvernement français ont pris la décision de remettre à septembre 2021 le Congrès mondial de la nature de l'UICN qui aurait dû se tenir en juin 2020, à Marseille, en France. Nous n'avons pas été les seuls à prendre une telle décision : de nombreux événements internationaux et régionaux ont été reportés qui auraient dû faire de 2020 une année historique pour la biodiversité et le climat.

Pandémie oblige, les Membres de l'UICN, les Commissions et les programmes du Secrétariat se sont rapidement adaptés pour organiser des événements en ligne, dans le cadre de séminaires et de consultations, ce qui a permis d'élargir la communication et de favoriser une approche plus inclusive que lors d'ateliers et de réunions présentiels. Les Commissions ont, en outre, créé des groupes d'étude chargés d'entreprendre des travaux analytiques et de produire des publications sur les causes environnementales de la pandémie et ses impacts sur la conservation.

Trouver des forces, dans les hauts et dans les bas. La décision difficile, mais pourtant nécessaire, de reporter le Congrès de l'UICN n'a pas été sans conséquences pour l'Union mais elle a aussi renforcé plusieurs messages importants. La pandémie a donné à l'humanité une chance de réexaminer ses relations avec le monde naturel. Elle nous a enseigné qu'une pandémie n'est pas seulement une crise sanitaire, c'est aussi une crise de la nature et on ne peut la séparer des autres

crises mondiales de l'érosion de la biodiversité et des changements climatiques, auxquelles elle est intimement liée. L'UICN peut et doit saisir ce moment pour influencer le monde pour le meilleur, avec la force de ses Membres, de ses partenaires, et de la science qui sous-tend toutes ses actions. Avec détermination et innovation, tandis que le monde se remet de la pandémie de COVID-19, l'UICN peut être un leader sur le chemin d'un avenir plus durable, plus sain et plus sûr. L'Union a trouvé inspiration et force en commémorant fièrement son 70^e anniversaire, en 2018 ; aujourd'hui, plus que jamais, forte de son influence et de sa pertinence uniques, l'UICN peut relever les enjeux auxquels le monde est confronté et y répondre.

Les trois piliers du développement durable. En tant que plateforme multipartite unique, l'UICN a un rôle-pivot à jouer dans l'engagement renouvelé du monde vis-à-vis du programme de développement durable. Les quatre années écoulées nous ont préparé le terrain alors que grandissait, au niveau mondial, la conscience des effets des changements climatiques et des conséquences de l'inaction. La société ne peut plus ignorer que les incendies de forêt dévastateurs, le retrait des glaciers et des calottes polaires, l'élévation du niveau de la mer, les pénuries d'eau sévères et les phénomènes climatiques extrêmes touchent de plus en plus les communautés et la biodiversité, et que l'érosion de la biodiversité touche tout le reste en retour. Dans cet esprit d'interconnectivité, les travaux de l'UICN de ces quatre dernières années sont restés ancrés dans le principe que la conservation de la nature et les progrès humains peuvent aller main dans la main. Nous avons mené l'action sur le terrain, convaincus qu'il existe des choix politiques, économiques, culturels et technologiques, crédibles et accessibles, en mesure de promouvoir le bien-être général de manière à soutenir, voire même renforcer, les atouts naturels de notre planète. En se montrant à la hauteur de son Programme ambitieux, l'UICN a laissé sa marque aussi bien aux niveaux régional, national et local que sur la scène mondiale. En collaborant avec des organismes gouvernementaux, la société civile, des groupes de peuples autochtones, des experts scientifiques, le secteur privé, les dirigeants locaux, les groupes de jeunes, des plateformes et des alliances mondiales et tant d'autres partenaires, les constituants de notre Union ont continué de montrer la voie, dans leur rôle d'organiseurs et de facilitateurs du dialogue, de sources de connaissances, de conseillers politiques et techniques et de défenseurs de la nature pour faire en sorte que l'humanité construise les piliers environnemental, économique et social qui soutiennent tous également le développement durable.

Un avenir meilleur. Voilà pourquoi, face à toutes ces craintes et à ces difficultés croissantes, l'UICN reste optimiste et engagée. Certes, nous allons vers des temps incertains, l'ampleur et les effets des changements mondiaux devraient grandir et poser de nouveaux défis, toujours plus pressants, à tous les niveaux. L'UICN jouera un rôle essentiel dans les solutions. L'UICN sait que la conservation est efficace et que la protection inclusive, la gestion durable et la restauration des écosystèmes peuvent être aussi bien un instrument qu'un résultat du développement durable. L'UICN est fermement convaincue que la bonne gouvernance des ressources naturelles est un moyen puissant de résoudre les inégalités sociales, que notre vulnérabilité aux changements climatiques peut être atténuée et que, lorsque différents secteurs de la société travaillent ensemble, l'homme et la nature peuvent prospérer. L'UICN soutiendra les dirigeants mondiaux tout au long de la « Décennie d'action » qu'ils ont déclarée au Sommet des Nations Unies sur les ODD en 2019 afin que personne ne soit laissé pour compte à mesure que le monde mobilisera le financement, améliorera l'application et renforcera les institutions pour atteindre les ODD dans les dernières années de la décennie et atteindre les buts et objectifs à l'horizon 2030. L'Union tire sa confiance de 70 ans de savoir et d'expérience, de son réseau mondial de plus de 15 000 experts, de ses Membres comptant 1400 organisations gouvernementales et non gouvernementales et de ses partenariats avec des donateurs clés, des institutions et des mécènes qui partagent les mêmes valeurs. Aujourd'hui, dans ces temps turbulents, l'UICN est mieux armée que jamais pour intensifier l'action, éclairer les décisions, rassembler les parties prenantes et faciliter les changements sur le terrain afin d'ouvrir la voie vers un monde juste qui valorise et conserve la nature.

Le présent rapport s'articule comme suit : la section 2 donne un aperçu de la mise en œuvre des trois domaines principaux du Programme de l'UICN 2017-2020 ; la section 3 est une mise à jour sur les Membres, les Commissions et le Secrétariat dans les quatre ans écoulés ; et la section 4 décrit la vision de l'UICN pour les années à venir.

2 Mise en œuvre du Programme de l’UICN 2017-2020

2.1 Domaines de Programme

Le Programme de l’UICN 2017-2020 (figure 1) a été conçu pour contribuer à l’exécution des Objectifs d’Aichi, des ODD et de l’Accord de Paris sur le climat. Conformément à cette ambition, les objectifs de 2020 énoncés dans le Programme sont liés aux Objectifs d’Aichi et aux ODD, démontrant que l’UICN souscrit à l’impératif d’atteindre ces résultats. Construit sur les programmes intersessions précédents de l’UICN dont il tire les leçons, le Programme de l’UICN 2017-2020 a creusé des fondations solides pour consolider tous les éléments de la mission et de la vision de l’UICN dans l’application des trois principaux domaines de programme.

Il importe de noter que nous avons fait de grands progrès sur tous les objectifs programmatiques, que beaucoup d’entre eux ont été réalisés, mais que la biodiversité continue de s’appauvrir à l’échelon mondial. C’est le contexte dans lequel l’UICN doit continuer d’exploiter les forces de l’Union pour aider la communauté mondiale à réaliser les ODD.



Figure 1. Cadre du Programme de l’UICN pour 2017-2020

Valoriser et conserver la nature. Le premier pilier du Programme de l’UICN 2017-2020 fait référence au « cœur » de l’UICN – son dévouement à la conservation de la nature, des espèces, des aires protégées et du patrimoine naturel ainsi qu’à la valeur intrinsèque de la nature elle-même et à la valeur des services écosystémiques de la nature.

Résultat général et sous-résultats

1. Le risque pour les espèces et les écosystèmes est réduit

- 1.1 Des connaissances crédibles et fiables pour valoriser et conserver la biodiversité sont disponibles, utilisées et diffusées efficacement.
- 1.2 La mise en œuvre et l’application efficaces de lois et de politiques valorisant et conservant la biodiversité et la nature sont accélérées.
- 1.3 Les moteurs clés de l’appauvrissement de la biodiversité sont traités par l’application de mesures de conservation.

ODD : 14 et 15 en particulier (et dans une moindre mesure : 2, 5, 6 et 11 à 13)

Objectifs d’Aichi : 1 à 6, 8 à 15 et 17 à 19.

Au cours de cette période quadriennale, outre contribuer activement à l’élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, l’UICN s’est faite plus présente sur le terrain afin d’agir pour la conservation. Des progrès ont été faits en matière d’adoption de lois et de règlements nationaux pour les espèces sauvages, en particulier pour lutter contre le trafic, et dans les réponses politiques à la gestion des espèces exotiques envahissantes. Depuis la fin de 2015, l’UICN a réalisé et actualisé plus de 78 400 évaluations pour la Liste rouge de l’UICN des espèces menacées™ et a conclu que, sur toutes les espèces évaluées, plus de 35 700 sont aujourd’hui menacées d’extinction. Mais surtout, l’UICN a mis en évidence les effets critiques de plus de 12 millions de tonnes de plastique qui aboutissent chaque année dans les écosystèmes côtiers et marins de la planète, et a mis en garde contre les conséquences de la désoxygénation des océans dans un rapport mondial qui a suscité plus de 900 articles de presse et a été cité par 16 canaux d’information du monde entier.

L’UICN a continué de financer des efforts de conservation déployés en première ligne dans le cadre de son programme d’octroi de subventions [Save Our Species](#) (SOS) qui contribue à la survie à long terme d’espèces menacées, de leurs habitats et des personnes qui en dépendent. Ce programme comprend des actions de sensibilisation comme la campagne de 2018 conduite par Lacoste dans le cadre de laquelle l’entreprise a remplacé le logo emblématique du crocodile qui figure sur ses t-shirts classiques par des logos représentant des espèces menacées. Autre programme améliorant la

conservation des espèces par l'octroi de subventions, le Programme de conservation intégré de l'habitat du tigre (Integrated Tiger Habitat Conservation Programme – ITHCP) a été lancé en 2014 avec l'appui du Gouvernement allemand et de la Banque allemande de développement (KfW). Ce programme vise à sauver les tigres sauvages et leur habitat ainsi qu'à soutenir les populations humaines dans des lieux clés pour la biodiversité en Asie. Au cours de cette période quadriennale, l'ITHCP a continué d'étendre son influence et a aidé environ 21 000 femmes à accéder à des moyens d'existence, à des possibilités de commerce et de financement ainsi qu'à des sources d'énergie de remplacement pour réduire la déforestation et atténuer les conflits entre l'homme et les espèces sauvages.

L'UICN et ses partenaires ont aussi organisé des expéditions pour rassembler des données scientifiques et enrichir notre connaissance des écosystèmes terrestres et marins, et pour dresser des inventaires des espèces et des habitats pouvant guider les efforts de conservation. Pour la Liste rouge de l'UICN des écosystèmes, 2 200 évaluations ont été menées à bien. Les progrès des pays en matière de création d'aires protégées et de réalisation de l'Objectif d'Aichi 11 ont été saisis dans la base de données mondiale des aires protégées ([Protected Planet](#)). Plusieurs nouvelles Zones clés pour la biodiversité (ZCB) ont aussi été identifiées et le Partenariat ZCB ([KBA Partnership](#)) n'a pas seulement préparé des lignes directrices pour appliquer les normes ZCB mais a activement encouragé les pays à former des groupes de coordination nationaux ZCB pour identifier, cartographier et conserver les ZCB tout en établissant un Comité ZCB mondial.

Pendant cette période, l'Outil intégré d'évaluation de la biodiversité (IBAT) a également progressé témoignant de l'engagement croissant du secteur privé envers la conservation. Avec un soutien de la Fondation Tiffany, l'UICN a élaboré des lignes directrices destinées aux entreprises qui sont actives à l'intérieur ou dans les environs des ZCB pour les aider à atténuer le plus possible leur impact sur la biodiversité. L'UICN et Biodiversity Consultancy ont lancé la première base de données mondiale de politiques nationales de compensation pour la biodiversité qui répertorie plus de 100 pays en train de préparer ou envisageant d'adopter des politiques de compensation, un chiffre qui a doublé en 15 ans. L'initiative [#NaturePourTous](#) a également progressé régulièrement, en particulier depuis la pandémie de COVID-19 alors que, partout dans le monde, les mesures de confinement empêchaient les contacts personnels avec la nature, ce qui a incité l'UICN à créer Discovery Zone, une collection de documents en ligne pour tous ceux qui veulent aider à renouer les liens entre l'homme et la nature, où que ce soit.

Promouvoir et soutenir une gouvernance efficace et équitable des ressources naturelles. Le deuxième pilier du Programme de l'UICN 2017-2020 concernait l'équité et la gouvernance de l'utilisation de la nature. Les problèmes de développement à l'échelon mondial ont eu un impact sur l'utilisation et le partage des ressources rendant une gouvernance efficace et équitable encore plus pertinente pour les objectifs de durabilité.

Résultat général et sous-résultats

2. La gouvernance des ressources naturelles à tous les niveaux permet d'obtenir des résultats efficaces en matière de conservation et équitables sur le plan social en intégrant des principes de bonne gouvernance et des approches fondées sur les droits.

- 2.1 Des connaissances crédibles et fiables sont mises à disposition par l'UICN pour évaluer et améliorer la gouvernance des ressources naturelles à tous les niveaux.
- 2.2 La gouvernance relative à la nature et aux ressources naturelles est renforcée aux niveaux national et infranational par l'application de l'approche fondée sur les droits et en intégrant les principes de bonne gouvernance.
- 2.3 Des systèmes de gouvernance régionaux et mondiaux pour la conservation de la nature et de ses ressources sont établis, soutenus et renforcés.

ODD : 1, 5, 16 et 17 en particulier (et dans une moindre mesure : 2, 5, 6, 10, 12 et 14)

Objectifs d'Aichi : 1, 2, 4, 13 et 16 à 19

Au cours de la présente période quadriennale, 63 pays ont été soutenus dans leurs efforts d'établissement de rapports en vertu d'autres engagements internationaux auprès des conventions relatives à la biodiversité et d'autres accords [par exemple, les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)]. L'UICN a continué d'appuyer l'application du Plan d'action en faveur de l'égalité des sexes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de sa Plateforme pour les communautés locales et les peuples autochtones. Fin 2017, l'UICN estimait que 965 institutions avaient mis en place des mécanismes tels que des plans d'action pour l'égalité entre les sexes et le changement climatique en vue de renforcer considérablement, dans la prise de décisions, une participation sensible à l'égalité entre les sexes. Les experts de l'UICN en matière de droit international de l'environnement, d'aires marines protégées, de processus d'évaluation environnementale, de recherche scientifique marine et de ressources génétiques marines ont soutenu l'élaboration d'un nouveau traité sous l'égide de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, conçu pour combler les lacunes de gouvernance et améliorer la coopération en vue de préserver la santé des océans dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

L'UICN a également fait des progrès dans l'application d'outils, de méthodologies et d'approches pour améliorer la gouvernance des ressources naturelles, en harmonie avec le Cadre de gouvernance des ressources naturelles (NRGF). Avec l'appui d'IKI (International Climate Initiative) du Gouvernement allemand, l'UICN a lancé [CLIMA](#), un outil d'évaluation des cadres de gouvernance pour la mise en œuvre d'approches écosystémiques en matière d'adaptation aux changements climatiques, ainsi que des cours en ligne sur la gouvernance pour l'adaptation fondée sur les écosystèmes et la planification intégrée pour les changements climatiques et la conservation de la biodiversité. Conjointement avec la FAO et le PNUE, l'UICN a poursuivi le développement de la [base de données ECOLEX](#), la source d'information la plus complète sur le droit de l'environnement au niveau mondial. L'UICN a aussi soutenu l'élaboration de [enviroLENS](#), un nouveau portail qui associe des données juridiques à des informations issues de la technologie satellitaire pour soutenir le respect du droit de l'environnement et a terminé la toute première étude mondiale décrivant les cadres juridiques et institutionnels qui gouvernent les mangroves et offrent des solutions pour corriger les lacunes et les faiblesses de la gouvernance.

Beaucoup de projets de l'UICN reconnaissent, soutiennent et encouragent des systèmes de gouvernance d'aires protégées, culturels, locaux et pilotés par les communautés, propices à la création d'avantages sociaux et environnementaux et démontrant l'intérêt d'une gouvernance efficace et équitable des ressources naturelles. Parmi les exemples il y a la Tanzanie où la gouvernance a été renforcée par les plateformes de gestion des ressources en eau de 90 villages, l'aménagement foncier pour 17 villages, ainsi que la production et les chaînes commerciales équitables avec 16 coopératives. Il y a aussi le Burkina Faso, où l'UICN a soutenu le développement de mécanismes de règlement des différends dans 32 municipalités afin de renforcer la gouvernance locale des ressources naturelles et où 53 organisations communautaires et 17 opérations économiques locales ont ensuite utilisé ces instruments. Le programme BRIDGE, avec le soutien de la Direction du développement et de la coopération de Suisse, a facilité la gouvernance transfrontalière de l'eau dans des bassins versants communs et l'on peut citer à cet égard la Charte de l'eau du bassin du lac Tchad (Cameroun, Niger, Nigéria, République centrafricaine et Tchad), la Commission bilatérale Pérou-Équateur et la Commission binationale du bassin de la rivière Sixaola (sous la direction d'organisations locales du Costa Rica et du Panama).

Déployer des solutions fondées sur la nature pour relever les enjeux de société. Le troisième pilier du Programme de l'UICN 2017-2020 portait sur une meilleure connaissance, une plus grande efficacité, l'adoption améliorée et le renforcement des solutions fondées sur la nature (SfN).

Résultat général et sous-résultats

3. Les sociétés reconnaissent et renforcent la capacité d'écosystèmes restaurés et en bonne santé d'aider efficacement à relever les enjeux de société que sont le changement climatique, la sécurité alimentaire, la santé et le bien-être humains et le développement économique et social.

- 3.1 Des connaissances crédibles et fiables sur la manière dont les solutions fondées sur la nature peuvent aider directement à relever les principaux enjeux de société sont disponibles et utilisées par les décideurs à tous les niveaux.
- 3.2 La gouvernance inclusive et les mécanismes de financement facilitant le déploiement effectif de SFN sont mis à l'essai et adoptés par les décideurs et divers acteurs à tous les niveaux.
- 3.3 Les paysages terrestres et marins et leurs bassins versants, intacts, modifiés et dégradés, qui apportent des avantages directs à la société, sont protégés, gérés et/ou restaurés équitablement.

ODD : 1, 2, 5, 6, 11 et 13 en particulier (et dans une moindre mesure : 3, 4, 12 et 14 à 16)

Objectifs d'Aichi : 1, 2, 7, 11, 14, 15, 18, 19 et 20.

Les solutions fondées sur la nature sont désormais intégrées à de grandes initiatives politiques telles que le Pacte vert pour l'Europe, le Sommet Action Climat 2019 des Nations Unies, le Partenariat de Marrakech pour l'action mondiale en faveur du climat de la CCNUCC, l'Équipe spéciale des Nations Unies sur les solutions fondées sur la nature pour la gestion de l'eau et l'avant-projet du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Ce concept a fait son chemin depuis la première fois où l'UICN l'a utilisé, il y a plus de 10 ans, et il transcende la communauté de la conservation à mesure que les gouvernements, le secteur privé et les milieux de la finance s'y intéressent. La définition des solutions fondées sur la nature approuvée par les Membres de l'UICN à Hawaï'i en 2016 est aujourd'hui la plus largement acceptée au niveau mondial et celle qui est le plus fréquemment utilisée par de nombreux gouvernements et organismes internationaux. En 2017, 124 pays ont eu recours à des outils d'appui aux SfN (par exemple, la Méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration (MEOR)) pour prendre des décisions. En 2019, 60 pays s'étaient alliés à la Coalition SfN, qui compte plus des deux tiers des signataires de l'Accord de Paris, et avaient intégré des SfN dans leurs Contributions déterminées au niveau national (CDN). L'UICN a aidé activement nombre de ces pays à appliquer les SfN contenues dans leurs CDN, à organiser des dialogues multipartites et à obtenir des financements de bailleurs de fonds tels que le Fonds vert pour le climat (FVC). Dans le contexte des SfN, l'UICN a également tissé des liens entre les mécanismes REDD+ et la conservation et la restauration des forêts ; entre l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation ; entre la dégradation de l'environnement, les catastrophes et les changements climatiques ; et entre la conservation, l'inclusion sociale, l'autonomisation des femmes et la bonne gouvernance des ressources naturelles.

Dans la période quadriennale, l'application pratique des SfN a fait de grands progrès dans le cadre de la Réduction écosystémique des risques de catastrophe (Eco-DRR), de l'Adaptation basée sur l'écosystème (EbA) et de la Restauration des paysages forestiers (RPF). Depuis le dernier Rapport du Directeur général au Congrès, au moins 76 millions d'hectares supplémentaires de paysages dégradés et déboisés ont été promis à la restauration dans le cadre du [Défi de Bonn](#). En 2017 uniquement, l'UICN a aidé à la création de 33 nouveaux mécanismes de paiement et de compensation pour les SfN (par exemple, fonds national pour le financement des forêts) qui ont profité à 248 000 bénéficiaires parce qu'ils encourageaient la participation nationale et internationale. En 2018, l'UICN a lancé le Mécanisme de financement du capital naturel bleu ([Blue Natural Capital Financing Facility](#)), qui encourage l'investissement privé de projets dans les pays en développement pour protéger, restaurer et renforcer les écosystèmes côtiers et marins tout en améliorant les réponses d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. En 2019, l'UICN a élargi ses travaux d'EbA à plus de 65 pays et a démontré qu'avec l'EbA, les gouvernements peuvent efficacement faire progresser le développement durable tout en encourageant ou restaurant l'intégrité des écosystèmes. L'UICN a fourni un appui technique et politique à 80 pays en matière d'Eco-DRR, à 19 pays pour l'élaboration de mesures d'Eco-DRR nationales spécifiques, à 81 pays pour l'établissement d'objectifs nationaux volontaires de Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) et à 10 pays pour la mobilisation de fonds et de mesures d'application.

En 2020, le niveau suivant a été franchi avec le lancement et la promotion du [Standard mondial de l'UICN pour les solutions fondées sur la nature](#) en tant que cadre de comparaison des réponses fondées sur la nature aux grands problèmes de société tels que la sécurité de l'eau, la sécurité alimentaire, la santé humaine, la Réduction des risques de catastrophe (DRR) et les changements climatiques. En outre, l'UICN et le PNUE ont lancé conjointement le Fonds mondial pour l'Adaptation basée sur l'écosystème qui renforcera les connaissances et la volonté politique en faveur des SfN en fournissant un appui ciblé et rapide à des approches innovantes d'Adaptation basée sur l'écosystème. Vers la fin de l'année, une initiative innovante de financement mixte a été lancée par l'UICN et ses partenaires pour investir dans des infrastructures de taille moyenne, à faible émission de carbone, résilientes au climat et dans les solutions fondées sur la nature, dans les pays en développement. Soutenu par le Fonds vert pour le climat et plusieurs entités du secteur privé, le Fonds sous-national pour le climat aura un capital de 750 millions de dollars et l'UICN sera chargée de l'appui technique.

2.2 Atteindre les objectifs du Programme

Mise en œuvre réussie du Programme. Construit sur le Programme pour 2013-2016, le Programme de l'UICN 2017-2020 a conservé les trois domaines de programme de son prédécesseur tout en élevant l'ambition, la portée, l'impact et le profil des efforts de conservation de l'UICN. Ce Programme mettait aussi en place de meilleurs moyens de mesurer les effets réels des travaux de l'UICN (tableau 1). Avant la fin de 2020, 18 des 30 objectifs étaient totalement atteints et huit avaient considérablement progressé (la mention « objectif en bonne voie » a été maintenue pour veiller à la cohérence avec les itérations précédentes de l'évaluation sous forme de « feux de circulation ». Quatre objectifs seulement avaient fait des progrès plus lents que prévu. Tous les objectifs avaient progressé dans la période de 2017 à 2020 grâce aux contributions et au travail en collaboration entre les constituants de l'UICN – Membres, Commissions et Secrétariat.

Tableau 1. Progrès d'application des objectifs du Programme de l'UICN 2017-2020

#	Description de l'objectif	Objectif atteint	Objectif en bonne voie	Progrès vers l'objectif mais rythme insuffisant	Aucun progrès global important	Aucun progrès	
						2019	2020
Domaine de Programme 1 : Valoriser et conserver la nature							
1	La Liste rouge de l'UICN des espèces menacées™ – évaluations mondiales de 160 000 espèces terminées (y compris les réévaluations) afin de générer des indicateurs, et au moins 75 % des pays ayant des Listes rouges nationales et régionales utilisent les Catégories et Critères de la Liste Rouge de l'UICN.						
2	La Liste rouge de l'UICN des écosystèmes – garantit une évaluation mondiale du risque d'effondrement de 25 % des écosystèmes mondiaux selon une classification mondiale des écosystèmes acceptée.						
3	Protected Planet décrit l'information exacte et actualisée sur les aires protégées dans le cadre de l'Objectif 11 d'Aichi, y compris la couverture, l'efficacité de la gestion, la gouvernance, la représentativité écologique, la connectivité, d'autres mesures efficaces reposant sur la conservation des sites, ainsi que les résultats et d'autres indicateurs pour l'inscription sur la Liste verte.						
4	2 500 Zones clés pour la biodiversité (ZCB) sont identifiées et les ensembles de données actuels sont actualisés par rapport à la norme ZCB pour décrire tous les sites contribuant de manière significative à la persistance mondiale de la biodiversité.						
5	Les connaissances de l'UICN, y compris sur les savoirs respectifs des hommes et des femmes s'il y a lieu, sur la valeur et la conservation de la nature, sont produites et communiquées de manière à influencer les décisions et les actions clés aux niveaux mondial, régional et local.						
6	La mise en œuvre d'engagements au titre des conventions et accords internationaux relatifs à la biodiversité est accélérée.						
7	De nouvelles législations et politiques sont élaborées (et appliquées), et les lois et politiques existantes sont mises en œuvre pour lutter contre le trafic des espèces sauvages.						
8	Des normes, mesures de sauvegarde, indicateurs du capital naturel, mesures d'incitation et cadres réglementaires pertinents (dans les secteurs public, privé et financier) sont reconnus et mis en pratique.						
9	Des actions de conservation ciblées conduisent au rétablissement d'espèces et d'écosystèmes.						
10	Les réseaux d'aires protégées sont agrandis pour conserver des zones particulièrement						

	importantes pour la biodiversité dans le cadre de réseaux d'aires protégées, et autres mesures de conservation efficaces basées sur les sites gérés efficacement et équitablement, écologiquement représentatifs et bien connectés.		
11	Les espèces envahissantes et leurs voies d'introduction sont identifiées et priorisées, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies d'introduction afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de nouvelles espèces.		
12	#NaturePourTous renforce la sensibilisation à la nature et à ses valeurs et permet à un plus grand nombre de personnes de faire l'expérience et de se connecter à la nature puis d'agir pour la conserver.		
Domaine de Programme 2 : Promouvoir et soutenir une gouvernance efficace et équitable des ressources naturelles			
13	Des outils, méthodologies et approches de l'UICN pour évaluer et améliorer la gouvernance des ressources naturelles sont disponibles et utilisés.		
14	Des systèmes de gouvernance des ressources naturelles validés (par la mise à l'essai des méthodologies), dans le cadre de différents régimes de gestion, y compris les aires protégées, et des plans d'amélioration correspondants sont développés.		
15	Des systèmes de gouvernance culturels, de base ou d'aires protégées, placés sous l'égide des communautés et permettant une gouvernance efficace et équitable des ressources naturelles sont reconnus (en tant que meilleures pratiques/essais pilotes), soutenus et encouragés, dans le respect des droits de la nature.		
16	Les zones d'intervention dans lesquelles les régimes de droits relatifs aux ressources naturelles sont clairs, stables, applicables, réalisables et équitables se sont multipliés et sont effectivement intégrés à d'autres régimes de droits – en particulier pour les femmes, les peuples autochtones, les jeunes et les pauvres.		
17	La capacité des institutions (y compris les aires protégées et les institutions coutumières) à prendre des décisions de manière participative, inclusive, efficace et équitable est renforcée, en particulier pour faciliter la participation active des femmes, des jeunes et des peuples autochtones en tant qu'acteurs clés.		
18	Le nombre de zones d'intervention dans lesquelles la gouvernance des ressources naturelles peut faire cesser l'utilisation illégale des ressources naturelles par la promotion de l'état de droit et l'accès à la justice a augmenté.		
19	Des cadres juridiques et institutionnels pour un nombre accru de zones transfrontalières, y compris d'aires protégées, sont établis et dispensent une gouvernance des ressources naturelles efficace et bien appliquée.		
20	Des mécanismes internationaux de gouvernance pour les aires marines situées au-delà de la juridiction nationale, l'Antarctique et l'Arctique sont renforcés, avec la création d'aires marines protégées.		
21	La responsabilité des gouvernements par rapport à leurs engagements au titre des accords sur l'environnement et de cadres politiques connexes est renforcée.		
Domaine de Programme 3 : Déployer des solutions fondées sur la nature pour relever les enjeux de société			
22	L'UICN et ses partenaires ont les moyens de rassembler et compiler systématiquement les données désagrégées permettant d'évaluer les avantages matériels et les valeurs culturelles émanant des écosystèmes pour, entre autres, les peuples autochtones et les communautés locales.		
23	L'UICN et ses partenaires ont un cadre et des outils validés pour guider le choix de solutions fondées sur la nature et l'évaluation de leur efficacité du point de vue de leur contribution aux ODD et Objectifs d'Aichi pertinents aux niveaux national et infranational.		
24	Les interventions clés adoptant des solutions fondées sur la nature, promues par l'UICN (par exemple, Restauration des paysages forestiers (FLR), Réduction des risques de catastrophe (DRR) et Mangroves for the Future, gestion des bassins versants et des aires protégées) sont en mesure d'évaluer et de surveiller systématiquement les cadres nationaux requis, y compris juridiques, coutumiers, institutionnels et les mécanismes de financement pour la mise en œuvre.		
25	Les mécanismes juridiques, politiques et institutionnels (aux niveaux national et infranational) qui soutiennent et récompensent la gestion responsable des écosystèmes par les communautés locales et autres administrateurs des ressources dans l'intérêt de la société sont pilotés et documentés.		
26	Des mécanismes encourageant la participation active des femmes, des jeunes et des peuples autochtones en tant qu'acteurs clés de la conception et de l'application de solutions fondées sur la nature sont testés, évalués et promus.		
27	Des mécanismes de financement internationaux ou nationaux additionnels, favorisant le déploiement de solutions fondées sur la nature sont établis et/ou renforcés.		
28	De nouveaux cadres de planification et d'investissement nationaux, infranationaux ou d'entreprise sont appliqués dans des écosystèmes productifs pour contribuer à la conservation de la biodiversité, à la fourniture durable de biens et services écosystémiques		

	et pour promouvoir la « neutralité en matière de dégradation des terres ».		
29	Des processus et méthodologies de restauration apportent des contributions démontrables à la restitution de services écosystémiques clés dans les paysages terrestres, bassins versants et paysages marins dégradés.		
30	Des mécanismes juridiques, coutumiers et institutionnels et des ressources sont appliqués de manière efficace pour maintenir les écosystèmes intacts, naturels et semi-naturels, sources d'avantages pour la société, y compris les aires protégées existantes et nouvellement créées.		

Deux objectifs – 4 et 20 – ont progressé vers le but fixé mais à un rythme insuffisant.

Objectif 4 I.04 # des Zones clés pour la biodiversité (ZCB) identifiées selon la Norme mondiale d'identification des Zones clés pour la biodiversité.

Le taux d'identification des ZCB a augmenté depuis 2027 mais à un rythme qui ne suffit pas pour atteindre cet objectif ambitieux. En 2010, il y a eu 155 nominations et un total de 16 521 ZCB identifiées en 2017, en deçà de l'objectif de 18 000. L'UICN et l'ensemble du partenariat pour les ZCB renforcent les capacités d'identification des ZCB par le développement et la formation. Beaucoup de ZCB ont été identifiées en 2019- 2020 qui sont encore analysées et seront probablement confirmées dans le courant de 2021, notamment, selon les estimations, 600-700 sites issus des efforts d'identification nationaux du Canada et de l'Afrique du Sud. De grands progrès ont été accomplis pour améliorer les limites des ZCB et renforcer les listes d'espèces déclencheuses des ZCB mais cela n'apparaît pas dans l'objectif des 'ZCB identifiées'.

Objectif 20. I.20.1 - # des mécanismes de gouvernance régionaux/ internationaux [ayant compétence] sur la haute mer.

Cet indicateur porte sur les progrès accomplis au niveau international pour la conservation de la haute mer. Au moment où cet indicateur a été fixé, les négociations du Comité préparatoire BBNJ de l'ONU (biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale) étaient en cours et l'on avait l'espoir d'aboutir à l'extension de la compétence de plusieurs Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et Conventions maritimes régionales aux zones de haute mer. Les négociations BBNJ de l'ONU ('Traité sur la haute mer') ont bien progressé entre 2018 et 2020 avec les trois premières sessions d'une conférence intergouvernementale. Compte tenu de la pandémie, la quatrième et dernière conférence intergouvernementale prévue a été reportée. Entre-temps, des dialogues intersessions en ligne ont été organisés.

Objectif 20 I.20.2 # des décisions du Conseil de l'Arctique/CCAMLR et autres organes de gouvernance de l'Arctique adoptées sur la conservation de la biodiversité.

Cet indicateur porte sur les progrès accomplis au niveau international pour la conservation des zones polaires. L'UICN et d'autres organisations de la société civile continuent de prôner le renforcement de la protection de la biodiversité dans l'océan Austral et l'Arctique. Cependant les progrès accomplis sont tributaires des avancées réalisées au niveau international. Les débats sur la conservation au sein de la CCAMLR pour l'océan Austral et du Traité sur l'Arctique progressent très lentement. En 2020 il n'y a pas eu de réunion du Conseil des ministres de l'Arctique car celles-ci n'ont lieu que tous les deux ans. La réunion de 2020 de la CCAMLR a eu lieu virtuellement et a abouti à la prise de plusieurs mesures et résolutions relatives à la conservation.

Dans l'esprit du Programme précédent de l'UICN, il y avait dans le Programme 2017-2020 la volonté d'apporter une contribution significative à l'application des ODD et des Objectifs d'Aichi. Entre 2017 et 2020, l'UICN a prouvé qu'elle apportait une contribution non négligeable aux objectifs relatifs à la biodiversité et au climat : ODD 15 – Vie terrestre, avec le niveau de dépenses le plus élevé à 40 %, ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques et ODD 14 – Vie aquatique, à 15 % et 13 % respectivement. En 2020, les dépenses ont été distribuées de manière semblable entre tous les ODD. Les dépenses, pour 82 % des ODD, se situaient à 5 % au maximum.

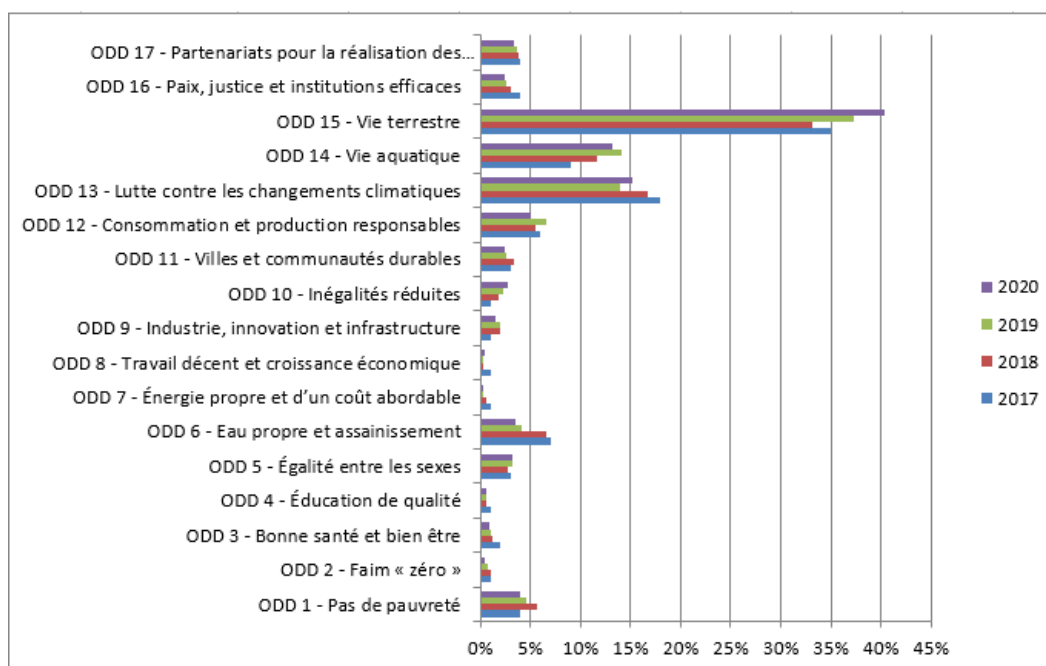


Figure 2. Dépenses 2017-2020 par ODD (Source : IUCN Project Portal et Finance, mars 2021)

Les dépenses ont été distribuées entre tous les Objectifs d'Aichi (figure 3) et généralement similaires en 2017-2020. En 2020, les dépenses les plus élevées, à 15 %, concernaient l'Objectif d'Aichi 15 (Écosystèmes restaurés et résilients), suivi de l'Objectif 11 (Aires protégées augmentées et améliorées) et de l'Objectif 12 (Extinction évitée), à 14 %. En 2020, les dépenses pour 70 % des Objectifs étaient inférieures à 5 %.

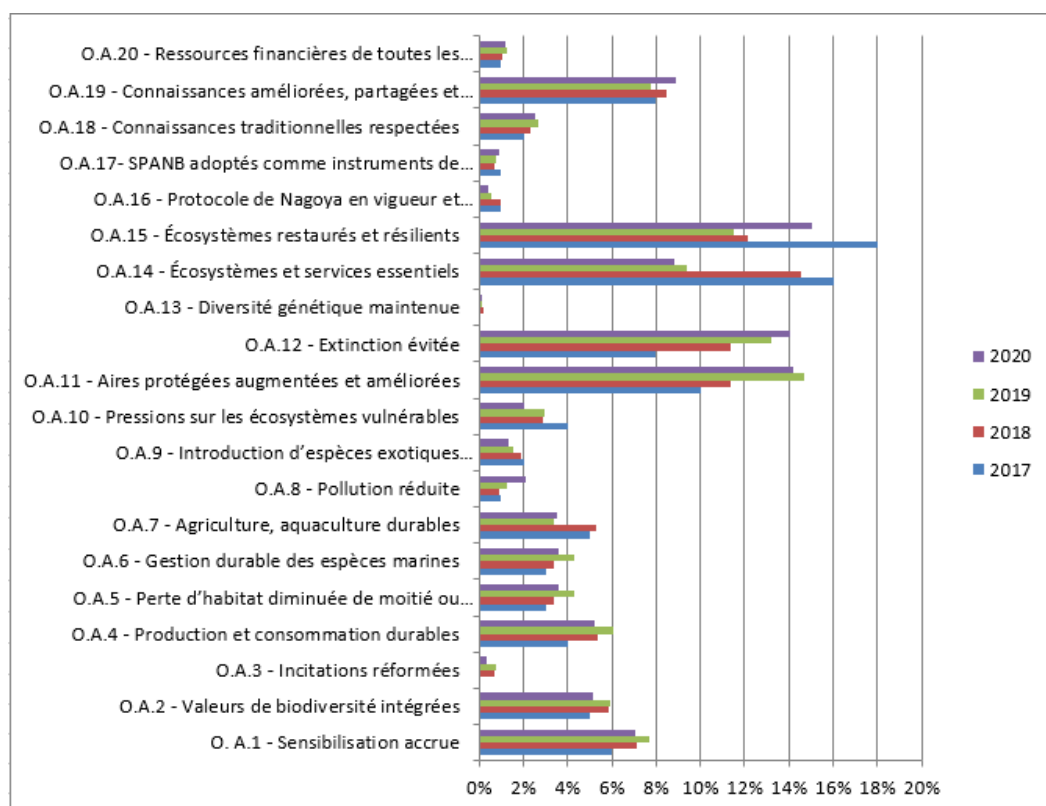


Figure 3. Dépenses 2017-2020 par Objectif d'Aichi (Source : IUCN Project Portal and Finance, mars 2021)

2.3 Le leadership de l'UICN en matière de création de connaissances

Aujourd'hui, sous la pression de plus en plus forte de la société, les gouvernements, le secteur privé et les investisseurs sont incités à gérer les risques pour l'environnement et à évaluer et atténuer les effets sur la nature. La demande d'indicateurs normalisés tels que 'une tonne de CO₂ pour le climat' ne cesse de croître. Le chemin reliant la création de données aux effets sur l'environnement est loin d'être aussi tranquille ou direct qu'on ne le voudrait. Mesurer les effets sur la nature et les progrès de la conservation est une entreprise complexe et la communauté mondiale de la conservation n'a pas encore trouvé les bons indicateurs et les données qui 'parlent' aux décideurs de tous les secteurs, pour les aider à déterminer si leurs actes sont négatifs ou positifs pour la nature (« nature-négatifs » ou « nature-positifs »). Un enjeu mondial et systémique comme celui-ci exige une réponse globale et coordonnée. L'Union a les capacités, le réseau et les connaissances nécessaires pour réunir et mobiliser la communauté mondiale de la conservation afin de produire des données normalisées et de servir de centre de connaissances sur la nature et la biodiversité. Il est urgent que la communauté de la conservation de la nature apporte, à toutes les parties prenantes, les indicateurs et les données en mesure de faire naître une approche globale et cohésive qui leur permettra de comprendre le sens de 'nature-positif' et comment l'accomplir. Cette notion, essentielle, sous-tend les efforts déployés par toute la société pour lutter contre la crise planétaire.

L'UICN reste une source incontournable de connaissances sur la biodiversité et la conservation. L'histoire de l'UICN, source de connaissances crédibles et fiables sur la biodiversité et d'outils en faveur de la conservation, est déjà bien longue. De nouveaux outils et produits de connaissances ont été créés ou lancés, démontrant que l'UICN reste aux avant-postes de la production de connaissances. Les connaissances en matière de conservation et les données relatives à la nature resteront une priorité de l'UICN dans la prochaine période quadriennale et au-delà.

Liste rouge des espèces menacées™. La [Liste rouge de l'UICN des espèces menacées™](#) est un véritable « baromètre de la vie ». L'[Indice de la Liste rouge](#), qui mesure les tendances du risque d'extinction des espèces, montre un déclin mondial, tant du point de vue des populations que de la répartition, d'un nombre considérable d'espèces, dans tous les groupes taxonomiques examinés à ce jour. Depuis décembre 2020, 129 918 espèces ont été évaluées à l'aide des Critères de la Liste rouge : plus de 35 700 sont considérées comme menacées d'extinction (soit 28 % de toutes les espèces évaluées). L'objectif global de ce travail qui fait appel à des centaines d'experts du monde entier, en particulier au sein de la Commission pour la sauvegarde des espèces de l'UICN, était de terminer 160 000 évaluations à la fin de 2020.

Les évaluations récentes ont porté sur toutes les espèces d'eucalyptus, arbres et arbustes, connues dans le monde et ont mis en lumière l'état gravissime des poissons d'eau douce à l'échelon mondial, alors que les espèces continuent d'être menacées par la disparition des rivières sauvages, la dégradation des habitats, la pollution, les espèces envahissantes et les changements climatiques. Les mises à jour de la Liste rouge de l'UICN, entre 2017 et 2020, ont averti du risque d'extinction croissant pour de nombreuses espèces mais ont aussi révélé les effets encourageants des efforts de conservation. Par exemple, le râle de Guam, incapable de voler mais qui se déplace très rapidement au sol, est la deuxième espèce d'oiseau à se rétablir après avoir été déclarée « Éteinte à l'état sauvage » et les populations de gorilles de montagne, de rorquals communs, de kiwis et de roussettes de Rodrigues montrent toutes des signes de rétablissement grâce aux efforts de conservation.

La Liste rouge de l'UICN des espèces menacées™ est utilisée par toutes les grandes plateformes politiques de l'environnement. Elle a été adoptée par la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), la Convention sur les zones humides et la Convention sur les espèces migratrices (CMS). Trois grands organismes accordant des subventions à la conservation de la biodiversité utilisent aussi la Liste rouge de l'UICN pour guider leurs décisions d'investissement. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) utilise la Liste rouge depuis 2006 pour orienter ses attributions de fonds dans le Domaine d'intervention relatif à la biodiversité. De même, les attributions de subventions du Critical Ecosystem Partnership Fund (CEPF) et du Mohamed bin Zayed Species Conservation Fund s'appuient sur les données de la Liste rouge de l'UICN. Au niveau interne, l'UICN

octroie des subventions fondées sur les priorités de la Liste rouge, dans le cadre de Save Our Species et du Integrated Tiger Habitat Conservation Programme.

Liste rouge des écosystèmes. Durant la période quadriennale et avec une participation très active de la Commission de la gestion des écosystèmes, l'UICN a accompli des progrès importants et constants dans l'application de la Liste rouge des écosystèmes (LRE), une norme mondiale conçue pour évaluer et surveiller l'état de conservation des écosystèmes. Entre 2017 et 2020, 2 200 évaluations ont été finalisées, ce qui porte à plus de 3 000 le nombre d'unités d'écosystèmes évaluées depuis 2014. De plus en plus, ces évaluations, spécifiques aux écosystèmes ou à plus grande échelle, sont réalisées en vue de soutenir les plans de gestion ainsi que les décisions de conservation et de restauration dans différents contextes, par exemple en Australie, en Colombie, en Finlande, au Mozambique, en Norvège et à Tonga. Il convient de souligner que la pertinence de ces évaluations augmente considérablement lorsque l'on considère qu'atteindre des objectifs de santé des écosystèmes est un moyen à la fois d'améliorer la résilience des communautés aux catastrophes et aux changements climatiques, et d'obtenir des avantages pour la biodiversité.

En 2019, l'UICN a présenté le prototype de la [base de données de la Liste rouge des écosystèmes](#), dont le développement se poursuit en s'appuyant sur la nouvelle Typologie mondiale des écosystèmes de l'UICN récemment publiée. Cette typologie sert de cadre d'appui aux applications, de l'échelon mondial à l'échelon local, permettant de déterminer le risque d'effondrement des écosystèmes et de réaliser des évaluations mondiales d'écosystèmes extrêmement menacés et négligés. L'équipe de l'UICN chargée de la Liste rouge des écosystèmes est déterminée à évaluer tous les types d'écosystèmes d'eau douce, marins, terrestres et souterrains de la planète avant 2025.

Liste verte des aires protégées et conservées. La [Liste verte de l'UICN des aires protégées et conservées](#) est une nouvelle norme mondiale sur la durabilité qui mesure, améliore et reconnaît les réussites en matière de conservation. Pour toute zone consacrée à la conservation, la Liste verte peut être utilisée à des fins d'amélioration et pour une évaluation et une certification indépendantes. L'objectif est de renforcer les solutions et le soutien à des mesures locales justes et efficaces pour réussir. Depuis son lancement, au Congrès mondial sur les parcs de l'UICN de 2014, la norme UICN de la Liste verte a été reconnue par la CDB (2016) et soutenue par plusieurs Résolutions de l'UICN ; elle repose sur une nouvelle version de la norme (version 1.2 depuis 2017) approuvée par le Conseil de l'UICN pour une utilisation au niveau mondial.

En 2014, huit pays seulement participaient aux programmes de la Liste verte de l'UICN qui ne comptait que 15 aires protégées et conservées. À la fin de 2019, plus de 50 pays y participaient activement. Plus de 520 sites candidats avaient été enregistrés et la « Liste verte » comprenait 46 aires protégées et conservées certifiées pour leur bonne gouvernance, leur gestion efficace et la réalisation de résultats de conservation dans l'intérêt de l'homme et de la nature. Il s'agit de : Amarakaeri Communal Reserve, une aire conservée et gérée par les populations autochtones dans l'Amazonie péruvienne ; Ol Pejeta, une zone de conservation au Kenya qui aide à protéger le bétail local et les pâturages ainsi que les écosystèmes et les espèces sauvages menacés ; le mont Huangshan, une des montagnes les plus importantes sur le plan culturel en Chine ; et le Bien du patrimoine mondial des Terres et mers australes françaises, dans l'océan Austral, où vivent des centaines de milliers de manchots et qui a été inscrit par l'UNESCO en 2019 – en partie en raison de son inscription à la Liste verte pour la conservation efficace de ses valeurs exceptionnelles. Fin 2020, 49 sites avaient été inscrits sur la Liste verte et d'ici au Congrès mondial de la nature de l'UICN de 2021, 12 nouveaux sites recevront des certificats de la Liste verte pour leurs efforts de conservation couronnés de succès. Actuellement, 60 pays participent et plus de 600 sites candidats ont intégré le programme. Le Plan de développement de la Liste verte jusqu'en 2030 sera lancé au Congrès mondial de la nature de l'UICN.

Zones clés pour la biodiversité. Les Zones clés pour la biodiversité (ZCB) sont des sites d'importance mondiale pour la conservation de la biodiversité. La Norme mondiale d'identification des ZCB, lancée au Congrès mondial de la nature de l'UICN de 2016, à Hawaï'i, a donné naissance au Partenariat pour les ZCB qui vise à améliorer les efforts de conservation mondiaux en cartographiant de manière systématique les sites importants au plan international et en veillant à ce que les rares ressources soient dirigées vers les lieux les plus importants pour la nature. Outre l'UICN, le Partenariat ZCB comprend : American Bird Conservancy, Amphibian Survival Alliance, BirdLife International, Conservation International, CEPF, FEM, Fonds mondial pour la nature, Global Wildlife

Conservation, NatureServe, Rainforest Trust, Royal Society for the Protection of Birds et Wildlife Conservation Society.

Un des résultats les plus importants du Partenariat ZCB durant la période quadriennale est la [Base de données mondiale sur les ZCB](#), où l'on trouve les sites qui contribuent le plus à la persistance de la biodiversité, au niveau mondial, dans les écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins. À la fin de 2020, la couverture terrestre des ZCB entièrement ou partiellement protégées atteignait le chiffre de 43 %, la couverture des eaux douces 42 % et la couverture marine 44 %. Au total, 16 343 sites sont désormais reconnus comme des ZCB et l'impératif de les sauvegarder est inscrit dans des plans pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

Actuellement, la Norme mondiale ZCB est utilisée pour orienter les priorités au sein d'instruments politiques tels que la CDB, la Convention du patrimoine mondial et la Convention sur les zones humides. Elle est également utilisée par de grands bailleurs de fonds, tels que le FEM et le CEPF, afin de guider les politiques d'attribution des ressources et d'évaluer, à plus long terme, les effets de leurs interventions sur la biodiversité et les habitats naturels. Les nouvelles aires protégées établies avec l'appui de la septième reconstitution de la caisse du FEM (FEM-7) doivent avoir une importance mondiale selon la définition de la Norme mondiale ZCB.

Base de données mondiale sur les aires protégées (Protected Planet). [Protected Planet](#) est un produit conjoint du Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE (PNUE-WCMC) et de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN qui décrit toutes les aires protégées du monde. Cette base de données mondiale des aires protégées marines et terrestres, qui est la plus complète et la plus à jour, est largement utilisée par les scientifiques, les entreprises, les gouvernements, les secrétariats internationaux, entre autres, pour éclairer la planification, les décisions et la gestion. Le *Protected Planet Report*, un rapport biennal marquant, qui évalue l'état des aires protégées dans le monde, complète cet outil. La [série de rapports](#) a été lancée en 2012, lorsque les Parties à la CDB ont encouragé le PNUE-WCMC et l'UICN à continuer de rendre compte des progrès de réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité 11 et des cibles connexes. La mise à jour mensuelle la plus récente (juin 2020) montre que l'expansion de la couverture des aires protégées terrestres et marines a fait des progrès dans le monde entier. La couverture terrestre a augmenté légèrement, de 14,7 % en 2016 à 16,64 % en 2020, mais la couverture marine des eaux nationales a augmenté plus vite, de 10,2 % à 18,01 %. Toutefois, les aires marines ne relevant pas de la juridiction nationale (>200 miles nautiques à partir du littoral) sont encore à la traîne : 1,18 % de la superficie seulement est protégée, de sorte que globalement, 7,74 % seulement des océans du monde sont actuellement protégés. Rappelant que l'Objectif d'Aichi 11 prévoit une couverture en aires protégées terrestres et marines de 17 % et de 10 %, respectivement, le *Protected Planet Report* conclut que si les gouvernements déploient des efforts concertés, les cibles terrestres et marines pourraient être atteintes à la fin de 2020. Ceci dit, il faudra désigner de nouvelles aires protégées si l'on veut atteindre une représentation adéquate de régions d'importance particulière pour la biodiversité et les services écosystémiques.

Perspectives pour le patrimoine mondial. Les biens du patrimoine mondial jouissent du plus haut degré de protection au niveau international et peuvent donc contribuer à la politique de l'environnement, comme par exemple, le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. L'[Horizon du patrimoine mondial de l'UICN](#) donne la mesure de l'efficacité des efforts de conservation à l'échelon mondial en évaluant l'état de conservation de tous les biens naturels du patrimoine mondial et en repérant les changements dans le temps. Depuis son lancement en [2014](#), il y a eu deux mises à jour – en novembre 2017 et en novembre 2020 – chacune culminant par un rapport mondial et des évaluations en ligne actualisées (couvrant 252 sites en 2020). Chaque cycle d'évaluation fait appel à des centaines d'experts dans le monde entier, en particulier au sein de la CMAP et de la Commission pour la sauvegarde des espèces (CSE).

Publié en décembre 2020, le [troisième Horizon du patrimoine mondial de l'UICN](#) montre que les changements climatiques sont désormais la principale menace pour le patrimoine mondial naturel et qu'ils touchent un tiers des biens. L'évolution de la tendance, révélée par trois ensembles de données disponibles en 2014, 2017 et 2020, démontre que les perspectives du patrimoine mondial naturel en matière de conservation ne s'améliorent pas. Ainsi, 63 % des biens seulement ont des perspectives positives (« bonnes » ou « bonnes avec quelques préoccupations ») tandis que pour 30 % des biens,

les préoccupations sont élevées et pour 7 %, l'état est « critique ». La moitié exactement des biens bénéficie d'une protection et d'une gestion efficaces mais quelques aspects critiques comme le financement durable, l'application des lois et le personnel restent gravement préoccupants. En dépit de cette tendance négative, l'amélioration de l'état de certains biens témoigne du succès que l'on peut attendre si l'on applique des mesures de conservation concertées. On peut citer, par exemple, Wadi Al-Hitan en Égypte, où la détermination à atteindre la Norme de la Liste verte de l'UICN a abouti à une gestion améliorée et, en conséquence, une transition, dans l'Horizon du patrimoine mondial de l'UICN, de « bonne avec quelques préoccupations » en 2017 à « bonne » en 2020.

Outil intégré d'évaluation de la biodiversité. L'[Outil intégré d'évaluation de la biodiversité \(IBAT\)](#) est un outil fiable fournissant des données géographiques sur la biodiversité mondiale pour soutenir le processus décisionnel. Tenu en partenariat entre BirdLife International, Conservation International, l'UICN et le PNUE-WCMC, l'IBAT puise dans les données de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées™, de Protected Planet, des ZCB et d'autres sources, et peut servir à éclairer les évaluations en vue de décisions d'investissement ainsi qu'à remplir les obligations de rapport. Le principal utilisateur de l'IBAT est le secteur des entreprises et du financement d'entreprises. En janvier 2019, le partenariat a lancé l'IBAT 3.0 rassemblant trois plateformes précédemment séparées : IBAT pour les entreprises, IBAT pour le Groupe de la Banque mondiale et IBAT pour la recherche et la conservation. L'intérêt manifesté à cet outil ne cesse d'augmenter, comme on peut le voir par le nombre de souscripteurs payants de l'IBAT qui, à ce jour, sont au nombre de 77, ce qui laisse prévoir un revenu de 1,1 million USD. En 2019, les nouveaux souscripteurs sont la Banque africaine de développement, AC Energy, Petronas, Enel, L'Oréal, Veolia et Votorantim Cimentos.

Classification de l'impact sur l'environnement des taxons exotiques. La nouvelle Classification des impacts environnementaux des espèces exotiques ([Environmental Impact Classification for Alien Taxa – EICAT](#)) de l'UICN permet de classer les espèces exotiques en fonction de leur impact sur l'environnement. D'après des éléments de preuve, les taxons exotiques sont classés dans une des cinq catégories d'impact, selon le niveau d'organisation biologique du biote indigène touché (individu, population ou communauté) et la réversibilité de cet impact. EICAT a les objectifs suivants : i) identifier les taxons exotiques par le niveau d'impact sur l'environnement, ii) comparer le niveau d'impact par taxon exotique selon les régions et les groupes taxonomiques, iii) faciliter les prévisions d'impacts éventuels futurs de certains taxons dans la région ciblée et ailleurs, iv) contribuer à la hiérarchisation des mesures de gestion, et v) faciliter l'évaluation des méthodes de gestion. EICAT s'adresse aux scientifiques, aux gestionnaires de l'environnement et aux praticiens de la conservation. C'est un outil qui permet d'enrichir la compréhension de l'ampleur des impacts causés par différents taxons exotiques, d'alerter les acteurs pertinents quant aux conséquences possibles de l'arrivée de certains taxons exotiques et d'éclairer la hiérarchisation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et des mesures de gestion.

Élaborée à l'origine à la demande des Parties à la CDB puis sur instruction d'une Résolution de l'UICN en 2016, EICAT a été officiellement lancée en septembre 2020. Son développement a supposé un processus de consultation à l'échelle de l'UICN et a reçu un large soutien de toute l'Union. Les résultats des évaluations EICAT seront publiés dans le cadre de la [Base de données mondiale de l'UICN sur les espèces envahissantes \(GISD\)](#) qui existe déjà tandis que le Groupe de spécialistes des espèces envahissantes de la CSE mettra sur pied un cours de formation en ligne pour aider les Membres et les non-membres de l'UICN à appliquer EICAT.

Cadre de gouvernance des ressources naturelles. En 2017, l'UICN a publié les documents fondateurs de son Cadre de gouvernance des ressources naturelles (NRGF), dont le but est de fournir des orientations complètes et cohérentes sur les approches inclusives, équitables et fondées sur les droits en matière d'évaluation et de renforcement de la gouvernance des ressources naturelles. Le NRGF est conçu comme une référence normalisée institutionnelle interne pour l'UICN et ses partenaires pouvant être appliquée par les décideurs, les détenteurs des droits et les praticiens dans différents contextes et à différentes échelles. Élaboré au terme d'un vaste processus de recherche et de consultation, le NRGF a pour mission de renforcer l'intégration des questions de gouvernance dans les autres méthodes et outils d'évaluation de l'UICN (comme la Méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration (MEOR) – voir ci-dessous). L'outil a également été mis à l'essai sur le terrain dans plusieurs pays tels que le Ghana, le Mozambique, l'Ouganda et la Tanzanie, où des évaluations utilisant le NRGF ont été menées dans différentes situations, y compris

pour la gestion des forêts, des écosystèmes marins et des ressources en eau. En utilisant le Cadre, l'UICN continue de renforcer les capacités et de fournir des preuves ancrées dans la réalité permettant de référencer les bonnes pratiques. Ainsi, l'Union peut progresser vers une norme de sécurisation des droits et de renforcement des pouvoirs de ceux qui sont marginalisés afin qu'ils participent au processus décisionnel sur la gestion des ressources naturelles, produisant en cela des avantages à la fois pour la population et pour la biodiversité.

Standard mondial pour les solutions fondées sur la nature. En 2019, faisant appel à l'expertise de plus de 800 personnes, l'UICN a commencé à rédiger un standard mondial pour la mise en œuvre des solutions fondées sur la nature. Ce nouveau [Standard mondial pour les solutions fondées sur la nature](#) a été approuvé par le Conseil de l'UICN en février 2020 et lancé en juillet 2020. Il fournit un cadre de comparaison commun des réponses fondées sur la nature aux principaux enjeux de société tels que la sécurité de l'eau, la sécurité alimentaire, la santé humaine, la Réduction des risques de catastrophe (DRR) et les changements climatiques. Ce Standard mondial amplifiera la portée des SfN au-delà des milieux de la conservation, pour toucher en particulier la communauté des affaires, en démontrant le rôle que peut jouer la nature, et son bon rapport coût-efficacité, dans la réalisation des objectifs de développement.

Méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration. La [Méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration \(MEOR\)](#), conçue par l'UICN et le World Resources Institute (WRI), offre un cadre souple, d'un coût abordable, grâce auquel les pays peuvent identifier rapidement et analyser les régions où la Restauration du paysage forestier (FLR) peut générer toute une gamme d'avantages sociaux, économiques et environnementaux à l'échelon national ou infranational. La MEOR peut apporter un appui vital aux pays en les aidant à accélérer ou à appliquer des programmes de restauration et des stratégies à l'échelle du paysage. La MEOR associe une analyse de situation sur la dégradation et le déboisement à une analyse géospatiale et à la modélisation biophysique et économique, dans un cadre qui évalue la capacité sociale, politique et institutionnelle de mettre en œuvre la restauration à grande échelle.

Au cours de la période quadriennale écoulée, le Secrétariat de l'UICN, les Membres, les experts et partenaires des Commissions ont appliqué et soutenu 48 processus de MEOR pour que la restauration des paysages forestiers soit possible dans 35 pays. Près de 500 millions d'hectares de paysages dégradés et déboisés ont été évalués et des opportunités de restauration ont été identifiées pour 200 millions d'hectares. La MEOR a servi de cadre pour guider la prise de décisions factuelle en matière d'interventions de restauration des paysages forestiers. Le but est de générer des changements soutenus et transformateurs, impliquant la mutation de zones dégradées et déboisées en paysages productifs et résilients apportant des avantages tangibles pour la biodiversité, le climat et les communautés locales.

L'UICN a aussi ouvert la porte de la FLR au secteur privé, en déployant de vastes efforts interorganisations et en ciblant les possibilités de restauration de paysages appartenant à de petits propriétaires qui font partie de la chaîne d'approvisionnement de grandes agro-industries. Au bout du compte, le but est d'enrichir les connaissances du secteur privé sur les évaluations de FLR et de créer une communauté de pratique.

Défi de Bonn. L'UICN a encouragé les gouvernements à adopter la FLR comme une solution fondée sur la nature pour atteindre des objectifs internationaux, en particulier les ODD, les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres et les CDN de l'Accord de Paris. Le [Défi de Bonn](#) et les objectifs de restauration qu'il comporte, offre une plateforme essentielle pour y parvenir. Dans le contexte de la Forest, Food and Land Coalition, l'UICN a inscrit la FLR et le Défi de Bonn dans les débats mondiaux sur les changements climatiques comme éléments principaux des solutions fondées sur la nature pouvant aider les pays à atteindre plus de 30% de l'atténuation des changements climatiques requise à l'échelon mondial avant 2030.

La période quadriennale a vu des progrès incroyables dans le cadre du Défi de Bonn. Les engagements ont dépassé l'objectif de 150 millions d'hectares (ha) et, fin 2020, atteignaient 210,12 millions d'hectares. Parmi les réalisations spécifiques, on peut citer : les États-Unis qui ont atteint et dépassé leur engagement, plaçant 17 millions d'hectares en état de restauration ; la province du Khyber Pakhtunkhwa au Pakistan qui a atteint son objectif d'origine et a annoncé un

nouvel engagement ; et le lancement d'une nouvelle initiative régionale de 30 millions d'hectares pour l'Europe, l'Asie centrale et le Caucase. Différents dialogues ministériels ont abouti à des déclarations régionales sur la restauration, appelant à la coopération entre pays et au financement conjoint dans les blocs CEDEAO, SADC et ASEAN+ notamment. Le Baromètre, un protocole de surveillance des progrès de restauration établi par l'UICN, a également été lancé. 89 % de la superficie totale annoncée est engagée par les cinq pays pilotes. Le Baromètre a été adopté par plus de 40 pays et organismes régionaux et, par le biais d'un nouvel outil en ligne, il est désormais à la disposition de tous ceux qui ont pris des engagements.

Une Stratégie fondée sur la nature pour l'adaptation et la résilience. L'UICN a démontré ses qualités de chef de file mondial dans le domaine thématique de l'Adaptation basée sur l'écosystème (EbA) en tant que solution fondée sur la nature pour les changements climatiques. Elle a dirigé la mobilisation des ressources, rassemblé un partenariat mondial et fixé, en collaboration, des repères pour une Adaptation écosystémique robuste. Avec ses Membres et ses Commissions, l'UICN s'est associée à la CCNUCC et au Secrétariat de la CDB pour éclairer et influencer les processus politiques mondiaux fondés sur les connaissances et les preuves concrètes générées par son portefeuille de plus de 50 initiatives à l'échelon mondial, pour une valeur de plus de 100 millions d'euros.

L'UICN fait office de Secrétariat pour Friends of EbA (FEBA) (les Amis de l'Adaptation basée sur l'écosystème) : un réseau collaboratif de plus de 80 organisations comprenant des ministères et organismes gouvernementaux, des organismes des Nations Unies et des conventions, des ONG, des centres de recherche et autres institutions. En 2017-2018, l'UICN a mobilisé FEBA pour faciliter la mise au point des Lignes directrices volontaires de la CDB pour concevoir et appliquer efficacement l'EbA et la Réduction des risques de catastrophe (DRR) qui ont été adoptées par les Parties à CdP 14 de la CDB. La CdP de la CDB a reconnu FEBA comme un partenaire clé « *pour soutenir les Parties dans leurs efforts prodigués pour promouvoir des approches écosystémiques d'adaptation aux changements climatiques* » (Décision 14/5). En 2017, elle a lancé les Critères de qualification et normes de qualité de l'EbA, le premier cadre de son genre, qui est devenu une référence pour le renforcement de l'efficacité de l'EbA. En 2020, ce travail a été suivi par le *Guidebook for Monitoring and Evaluating Ecosystem-based Interventions*. En 2019, l'UICN et le PNUE ont lancé le Fonds mondial pour l'Adaptation basée sur l'écosystème, un fonds de subventions de 20 millions d'euros, soutenu par l'Initiative internationale pour le climat du Gouvernement de l'Allemagne (BMU-IKI), qui fournit des mécanismes d'appui ciblés et rapides, grâce à un capital de départ, pour des approches innovantes et catalytiques visant à accélérer l'adaptation grâce à des solutions fondées sur la nature. Ce Fonds est opérationnel depuis décembre 2020 et devrait le rester jusqu'en décembre 2025.

Publications

Maintenir la production et la qualité des publications de l'UICN. Le Comité des publications de l'UICN a été créé en mars 2017 pour fournir un réservoir de publications du Secrétariat de l'UICN auxquelles assigner des ISBN UICN. Depuis la dernière réunion d'examen des notes de synthèse, 102 notes de synthèse ont été soumises par le Secrétariat pour examen lors de sept réunions et le Comité des publications a donné son feu vert à 80 de ces propositions destinées à devenir des publications de l'UICN. En outre, depuis le début de la période quadriennale, le Conseil éditorial de l'UICN a examiné 119 tableaux de suivi revus par des comités de lecture et donné son aval à 108 d'entre eux. Au total, 175 publications officielles de l'UICN portant un numéro ISBN ont été publiées durant la période quadriennale, dans certains cas en différentes versions linguistiques et sous forme de nouvelles éditions. Elles sont complétées par des publications conjointes avec d'autres institutions pour constituer la production totale de publications de l'Union sous forme d'ouvrages et de monographies. Pour soutenir la production de publications et la navigation dans les nouveaux processus de publication de l'UICN, les *IUCN Publishing Guidelines* et le *IUCN Style Manual* de l'UICN ont été entièrement revus en 2018 tandis qu'un nouvel « Aide-mémoire pour les Commissions » (Cheat sheet for Commissions) a été produit en 2019.

Maximiser la « visibilité » des connaissances de l'UICN. Environ 4 000 titres de l'UICN, représentant la moitié de la production totale, sont maintenant disponibles sous forme électronique sur le système de la bibliothèque ([IUCN Library System](#)), avec des copies imprimées préservées et accessibles à la Bibliothèque du Siège. Pour aider à faciliter la visibilité, des métadonnées riches, descriptives, sont générées pour les publications de l'UICN. Au cours de la période quadriennale,

150 Identificateurs d'objets numériques (DOI) ont été assignés aux publications de l'UICN qui ont par la suite été enregistrées avec Crossref pour pouvoir être facilement identifiées, liées, citées et utilisées par d'autres chercheurs. Des DOI sont continuellement générés pour les évaluations de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées™.

Surveiller le téléchargement en ligne et l'attention accordée aux publications de l'UICN. Au total, il y a eu près de 3,7 millions de téléchargements de PDF du système de la bibliothèque de l'UICN depuis 2017, comparé à moins de 1,5 million durant la période quadriennale précédente. Le téléchargement de publications de l'UICN est surveillé de façon mensuelle et l'acquisition d'une souscription Altmetric en 2018 a permis de renforcer le suivi de l'attention en ligne autour de chaque publication de l'UICN ayant un DOI.

Certes, il est difficile de déterminer l'impact d'une publication particulière mais on peut utiliser différents indicateurs pour estimer si une publication intéresse le reste du monde. Ces indicateurs comprennent le calcul du niveau d'attention reçu par des publications particulières avec le Altmetric Attention Score, le comptage des citations pour déterminer le nombre de fois qu'une publication est citée par d'autres, y compris Wikipedia, et même les mentions dans les politiques qui démontrent de quelle manière une publication a influencé une politique ou un mode d'action dans un domaine particulier. En associant toutes ces mesures au nombre des téléchargements du site web de l'UICN, on peut raisonnablement conclure que les **cinq publications suivantes de l'UICN ont eu le plus d'impact durant la période quadriennale** :

1. *Palmiers à huile et biodiversité* (2018) – [link](#)
2. *Microplastiques primaires dans les océans* (2020) – [link](#)
3. *Tools for measuring, modelling, and valuing ecosystem services* (2018) – [link](#)
4. *Gestion du tourisme et des visiteurs dans les aires protégées* (2018) – [link](#)
5. *Violence basée sur le genre et environnement* (2020) – [link](#)

2.4 L'UICN sur la scène politique internationale

Encourager les progrès des politiques mondiales. Durant toute la période quadriennale, l'UICN n'a cessé de souligner, sur la scène politique internationale, que la nature doit être au centre des stratégies nationales de développement, et a appelé à prendre des mesures concrètes pour atteindre les objectifs mondiaux. L'Union est extrêmement bien placée pour être l'acteur le plus influent du débat mondial sur la conservation de la nature et prôner, proactivement, l'utilisation et la gestion durables de ressources naturelles et plus particulièrement de la biodiversité. Les objectifs politiques mondiaux sont pilotés par les Résolutions de l'UICN approuvées par les Membres à chaque Congrès mondial de la nature de l'UICN. Les principaux engagements et les principales réalisations de l'UICN en matière de politique mondiale, ainsi que les Résolutions correspondantes du Congrès demandant ces engagements, sont résumés ci-dessous.

Forum de haut niveau des Nations Unies. En tant qu'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'UICN a régulièrement engagé des dialogues pour porter les dernières données de la science de la conservation à l'attention des diplomates, au Siège de l'ONU. À l'occasion de la 74^e Assemblée générale de l'ONU et du Sommet Action Climat qui l'accompagnait, l'UICN a été particulièrement visible grâce à un « Dialogue des savoirs sur les solutions fondées sur la nature aux changements climatiques » et à la publication du Manifeste des solutions fondées sur la nature pour le climat qui demandait l'intégration des solutions fondées sur la nature dans les instruments nationaux relatifs aux politiques climatiques et un financement renforcé de leur application. Au [Sommet des Nations Unies sur la biodiversité](#), en septembre 2020, le nouveau Directeur général s'est adressé, pour la première fois, à la communauté des Nations Unies dans un discours intitulé [« Urgent action on biodiversity for sustainable development »](#) (« Action d'urgence pour préserver la biodiversité pour le développement durable »).



L'UICN a aussi contribué à la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies sur l'environnement (2019), sur des thèmes tels que la jeunesse et le sport, les systèmes alimentaires, les finances durables, le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et les déchets marins. L'UICN a participé au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sur le thème « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité ». L'UICN a

souligné, à cette occasion, le rôle critique des solutions fondées sur la nature pour réaliser les ODD. Le [Rapport sur les objectifs de développement durable 2019](#) de l'ONU cite l'Indice de la Liste rouge de l'UICN et décrit les ZCB.

Résolutions de l'UICN : WCC-2016-Res-09, WCC-2016-Res-049, WCC-2016-Res-056, WCC-2016-Res-062, WCC-2016-Res-095, WCC-2016-Res-096, WCC-2016-Rec-107.

Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

Le Secrétariat de l'UICN et les experts des Commissions ont contribué en tant qu'auteurs à différentes évaluations régionales et thématiques de la biodiversité, des services écosystémiques, de la dégradation et de la restauration des terres, menées par l'IPBES, et certaines données fournies par l'UICN ont également été largement utilisées (par exemple, Liste rouge de l'UICN des espèces menacées™, ZCB et Protected Planet), surtout dans l'Évaluation mondiale de l'IPBES publiée en 2019.



Résolutions de l'UICN : WCC-2012-Res-117 ; WCC-2012-Res-118.

Plateforme mondiale pour la Réduction des risques de catastrophe.

Encouragés par l'UICN et conscients des liens existants entre les catastrophes, les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, les pays et parties prenantes ont demandé une meilleure intégration de la Réduction des risques de catastrophe (DRR) dans le programme relatif à l'adaptation, une meilleure prise en compte du rôle des écosystèmes et de leurs services et des rapports améliorés sur la perte des écosystèmes et les solutions fondées sur la nature, pour la mise en œuvre des objectifs mondiaux du Cadre de Sendai.



Résolution de l'UICN : WCC-2012-Res-058.

Convention du patrimoine mondial.

En tant qu'Organisation consultative auprès du Comité du patrimoine mondial, l'UICN est continuellement appelée à évaluer l'état des biens du patrimoine mondial et à faire des recommandations aux gouvernements. L'UICN a mis en évidence les effets de la pêche illégale, de l'exploitation du bois, du braconnage, de l'exploration pétrolière et des complexes de loisirs sur les biens naturels du patrimoine mondial et a recommandé des mesures pour des centaines de biens confrontés à de telles menaces. Le Comité a suivi l'avis de l'UICN et a inscrit des biens du Kenya et du Mexique sur la Liste du patrimoine mondial en péril, a agrandi deux biens, en a inscrit sept nouveaux, y compris les Terres et les mers australes françaises qui est désormais le plus grand de tous les biens du patrimoine mondial, et a retiré certains biens tels que le Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize de la Liste du patrimoine mondial en péril.



Résolutions de l'UICN : WCC-2012-Res-046, WCC-2012-Res-047, WCC-2016-Res-031.

Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

L'UICN a participé aux conférences intergouvernementales organisées par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer en vue d'élaborer un nouveau traité sur la biodiversité marine dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Les experts de l'UICN ont fourni des ressources et des contributions techniques à ces négociations, donnant leur avis sur les processus d'établissement et de gestion des aires marines protégées, les systèmes de partage des avantages fournis par les ressources génétiques marines et les dispositions d'identification et d'évaluation des effets des processus décisionnels sur l'environnement. Les contributions de l'UICN ont été bien reçues et aident à forger l'évolution du projet de traité.



Résolutions de l'UICN : WCC-2012-Res-074, WCC-2016-Res-047, WCC-2016-Res-050.

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

L'UICN a fourni des avis scientifiques à la 18^e session de la Conférence des Parties à la CITES. Une évaluation UICN/TRAFFIC a guidé les décisions sur la mesure dans laquelle le commerce de certaines espèces doit être limité. Les rapports de l'UICN sur l'état de conservation des rhinocéros, des lions et des grands singes ont sous-tendu les décisions qui visaient à garantir que ces espèces ne soient pas menacées par le commerce international. Les



experts de l'UICN sur les requins, les hippocampes et les anguilles ont donné leur avis sur les mesures réglementaires visant à améliorer le caractère durable du commerce de ces espèces.

Résolutions de l'UICN : GA 1978 RES 024, GA 1978 RES 025, GA 1984 RES 029, GA 1994 REC 049, WCC-2008-REC-110, WCC-2016-Res-025, WCC-2016-Res-093.

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD).

Les Parties à la CNULD ont reconnu, conformément aux recommandations de l'UICN, que leurs objectifs de



Nations Unies
Convention sur la lutte
contre la désertification

Neutralité en matière de dégradation des terres et les activités permettant de les atteindre sont directement liés à leurs programmes nationaux pour les ODD, le climat et la biodiversité. L'UICN a souligné l'importance des SfN pour lutter contre la sécheresse due à des causes anthropiques par la restauration des écosystèmes, de l'adoption de politiques sensibles à l'égalité entre les sexes et de la participation de la société civile à l'application de la Convention. Lors de la 14^e session de la Conférence des Parties, l'UICN a démontré, avec des preuves, qu'en associant les initiatives de restauration des paysages forestiers dans le cadre du Défi de Bonn aux objectifs de Neutralité en matière de dégradation des terres, les pays peuvent atteindre plus efficacement leurs objectifs en matière de restauration des terres. L'UICN a financé les exercices de fixation des objectifs de Neutralité en matière de dégradation des terres de 81 pays et a continué de donner son avis sur les moyens de mobiliser des investissements pour les initiatives de Neutralité en matière de dégradation des terres, y compris sur la restauration des paysages forestiers, la restauration des pâturages et l'Adaptation basée sur l'écosystème.

Résolutions de l'UICN : WCC-1996-Res-074, WCC-2000-Res-003, WCC-2008-Res-093, WCC-2008-Rec-134.

Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB).

L'UICN a beaucoup contribué aux discussions et à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020. Plusieurs Commissions ont collaboré avec les Parties à la CBD à l'application de l'Objectif d'Aichi 11 et fourni un soutien particulier en vue de définir et de



Convention sur la
diversité biologique

développer les critères pour d'autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) adoptées à la CdP14. Dans le cadre du processus de rédaction du nouveau cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, l'UICN a défendu avec vigueur l'idée que la Vision 2050 pour la biodiversité de la CDB devait être plus spécifique et susciter des actions concrètes et mesurables et a demandé que la mission 2030 repose sur des objectifs scientifiques et quantifiables. Conformément aux recommandations de l'UICN, le Secrétariat de la CDB a été prié de prévoir un travail analytique plus rigoureux en vue d'élaborer le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, en mettant l'accent sur les liens entre la conservation de la biodiversité et les ODD. Avec l'appui de l'UICN, les Parties ont aussi convenu de renforcer leurs stratégies nationales et plans d'action pour encourager les acteurs non étatiques, y compris le secteur privé, à contribuer à un cadre efficace pour l'après-2020 en prenant volontairement des engagements en faveur de la biodiversité. L'UICN a aussi prôné un Cadre qui constituerait un plan d'action mondial unifié visant à ce qu'il n'y ait *pas de perte nette* de biodiversité avant 2030 et que grâce à la restauration et au rétablissement, il y ait un *gain net* avant 2050.

Résolutions de l'UICN : WCC-2016-Res-096, WCC-2016-Res-050.

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

L'UICN a insisté sur l'urgence de réduire de manière substantielle les émissions de gaz à effet de serre et a mis en valeur le rôle critique d'écosystèmes en bonne santé qui peuvent offrir



Nations Unies
Convention-cadre sur les
changements climatiques

des SfN pour lutter contre les changements climatiques. L'UICN a également souligné qu'il importe d'inclure les écosystèmes de manière concrète et quantifiable dans les futurs CDN de l'Accord de Paris. L'UICN a participé étroitement au Partenariat de Marrakech pour l'action mondiale pour le climat en vue de soutenir le renforcement de l'ambition et de l'action pour le climat dans la pratique, et a également soutenu les travaux de la [Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones](#) de la CCNUCC ainsi que l'élaboration et l'adoption de son premier Plan d'action en faveur de l'égalité des sexes. L'UICN a prodigué son expertise sur les forêts, l'utilisation des sols, l'eau, les océans et la résilience climatique afin de contribuer aux actions actuelles et futures de lutte contre les changements climatiques.

Résolutions de l'UICN : WCC-2016-Res-056, WCC-2016-Res-057, WCC-2016-Rec-107.

2.5 Le Secrétariat de l'UICN dans les régions

ARO – Bureau régional pour l'Asie. Le vaste continent asiatique abrite plus de la moitié de la population mondiale et une myriade de milieux naturels et d'espèces sauvages. Avec une croissance urbaine en plein essor et une économie en expansion, l'Asie va offrir une plus grande prospérité à des millions de personnes mais il faudra aussi trouver un équilibre et protéger le cœur naturel du continent. Tel est le mandat d'UICN ARO, qui dirige les opérations de l'Union en Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est. Ces derniers quatre ans, ARO a encouragé la conservation et le développement internationaux de nombreuses façons comme en témoigne l'Asia Protected Areas Partnership (APAP). Avec ses 21 Membres de 17 pays d'Asie et deux Membres associés, l'APAP est un pilier des travaux de l'UICN pour les aires protégées de la région, et sert de plateforme régionale pour renforcer les capacités et partager les meilleures pratiques en matière de gestion des aires protégées et du patrimoine naturel. Le leadership régional a également été démontré dans le cadre de Mangroves for the Future (MFF), le plus grand programme de gestion des ressources côtières d'Asie, qui a soutenu des investissements dans les écosystèmes côtiers pour le développement durable de 11 pays. La phase 3 de MFF s'est conclue en 2019 et a soutenu 197 projets de subventions mis en œuvre principalement par des organisations de la société civile locales, apportant des résultats concrets en matière de santé des écosystèmes côtiers et de bien-être des communautés.

ARO a aussi supervisé l'investissement du Critical Ecosystem Partnership Fund (CEPF) dans le point chaud indo-birman, entre 2013 et 2019, période où 188 subventions, d'un montant total de 15,6 millions USD, ont été octroyées pour conserver des zones clés pour la biodiversité. Le Bureau régional a également facilité l'intégration de concepts de restauration des paysages forestiers dans la planification et la gestion de plus de 4 000 fermes forestières d'État en Chine, ce qui contribuera à la gestion durable de 77 millions d'hectares de paysages forestiers. Dans le cadre du portefeuille du Fonds vert pour le climat (FVC), la région Asie a reçu un financement de 39,78 millions USD pour son projet relatif à la résilience climatique des communautés des plantations agricoles dans le bassin versant de la chaîne des Knuckles à Sri Lanka. La septième reconstitution de la caisse du Fonds mondial pour l'environnement, qui se termine en 2022, a approuvé des projets pour les Maldives, le Népal et le Pakistan pour une valeur combinée de 6,73 millions USD. Tous ces travaux s'ajoutent à la gestion transfrontière des ressources, renforçant l'application de la Convention sur les zones humides et élargissant de manière significative la taille de la deuxième plus grande région statutaire de l'UICN par le nombre de ses Membres.

ECARO – Bureau régional pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale. UICN ECARO a été établi en 2015 pour aider les constituants de l'UICN à mettre en œuvre le Programme de l'UICN dans 17 pays de la Région statutaire de l'Europe de l'Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale. En quelques années, il s'est fait une place unique dans une région qui affiche une grande diversité de tissus naturels, politiques, économiques et sociaux. Ainsi, ECARO a travaillé à l'élaboration et à la diffusion d'outils de connaissances et de normes de l'UICN. Le Bureau régional a aidé les autorités albanaises à renforcer le réseau national d'aires protégées et à agrandir le bien du Patrimoine naturel et culturel de la région d'Ohrid, en 2019. Il a contribué à l'identification de sites naturels d'Asie centrale qui mériteraient d'être inscrits au patrimoine mondial. Concernant la conservation des espèces, ECARO a facilité l'élaboration des premières Listes rouges de l'UICN des espèces menacéesTM en Macédoine du Nord tandis que dans la Russie extrême-orientale, le Bureau fournit constamment des conseils à Sakhalin Energy et à d'autres acteurs concernant la conservation de la baleine grise occidentale En danger critique.

En 2018, l'Arménie, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan se sont engagés à restaurer trois millions d'hectares de terres dans le cadre du Défi de Bonn, l'effort mondial piloté par l'UICN en vue de restaurer 150 millions d'hectares de terres dégradées et déboisées avant 2020, et 350 millions d'hectares avant 2030. Dans le Caucase, l'UICN a conclu avec succès, en 2017, un programme de gouvernance et d'application des lois sur les forêts qui a eu des effets durables sur la région où les groupes environnementaux continuent de surveiller ces éléments cruciaux pour la conservation des forêts. ECARO a joué un rôle essentiel en créant en 2017 l'Équipe spéciale pour la biodiversité de l'Europe du Sud-Est et a publié l'année suivante « État des systèmes de conservation de la nature en Europe du Sud-Est », le premier rapport complet sur les dispositions institutionnelles en matière de conservation de la nature dans la région. Illustrant le rôle du Bureau dans la recherche de fonds pour la conservation, ECARO a lancé avec succès un programme

SOS Asie centrale vers la fin de 2019, dans le cadre de l'initiative de l'UICN Save Our Species. En outre, en Albanie, le Bureau régional a créé un programme de subventions Living Buna en appui à la société civile et aux initiatives de conservation dirigées par les communautés. Parmi les autres travaux d'importance critique entrepris par ECARO, on peut citer le développement institutionnel, la coopération régionale et l'appui aux travaux régionaux sous-tendant la Norme mondiale SfN.

ESARO – Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et australe. Vingt-quatre pays d'Afrique de l'est et australe se partagent une immense diversité de trésors naturels et de paysages riches de nombreux centres d'endémisme et en particulier, de sept des points chauds de la biodiversité mondiale. Durant la période quadriennale écoulée, UICN ESARO a guidé les gouvernements, les organisations de la société civile, les entreprises et les communautés de ce vaste territoire à de nombreux égards. Ainsi, le Bureau régional a travaillé à la restauration des paysages forestiers, à la lutte contre l'acidification des océans, au renforcement de la résilience des littoraux aux changements climatiques et a encouragé les mesures d'aménagement du territoire fondées sur les écosystèmes ainsi que des partenariats avec le secteur privé, notamment la Fondation Mitsubishi.

La région est une des priorités de la phase 2 du Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées (BIOPAMA), dans la période 2017-2023. En 2019, ESARO a signé un accord avec une organisation intergouvernementale, le Regional Centre for Mapping of Resources for Development, pour l'hébergement de l'Observatoire BIOPAMA pour les aires protégées et la biodiversité, un centre régional de ressources essentiel pour la prise de décisions sur la gestion des aires protégées et la conservation de la biodiversité. La même année, l'UICN et KfW ont signé un accord pour qu'ESARO gère un mécanisme de financement de 12 millions d'euros pour les aires de conservation transfrontières dans la région de la Southern African Development Community (SADC) (Communauté de développement de l'Afrique australe), destiné à octroyer des subventions pour l'action en faveur de la conservation dans des paysages transfrontaliers clés de l'Afrique australe.

L'année 2019 a également marqué le début d'un nouveau partenariat avec USAID et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) pour renforcer la collaboration régionale et les mesures de conservation transfrontalières en Afrique de l'Est dans le cadre d'un projet de 5 millions USD sur une période de quatre ans. ESARO a aussi piloté l'initiative SUSTAIN (la stratégie relative à la durabilité et à l'inclusion dans les corridors de croissance) qui avait pour objet d'œuvrer à la prospérité économique et sociale durable des pays africains. La première phase de SUSTAIN-Africa, au Mozambique et en Tanzanie, a pris fin en 2019, et la deuxième phase est voie d'élaboration. Sur le plan de la diplomatie et de la conservation de l'eau au niveau régional, ESARO a poursuivi ses travaux sur le Protocole régional pour les ressources d'eau de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), facilitant la finalisation d'un mémorandum d'entente entre le Kenya et l'Ouganda pour le bassin Sio-Malaba-Malakisi du Nil. Concernant le programme sur la résilience des zones côtières et de l'Océan, ESARO a également fait un pas historique en lançant le projet sur les aires protégées gérées localement. Ce projet prévoit l'instauration, d'ici à 2023, d'une gestion efficace de la biodiversité côtière, insulaire et marine et des services écosystémiques au Kenya, au Mozambique, aux Seychelles et en Tanzanie.

Bureau régional Européen. Le Bureau régional de l'UICN Européen compte 340 Membres en Europe et représente l'UICN auprès de l'Union européenne (UE). Cette région extrêmement développée est confrontée à d'importants enjeux environnementaux mais elle a aussi une empreinte mondiale marquée sur la nature. Compte tenu de son influence au niveau international, elle peut donner l'exemple en prenant des engagements vis-à-vis des objectifs mondiaux tels que les ODD. C'est ce que le Bureau a aidé à faciliter tout au long de la période quadriennale. La coopération étroite avec la Commission européenne a fait naître une communauté de pratique à l'échelle de l'Europe et a conduit à des investissements considérables dans les SfN qui ont leur place, depuis 2016, dans le programme Horizon 2020 pour la recherche et l'innovation. L'UICN n'a pas ménagé ses efforts pour sensibiliser les institutions de l'UE, les États membres et autres acteurs aux solutions fondées sur la nature. Le Bureau régional a également travaillé avec les villes pour promouvoir les SfN, soutenir la conservation de la biodiversité en zone urbaine tout en s'attaquant aux défis sociétaux tels que la résilience relative au climat et à l'eau. La fondation, en 2018, de l'Alliance urbaine de l'UICN est une étape majeure vers la création de liens entre les compétences mondiales de l'UICN et les villes pour créer des zones urbaines durables et agréables à vivre et intégrer la biodiversité et les services écosystémiques dans l'aménagement urbain.

Le Bureau régional Européen a également généré des connaissances cruciales sur la conservation à l'attention des décideurs et a apporté un appui technique à des stratégies telles que l'Initiative européenne sur les pollinisateurs. Depuis 2017, le Bureau régional Européen joue un rôle clé de facilitateur des discussions et de créateur de connaissances sur l'agriculture durable, et a collaboré avec la Commission européenne et les acteurs de l'agriculture pour organiser des tables rondes en 2018 et 2019. En décembre 2019, les représentants des États membres de l'UE chargés de rédiger des plans nationaux pour l'agriculture ont pris connaissance de nombreuses propositions et solutions résultant de ces échanges et leur ont réservé un accueil enthousiaste. Le Bureau régional pour l'Europe s'est aussi vivement intéressé aux plastiques et, en 2017, a lancé le rapport « National marine plastic litter policies in EU Member States : an overview ». Depuis lors, le Bureau s'est engagé activement dans des initiatives régionales et en a même organisé. Il a, par exemple, codirigé la 2^e Conférence d'acteurs sur la pollution marine par les plastiques et les microplastiques avec la Présidence autrichienne du Conseil de l'Union européenne, en novembre 2018, une conférence qui a rassemblé les acteurs clés de l'industrie en vue d'élaborer des stratégies pour lutter contre la pollution par les plastiques dans l'UE.

UICN-Med – Centre de coopération pour la Méditerranée de l'UICN. À UICN-Med, la mer est une force qui unit les sociétés et l'environnement. Région écologiquement riche qui comprend le sud de l'Europe, l'Asie de l'ouest et l'Afrique du nord, où l'on observe des disparités dans le développement et l'état de conservation, la Méditerranée a ses propres défis et ses propres chances que le Centre a relevés avec grand succès dans la période quadriennale. L'autonomisation des organisations de la société civile (OSC) d'Afrique du nord a été l'une des grandes réussites. Environ 80 OSC émergentes d'Algérie, de Libye, du Maroc et de Tunisie ont bénéficié de projets et de séances de formation. UICN-Med s'est aussi concentré sur d'autres aspects du renforcement des capacités en organisant plus de 100 ateliers sur toute une gamme de sujets, destinés à plus de 2000 praticiens de la conservation, administrateurs d'aires protégées, spécialistes de l'aménagement du territoire et scientifiques.

Fidèle au rôle de l'UICN, à l'interface entre la science, la politique, l'économie et la pratique, UICN-Med a mis au point quatre stratégies nationales de conservation pour les espèces emblématiques d'Afrique du Nord (l'outarde barbue, le macaque de Barbarie, le mouflon à manchettes et la gazelle de Cuvier) et, en 2019, a préparé un plan d'action d'urgence pour la grande nacre En danger critique. UICN-Med a aussi construit une coalition d'organisations européennes et nord-africaines qui a conçu des lignes directrices pratiques pour éviter que les rapaces ne se fassent piéger par les lignes à haute tension pendant la migration et a préparé une application de suivi de la perte de rapaces. La Méditerranée étant un haut lieu du tourisme, en 2018, UICN-Med a créé, en collaboration, le Réseau Expérience méditerranéenne de l'écotourisme (MEET) auquel participent des organisations et des administrateurs de 25 aires protégées dans neuf pays de la Méditerranée. Ces travaux se sont poursuivis en 2020 dans le cadre de DestiMED PLUS, qui met au point des pratiques d'écotourisme viables dans neuf aires protégées en Albanie, Croatie, Espagne, France, Grèce et Italie. Enfin, reconnaissant les liens étroits qui unissent les changements climatiques et la conservation de la biodiversité, UICN-Med a collaboré avec cinq aires marines protégées (AMP) pour piloter l'élaboration du premier des Plans d'adaptation des AMP méditerranéennes aux changements climatiques.

ORMACC – Bureau régional pour le Mexique, l'Amérique centrale et les Caraïbes. UICN ORMACC conduit les travaux de l'Union dans cette région tropicale luxuriante où 20 États et territoires possèdent certains des écosystèmes les plus riches du monde – et pourtant les plus vulnérables. Le Bureau régional a travaillé avec les Membres et les Commissions pour faire en sorte que dans cette région verdoyante de la planète, la nature et l'homme prospèrent. Il a, pour cela, axé tout particulièrement ses efforts sur les moyens d'influencer les politiques par la science et sur une approche de la conservation fondée sur les droits, respectant les connaissances traditionnelles et appliquant le consentement libre, préalable et en connaissance de cause. Reconnaisant le rôle vital que jouent les peuples autochtones pour la conservation, de grands progrès ont été faits en matière de restitution et autogestion d'environ 26 000 hectares de terres au Guatemala, gestion et protection collectives des ressources de la pêche au Honduras par l'adoption d'un protocole bioculturel et gouvernance des terres et des ressources naturelles autochtones au Guatemala et au Panama. En 2018, ORMACC et la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES) de l'UICN ont fait cause commune pour rassembler 16 organisations de peuples

autochtones Membres de l'UICN, première réunion de ce genre depuis que cette catégorie de membre a été établie au Congrès mondial de la nature de l'UICN en 2016.

Le Bureau régional a aussi été très actif en faveur des aires protégées, par exemple, par un engagement renouvelé dans les Caraïbes, avec le Programme BIOPAMA pour la biodiversité et la gestion des aires protégées, qui renforce la gestion des aires protégées dans 15 pays des Caraïbes. En 2019, un réseau de 160 professionnels des aires protégées a vu le jour et, dans la Selva Maya, la deuxième plus grande forêt tropicale des Amériques après l'Amazonie, les gouvernements et les communautés locales participent étroitement à la protection des fonctions écosystémiques et des valeurs culturelles de la forêt. En outre, en collaboration avec la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE) de l'UICN, le Bureau régional a renforcé les cadres juridiques et institutionnels de plusieurs zones transfrontalières d'Amérique centrale et du Mexique où plus de 2 500 familles d'agriculteurs ayant adopté des SfN ont vu leurs rendements fortement augmenter, de même que leur sécurité alimentaire et de l'eau. Dans le bassin versant de Goascorán au Honduras, 27 000 agriculteurs et villageois ont amélioré leurs moyens d'existence grâce à des méthodes de Réduction des risques de catastrophe et des pratiques intelligentes face au climat et ont pu accéder au microcrédit et à d'autres mécanismes de financement inclusifs. Le Bureau régional a également déployé des efforts de renforcement du leadership des femmes en matière d'apprentissage et de prise de décisions relatifs à la gouvernance et aux politiques. En 2018-2019, ORMACC a eu la satisfaction de découvrir que, dans le golfe de Fonseca, qui se trouve à la frontière d'El Salvador, du Honduras et du Nicaragua, les femmes détiennent 43 % des postes de direction pour les fonds de développement rural. ORMACC s'est également assuré que la région contribue de manière significative au Défi de Bonn en aidant huit pays à attribuer cinq millions d'hectares de terres à des projets de restauration spécifiques. Un appui a été obtenu pour l'adaptation aux changements climatiques dans les communautés vulnérables des hauts plateaux guatémaltèques, après que le premier projet FVC de l'UICN eut été approuvé en 2018. Ce projet profite à plus de 32 000 personnes et s'est attaqué à la dégradation de 12 000 hectares de terres au Guatemala.

ORO – Bureau régional pour l'Océanie. Nul n'ignore que l'Océan joue un rôle fondamental dans la vie sur Terre mais la région qui ressent le plus sa puissance est l'Océanie. UICN ORO travaille avec 22 pays et territoires du Pacifique dont la superficie maritime couvre 40 millions de kilomètres carrés – presque cinq fois plus que la superficie terrestre qui ne compte que 8,5 millions de kilomètres carrés. Les zones côtières sont parmi les plus sensibles aux effets de l'érosion de la biodiversité et des changements climatiques et, dans la période quadriennale écoulée, les subventions du CEPF, exécutées par ORO dans le point chaud de la biodiversité de Mélanésie orientale, ont donné les moyens aux communautés locales de protéger et de gérer leur biodiversité. Entre 2017 et 2019, le CEPF a octroyé 44 subventions, pour plus de 2,6 millions USD au total. ORO a également travaillé avec les Gouvernements de Fidji, des Îles Solomon, de Kiribati, de Tonga et de Vanuatu pour gérer de manière durable leurs littoraux et leurs océans. Par exemple, ORO a publié des évaluations nationales des services écosystémiques marins révélant, en 2017, que les services écosystémiques marins de Tonga valent plus que les exportations nationales de ce pays. ORO a également fourni des avis et un appui techniques aux Îles Salomon et à Vanuatu en matière d'aménagement spatial marin et de développement de politiques nationales pour l'océan.

Depuis 2017, ORO participe très activement à l'application de la phase 2 de BIOPAMA et a élaboré un programme de subventions de 3 millions d'euros pour que les communautés locales et les acteurs puissent mettre en œuvre des projets sur le terrain. Dans le cadre d'Initiative Énergie, écosystèmes et moyens d'existence durables (EESLI), ORO a aussi octroyé plus de 500 000 USD en subventions et renforcement des capacités aux communautés et aux gouvernements de la région pour sauvegarder la biodiversité en inscrivant la conservation de la nature au cœur de leurs réponses aux besoins en moyens d'existence et en énergie. Enfin, depuis son lancement en 2016, le Centre de gouvernance de l'environnement du Pacifique de l'UICN a apporté un appui de qualité mondiale en matière de gouvernance de l'environnement aux décideurs des îles du Pacifique. Un de ses forums, en 2017, a été salué par le Premier Ministre adjoint du Royaume de Tonga comme un « *espace privé et sûr où les dirigeants peuvent se rassembler et discuter de problèmes communs... avec un degré d'ouverture et de liberté qui n'existe dans aucun autre forum régional* ».

PACO – Bureau régional pour l’Afrique centrale et occidentale. Le continent africain a la chance de posséder d’immenses trésors de flore et de faune et de compter parmi ses espèces sauvages des symboles reconnus au plan mondial tels que les éléphants, les gorilles et les lions. UICN PACO est le fer de lance des efforts de conservation et de développement de l’UICN dans 25 pays du continent et, entre 2017 et 2020, a obtenu de nombreux succès qui ont été bénéfiques aussi bien à la nature qu’à la société. Les SfN sont un des éléments clés des travaux de PACO dans la période quadriennale et, en 2017 uniquement, ont obtenu près de 56 % des investissements canalisés par le Bureau régional. Depuis lors, PACO a fait intégrer les SfN relatifs à la restauration aux niveaux national et régional, en obtenant la collaboration de sept États membres de la COMIFAC (Commission des forêts d’Afrique centrale) et de la CEDEAO (Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest) qui se sont engagés officiellement à restaurer 30,5 millions d’hectares dans le cadre du Défi de Bonn. En outre, 2018 a vu l’établissement d’un mécanisme de financement pour encourager les SfN dans 32 communes du Burkina Faso, donnant à 80 entrepreneurs un accès à 1,4 milliard CFA dans l’intérêt des populations dépendant des forêts.

Une des clés des travaux de PACO est l’effort visant à catalyser les politiques et instruments pour valoriser et conserver efficacement la nature, dont un pilier est la gestion intégrée des ressources en eau. Depuis 2017, PACO a encouragé l’élaboration et l’adoption de la politique nationale de l’eau de la Guinée, la révision de la politique de l’eau et des zones humides du Niger et a soutenu l’adoption des lignes directrices de la CEDEAO sur le développement de l’infrastructure aquatique. Le suivi des aires protégées riches en biodiversité était un autre élément prioritaire du Bureau. Dans ce domaine, PACO participe directement à deux observatoires régionaux des aires protégées pour l’Afrique centrale et pour l’Afrique de l’Ouest respectivement, l’Observatoire du littoral ouest-africain et plusieurs observatoires transfrontaliers des bassins hydrographiques pour le bassin de la Volta, le bassin du Niger et le bassin du Mono. PACO s’est également concentré sur le renforcement des capacités et le développement d’un leadership de l’environnement et a franchi de nombreuses étapes tout au long de la période quadriennale. 2018 et 2019 ont vu les ministères de l’éducation de Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie et Sénégal mettre au point du matériel pédagogique pour inscrire l’éducation à l’environnement dans leurs programmes pédagogiques nationaux respectifs en s’adressant ainsi à des centaines d’enseignants et des dizaines de milliers d’étudiants.

ROWA – Bureau régional pour l’Asie occidentale. Tout comme la riche tapisserie culturelle tissée le long de ses routes et de ses cités anciennes, l’Asie occidentale abrite des écosystèmes divers qui vont des forêts méditerranéennes aux déserts, des marais aux récifs coralliens. L’UICN ROWA travaille dans 13 pays de la région, se concentrant sur des questions d’importance critique telles que la dégradation des terres, l’utilisation de l’eau, la biodiversité et la perte de biotopes ainsi que la protection des écosystèmes marins. Les aires protégées étant la clé de la réussite dans ces domaines, il n’est guère surprenant que ROWA se soit efforcé d’intégrer plus profondément la région dans les plis de la Liste verte des aires protégées et conservées. Ainsi, 2018 a vu l’inscription de six sites en Égypte, aux Émirats arabes unis, en Jordanie et au Liban, ce qui a porté la région plus près de son objectif d’inscription de 12 aires protégées d’Asie occidentale avant 2020.

Sans réelle collaboration entre de multiples secteurs, des gouvernements aux entreprises, en passant par la société civile, la conservation de la nature n’est qu’un vain mot. ROWA s’est donc également concentré sur le renforcement des capacités et a consolidé l’engagement local entre 2017 et 2020. En 2017, le Bureau régional a signé un accord avec une entreprise mondiale de production d’électricité, AES Jordan, pour créer des solutions pilotées par la demande et fondées sur la nature dans l’est d’Amman, dans l’intérêt des communautés locales. Dans le cadre de cette initiative, les réalisations comprennent l’établissement d’une pépinière ayant une capacité de production de 80 000 plantes par saison, qui permet également de combler le besoin critique d’emplois et qui aide à la lutte contre la désertification.

SUR – Bureau régional pour l’Amérique du Sud. L’Amérique du Sud est un continent de superlatifs. C’est là que se trouvent l’Amazonie, la plus grande forêt pluviale du monde et les Andes, la plus longue chaîne de montagnes du monde au-dessus du niveau de la mer. En voyageant des hauts sommets glacés jusqu’à l’humidité étouffante des jungles luxuriantes, on ne rencontre pas seulement une mosaïque époustouflante d’écosystèmes naturels et d’espèces sauvages, mais aussi une myriade de communautés qui dépendent de ces trésors naturels. Depuis sa création, il y a près de 30 ans, UICN-SUR est aux avant-postes de la conservation de la nature dans cette riche région, aidant à guider les gouvernements et la société vers le développement durable. Les aires protégées

sont parmi les questions clés sur lesquelles SUR a eu un impact durant la période quadriennale passée, avec en point culminant le Troisième Congrès des aires protégées d'Amérique latine et des Caraïbes (CAPLAC), organisé par l'UICN à Lima, la capitale du Pérou, en 2019. Ce congrès a attiré 3 123 participants (dont 153 représentants de peuples autochtones) de 58 pays et a organisé 956 activités qui étaient toutes dédiées au renforcement des aires protégées pour le bien-être de la société et le développement durable.

La gouvernance est une autre priorité en matière de protection de la nature en Amérique du Sud et c'est l'une des forces d'UICN-SUR. Le projet phare, à cet égard, est « Amazonia 2.0 », dirigé par SUR, qui a vu le jour en 2017 et vise à protéger 1,5 million d'hectares des forêts pluviales amazoniennes au Brésil, en Colombie, en Équateur, au Guyana, au Pérou et au Suriname, et bénéficie du leadership des communautés autochtones et paysannes. Enfin, le Bureau régional a communiqué de manière très efficace les réalisations du Secrétariat de l'UICN, des Membres et des Commissions. Entre 2017 et 2019, en collaboration avec les Membres et partenaires, UICN-SUR a publié 138 publications, études et matériel d'information, couvrant une grande diversité de thèmes, des aires protégées à l'eau, en passant par la gouvernance et les droits, et les changements climatiques.

Bureau de Washington DC. Le Bureau de l'UICN à Washington DC joue un rôle unique au sein du Secrétariat. Comme bien des ressources qui énergisent les projets et les activités de l'UICN dans le monde entier proviennent d'institutions internationales et gouvernementales basées en Amérique du Nord, le Bureau de Washington DC a joué un rôle essentiel au nom de l'Union dans cette dernière période quadriennale, outre sa collaboration avec les Membres, les experts des Commissions et partenaires du continent. Une des réalisations importantes a été la création en 2018 d'un fonds mixte de 8 millions USD pour soutenir l'investissement privé dans la conservation de la nature. Coordonnée avec Coalition for Private Investment in Conservation, lancée au Congrès mondial de l'UICN de 2016, et financée par le Fonds pour l'environnement mondial, cette initiative pour laquelle l'UICN est l'organisme exécutant est le premier modèle de financement de la conservation de ce genre dans le monde. Le rôle de liaison crucial joué par UICN-États-Unis a été démontré de nombreuses fois au cours des quatre années écoulées.

Dans cette période, le Bureau de Washington DC a soutenu l'octroi de plus de 30 millions USD en subventions pour l'UICN du Gouvernement des États-Unis et de fondations basées aux États-Unis, pour toute une gamme de questions. Un des bons exemples est le projet W-TRAPS de 12 millions USD, mis en œuvre en collaboration avec TRAFFIC, qui couvre les questions du commerce des espèces sauvages en Afrique et en Asie. Depuis le Congrès mondial de l'UICN de 2016, un Comité national américain est également né, qui comprend environ 50 nouveaux Membres liés à l'UICN. Tout au long de la dernière période quadriennale, le Bureau de Washington a également collaboré étroitement avec le Canada pour renforcer les liens de l'Union avec les Membres canadiens – bien représentés dans les quatre catégories de Membres de l'UICN – et pour guider les contributions du gouvernement relatives au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

2.6 Accroître les investissements et l'engagement du secteur privé

2.6.1 L'octroi de subventions à l'UICN

Le Secrétariat de l'UICN a élargi et consolidé sa capacité d'octroi de subventions, attribuant un nombre croissant de subventions petites et moyennes en appui à des activités sur le terrain qui sont souvent menées par des organisations membres de l'UICN. Cette croissance dans les capacités est une reconnaissance à la fois de l'immense bassin de capacités et d'idées précieuses qui circulent entre les Membres de l'UICN et les organisations locales pour s'attaquer aux problèmes de conservation, et la confiance que l'UICN inspire à ses donateurs dans sa manière de surveiller et d'accompagner les organismes subventionnés dans leurs travaux indispensables, tout en maintenant des normes fiduciaires, sociales et environnementales. L'ensemble complet des mécanismes d'octroi de subventions en actifs ou approuvés dans la période 2017-2020 est présenté ci-dessous.

Mangroves for the Future (MFF) a connu une troisième phase d'application de 2014 à 2019, avec plus de 250 partenaires dans 11 pays d'Asie. [Ce programme à long terme](#) s'efforce de protéger et de restaurer les écosystèmes côtiers d'Asie en renforçant la résilience des communautés côtières et en

promouvant les SfN. Les trois piliers du programme sont : application des connaissances, autonomisation des femmes et de leurs communautés, et amélioration de la gouvernance. Le Fonds de subvention MFF a joué un rôle central dans l'application du programme et, durant cette troisième phase, plus de 160 projets – d'une valeur de plus de 4 millions USD – ont été appliqués, 70 % d'entre eux par des ONG et des organisations communautaires. Les projets ont bénéficié directement à plus de 80 000 personnes vivant dans les communautés côtières et ont touché indirectement plus de 300 000 personnes. Près de 80 % des projets se concentraient sur l'amélioration des moyens d'existence des communautés côtières qui dépendent directement des ressources naturelles.

Save Our Species (SOS). Lancée en 2010, l'[initiative SOS](#) a été financée par différents donateurs et partenaires dont le principal est actuellement l'Union européenne. SOS soutient l'action en faveur de la conservation fondée sur la science afin de garantir la survie à long terme d'espèces menacées et de leurs habitats. Elle subventionne la conservation d'espèces évaluées comme Vulnérables, En danger et En danger critique. S'appuyant sur les données de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées™ et forte de la collaboration de milliers d'experts de l'UICN et de scientifiques du monde entier, SOS concentre ses efforts là où elle peut avoir les meilleurs résultats. Entre 2017 et 2020, 22 pays d'Afrique et 13 pays d'Asie (y compris d'Asie centrale) ont bénéficié de 120 subventions SOS, dont 54, à Madagascar, étaient axées sur les lémuriens. Au total, SOS œuvre à la conservation de plus de 344 espèces de mammifères, d'oiseaux, d'amphibiens, de reptiles, de plantes et de poissons (aussi bien d'eau douce que marins) et d'invertébrés.

Le Programme intégré de conservation de l'habitat du tigre (ITHCP) a pour objet de doubler les populations de tigres d'Asie avant 2022. Ce [programme](#) de l'UICN et de la KfW (la Banque de développement allemande), établi en janvier 2014, finance des efforts en appui à la conservation des populations sauvages de tigres et de leurs habitats ainsi qu'au développement de moyens d'existence durables pour les communautés humaines vivant à proximité d'habitats clés du tigre. Neuf pays sont éligibles au financement : Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Inde, Indonésie, Laos, Myanmar, Népal et Viet Nam. Le montant des subventions va de 700 000 euros à 2 millions d'euros, et la durée moyenne de chaque projet est de trois à quatre ans.

L'Élément d'action BIOPAMA est un mécanisme de subventions de 21 millions d'euros géré par l'UICN dans le cadre du [BIOPAMA](#) (Programme de gestion de la biodiversité et des aires protégées) – une initiative du Groupe des États Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) financée par le 11^e Fonds de développement européen de l'Union européenne. Le but global du programme BIOPAMA est de contribuer à l'amélioration de la conservation à long terme et de l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles dans les régions Afrique, Caraïbes et Pacifique, dans les aires protégées et les communautés environnantes. L'application de l'Élément d'action est un des principaux véhicules du programme BIOPAMA pour traiter les priorités d'action. Il soutient des activités sur le terrain qui visent à renforcer l'efficacité de la gestion et la gouvernance des aires protégées et conservées. En adoptant une optique à l'échelle du paysage, ces actions contribueront à renforcer les moyens d'existence locaux grâce à l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques et à accroître la résilience aux effets des changements climatiques. À la fin de 2020, l'Élément d'action BIOPAMA avait attribué 94 subventions dans 46 pays pour une valeur totale de 10 354 602 EUR. Afin de soutenir les pays ACP dans leur lutte contre l'épidémie de COVID-19, l'Élément d'action BIOPAMA a organisé un appel spécial à subventions à réponse rapide en juin 2020 et un appel à petites subventions techniques. Résultat, 72 autres subventions sont en négociation.

BEST4LIFE. L'[initiative BEST](#), financée par l'Union européenne, est un mécanisme de financement pour des actions sur le terrain à petite et moyenne échelle qui soutient la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable de services écosystémiques dans 34 régions ultrapériphériques et pays et territoires d'outre-mer de l'UE. Ces entités européennes ont une importance stratégique pour la conservation de la biodiversité mondiale et européenne. Situés dans tous les océans, ces lieux abritent des écosystèmes uniques mais fragiles et constituent 80 % de la biodiversité globale de l'UE. Depuis 2017, l'UICN a organisé plusieurs appels à propositions dans le cadre de l'initiative BEST, assuré le renforcement des capacités et attribué 91 projets représentant un portefeuille de 9,3 millions d'euros. Grâce à une approche de petites subventions, les subventions BEST ont permis à des organisations locales de définir et d'appliquer des activités pour relever leurs propres défis environnementaux. Plus de 85 organisations locales et régionales ont bénéficié de cet appui taillé sur mesure illustrant l'effet multiplicateur et catalyseur des petites subventions dans le Pacifique, en Amazonie, dans les Caraïbes, en Macaronésie, dans l'océan Indien, l'Atlantique Sud et Nord et les

régions polaires et subpolaires. Les projets financés sont extrêmement divers et traitent de la conservation des espèces en danger, des espèces exotiques envahissantes, de la gestion durable de l'eau, des connaissances culturelles, traditionnelles et locales et de l'appui aux forêts et à la conservation marine ainsi qu'au pilotage d'approches de conservation innovantes.

Renforcer la résilience des moyens d'existence aux changements climatiques dans les bassins supérieurs des hauts plateaux guatémaltèques. C'est le premier projet de l'UICN dans le cadre du Fonds vert pour le climat, approuvé à la fin de 2018. Ce projet vise à améliorer la résilience climatique des moyens d'existence et des écosystèmes dans certains bassins versants supérieurs de l'Altiplano guatémaltèque, en assurant la promotion de l'Adaptation écosystémique. Il comprend un mécanisme d'octroi de subventions qui a été lancé l'année dernière. Dans le cadre de ce fonds de subventions, au moins 52 petites subventions (montant maximal 45 000 USD) seront attribuées à des organisations communautaires et 17 subventions moyennes (montant maximal 400 000 USD) à des organisations de deuxième niveau pour promouvoir et appliquer des pratiques agricoles et forestières améliorées, la restauration des écosystèmes et la conservation des sols et de l'eau. Ces subventions devraient placer 10 000 hectares sous l'égide de mesures d'Adaptation écosystémique et profiter à 50 000 bénéficiaires, tout en garantissant la participation efficace des femmes (au moins 30 %), ainsi que l'inclusion des peuples autochtones de l'Altiplano guatémaltèque.

Droits des peuples autochtones en Amérique centrale – projet de sous-subventions. Le projet a pour objet de soutenir des organisations et/ou des réseaux de peuples autochtones et d'afro-descendants au Guatemala, au Honduras et au Panama qui sont légalement constitués et qui ont une expérience administrative, financière et comptable. Dans le cadre de sous-subventions, ces organisations communautaires peuvent renforcer leurs structures de gouvernance et leur capacité de coordination en vue de mener campagne pour promouvoir le respect de leurs droits collectifs face à l'expansion des industries extractives/productrices d'énergie susceptible de toucher leurs terres et leurs ressources naturelles. Les sous-subventions s'élèvent, au maximum, à 20 000 USD par organisation et trois d'entre elles ont déjà été octroyées à des organisations autochtones de chaque pays.

Projet régional pour la biodiversité côtière (RCBP). Grâce à un investissement de 219 000 USD accordé par USAID, le Programme de petites subventions du [RCBP](#) permet l'application de 20 projets dans la région d'Amérique centrale. Quinze sont des projets bio-commerciaux et cinq couvrent la gestion durable des paysages par des organisations locales. Ces projets sont situés dans des régions où la biodiversité est riche, dans les bassins inférieurs d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras et, ensemble, profitent directement à 739 bénéficiaires appartenant à des communautés vulnérables. Ils ont pour objet d'encourager la conservation et de réduire les menaces pour la biodiversité dans les écosystèmes marins côtiers, les mangroves, les herbiers marins et les récifs coralliens et de contribuer à la prospérité, la gouvernance et la sécurité des communautés associées à l'utilisation de ces éléments de la biodiversité.

CEPF – Point chaud indo-birman (Asie). Depuis 2013, l'UICN est l'Équipe régionale d'exécution des investissements du CEPF dans le point chaud indo-birman. L'UICN accorde des subventions CEPF à des organisations de la société civile pour aider à protéger des points chauds de la biodiversité qui, tout en étant reconnus comme les régions les plus riches de la Terre du point de vue biologique, sont cependant souvent les plus menacées. Entre 2013 et 2020, la phase 2 du CEPF a été mise en œuvre dans six pays du point chaud indo-birman. Un appui d'une valeur de plus de 15,5 millions USD a été accordé à 189 projets menés par la société civile pour des investissements stratégiques relatifs à la conservation des espèces, au commerce des espèces sauvages, à la gestion améliorée dans les paysages productifs et les aires protégées, au renforcement des capacités et au renforcement des conditions favorables à la conservation. Ces projets ont soutenu la création ou l'expansion de près de 230 000 hectares d'aires protégées, ont augmenté de manière significative la capacité de plus de 80 % des organisations de la société civile (OSC) à appliquer les projets et ont bénéficié directement à plus de 700 communautés locales, essentiellement pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et de l'accès aux services écosystémiques.

CEPF – Point chaud des îles de Mélanésie orientale (Océanie). Comme pour l'Asie, l'UICN est l'Équipe régionale d'exécution des investissements du CEPF dans le point chaud des îles de la Mélanésie orientale. Depuis 2017, l'UICN et le CEPF ont facilité et octroyé, à 64 OSC locales et internationales, 22 grandes subventions pour un total de 2 668 400 USD et 26 petites subventions

pour un total de 452 687 USD. Ces subventions ont bénéficié directement à plus de 150 communautés de ce point chaud en matière notamment d'éducation à l'environnement, de gestion des ressources, de formation aux techniques écologiques, de tenue de livres financiers et institutionnels et de sensibilisation juridique. Les communautés ont été autonomisées en matière de gestion et de conservation de 17 Zones clés pour la biodiversité prioritaires ; huit aires protégées ont été créées (couvrant 31 020 hectares) et plus de 103 000 hectares ont été placés sous gestion améliorée ou protection. L'information sur l'état de 23 espèces menacées prioritaires a été améliorée par la recherche sur le terrain et plus de 25 OSC locales et réseaux ont été consolidés par des subventions pour le renforcement des capacités.

Initiative Énergie, écosystèmes et moyens d'existence durables (EESLI). En utilisant l'énergie comme moteur pour la conservation de la biodiversité et pour obtenir des résultats pour les moyens d'existence, le projet [EESLI](#) a attribué, entre 2017 et 2020, 443 000 USD dans le cadre de 15 subventions aux OSC, aux petites et microentreprises, aux organisations communautaires et confessionnelles de pays de toute la région des îles du Pacifique. Les projets financés sont aussi bien de petits systèmes hydroélectriques en appui aux moyens d'existence de communautés produisant du café dans l'Aire de gestion des espèces sauvages de Crater Mountain en Papouasie-Nouvelle-Guinée que la revitalisation des pratiques traditionnelles maritimes, de navigation et de construction navale pour les jeunes à Fidji et notamment, la gestion pour la conservation d'espèces patrimoniales donnant du bois qui sont utilisées pour la construction navale, la replantation conjuguée d'espèces de la flore côtière et de la flore terrestre ou encore un projet solaire photovoltaïque pour une entreprise d'écotourisme et les communautés de l'île de Koro à Fidji, après les dévastations causées par le cyclone tropical Winston en 2016. Des subventions importantes, pour un total de 217 000 USD, ont été octroyées aux gouvernements et utilisées pour des projets d'installation de pompes à eau solaires dans les communautés, des programmes de bonification de prêts pour l'efficacité énergétique des ménages, une étude de faisabilité sur l'énergie marémotrice, des travaux de recherche sur les biocarburants et des systèmes d'éclairage solaire communautaires (en partenariat avec Women in Agriculture de Papouasie-Nouvelle-Guinée).

Mécanisme de financement des aires de conservation transfrontalières (TFCA). Le Mécanisme de financement des [Aires de conservation transfrontalières \(TFCA\) de la Communauté de développement de l'Afrique australe \(SADC\)](#) est un fonds de 23 millions d'euros qui vise à fournir des subventions pour les mesures de conservation, développement et gestion des TFCA de la SADC. Le budget de ce mécanisme a été approuvé en 2019, et le financement et l'application d'accords confiant à l'UICN la gestion du mécanisme ont été finalisés en juillet 2020. L'UICN collabore avec la SADC pour établir les structures de gouvernance requises et un manuel de fonctionnement est en train d'être rédigé pour orienter les principes et modalités de fonctionnement du processus d'octroi de subventions. Dans la phase initiale, environ 80 % des subventions seront attribuées à trois TFCA : Kavango Zambezi, Malawi-Zambie et Great Limpopo. Les premières subventions devraient être attribuées en 2021.

Conservation Finance Initiative (CFI). L'UICN, en partenariat avec CPIC, a présenté une proposition au FEM, approuvée en 2019 par le Conseil du FEM et relative à un fonds remboursable de 8 millions USD afin d'attirer des fonds publics et privés supplémentaires pour un véhicule financier innovant en vue de créer et de développer un portefeuille de projets d'investissement pour la conservation. En 2020, en collaboration avec Mirova Natural Capital, l'UICN a conçu et lancé le Fonds d'accélération Nature+ dans le cadre de l'initiative, pour fournir 50 millions USD de financement mixte (15 millions USD en concession, y compris du FEM en tant qu'investisseur de référence et 35 millions USD de fonds privés) pour soutenir des accords d'investissement précurseurs et viables, via des actions et obligations, pendant une période de dix ans. Le Fonds investira dans des projets qui soutiennent la résilience et les pêcheries marines et côtières ; la protection et la gestion durable des forêts ; la restauration des paysages forestiers (y compris l'agroforesterie) ; l'infrastructure verte pour la gestion des bassins versants ; et l'agriculture durable. Il devrait améliorer et enrichir un portefeuille dépassant 200 millions USD. Il s'agit du premier fonds d'accélération à offrir très tôt, aux concepteurs de projets, de l'argent intelligent accompagné d'une assistance technique et de possibilités d'investissement pour pouvoir prendre de l'expansion. Simultanément, le Fonds peut être extrêmement catalytique et combler les lacunes actuelles dans les investissements pour la nature. Le Fonds lève actuellement des capitaux auprès d'investisseurs publics et privés, avec une première clôture attendue en 2021 après avoir obtenu 2 millions USD additionnels (aux 8 millions USD du FEM) en investissement au Fonds.

Programme de petites initiatives (PPI) pour les OSC d'Afrique centrale et de l'Ouest. Ce Programme de petites initiatives est financé par le Fonds français pour le Fonds pour l'environnement mondial et la Fondation MAVIA. Il finance des projets pratiques, sur le terrain, qui bénéficient aux communautés locales et protègent l'environnement, contribuant ainsi à renforcer les capacités et l'influence des OSC africaines en matière d'environnement. Depuis plus d'une décennie, l'UICN aide les OSC à appliquer des mesures de conservation et des initiatives qui se sont révélées efficaces et viables pour obtenir des résultats positifs pour la conservation de la nature. Durant la période quadriennale 2017-2020, plus de 180 000 hectares d'aires protégées et conservées ont été établies ou officialisées ; 11 plans de développement et de gestion ont été rédigés et sont en train d'être appliqués ; l'état de conservation d'au moins six espèces de mammifères emblématiques (notamment les grands singes, les éléphants et les mammifères marins) a été amélioré dans les sites d'application du projet. Chaque année, environ 2500 tonnes de déchets ménagers ont été recyclées et environ 5300 tonnes d'équivalents CO₂ par an ont été évitées depuis 2017. Ces résultats tangibles ont été obtenus grâce à une subvention d'environ 2,5 millions d'euros pour soutenir les efforts de plus de 65 OSC en Afrique centrale et de l'Ouest. Outre l'appui financier, ces organisations ont également profité d'un développement des capacités sur mesure, couvrant à la fois des questions institutionnelles et opérationnelles.

Programme de petites initiatives pour les OSC d'Afrique du Nord (PPI-OSCAN). Ce PPI, qui en est à sa deuxième phase (2018-2021), vise à renforcer les capacités d'OSC émergentes dans quatre pays d'Afrique du Nord (Algérie, Libye, Maroc et Tunisie) par la mise en œuvre de projets de conservation sur le terrain et une série d'initiatives de formation thématiques. Depuis 2014, le Programme a soutenu au total 80 projets financés par un budget total de 4,5 millions d'euros. Environ 20 OSC ont réussi à obtenir un nouveau financement pour renforcer leurs projets et leurs réalisations. Le PPI-OSCAN a contribué à construire la confiance et à renforcer les possibilités de collaboration avec des institutions gouvernementales dans des pays fragiles comme la Libye.

Mécanisme de financement du capital naturel bleu. Le [Mécanisme](#), devenu opérationnel à la fin de 2018, est financé par le Gouvernement du Luxembourg. Il s'agit d'un mécanisme de subventions qui s'efforce de faire progresser des projets de résilience climatique côtière viables sur le plan financier, ayant des avantages clairs du point de vue des services écosystémiques dans les pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement. Le but est d'intégrer les SfN (par exemple, restauration des zones humides côtières ou des mangroves) avec des systèmes de données modernes, la technologie marine, de petits projets sur l'énergie renouvelable et des solutions relatives à l'eau propre pour renforcer la cause des investissements en faveur de la gestion intégrée de la résilience côtière. À ce jour, le Mécanisme a examiné plus de 100 projets et a soutenu huit projets dans l'espace côtier et marin qui associent un modèle économique aux SfN. Actuellement, il aide, par une assistance technique et financière, six entreprises de pointe à devenir financièrement autosuffisantes (c'est-à-dire pouvant être financées). S'il réussit, et sur la base uniquement des donations actuelles, le Mécanisme protégera 40 000 hectares de mangroves, 400 hectares d'herbiers marins et 5 200 hectares d'aires marines protégées, tout en créant des emplois dans l'écotourisme, l'élevage de crevettes intégré, le recyclage des filets de pêche et l'échange de crédits de carbone bleu. La filière de projets du Mécanisme continue de prendre son essor et d'autres projets de SfN exaltants devraient bénéficier de son appui.

Fonds mondial pour l'Adaptation basée sur l'écosystème. Approuvé à la fin de 2019, il s'agit d'un mécanisme de financement accéléré, innovant, lancé par l'UICN et le PNUE avec l'appui financier de BMU-IKI. Avec un budget de 20 millions d'euros, le Fonds vise à renforcer la base de connaissances, la planification et l'amélioration de l'Adaptation basée sur l'écosystème ainsi que l'accès du public au financement pour des interventions d'adaptation catalytiques. Le premier appel à propositions a été fait le 25 mars 2021, avec des subventions de l'ordre de 50 000 à 250 000 EUR et pouvant aller, exceptionnellement, jusqu'à 500 000 EUR.

Subventions COVID-19 et de réponse rapide. En mai 2020, l'initiative [SOS African Wildlife](#) a utilisé sa modalité de Subventions pour des actions rapides (Rapid Action Grants), pour répondre avec force à des menaces liées à la crise de la COVID-19 et à ses conséquences. Cette modalité est habituellement réservée à des urgences en matière de conservation afin de permettre des réponses immédiates à de nouvelles menaces émergentes. Un appel à propositions ciblant les espèces menacées, terrestres ou d'eau douce, en Afrique subsaharienne et à Madagascar, a été lancé, pour

un montant maximal de 100 000 euros et une durée maximale de 12 mois. Aucun fonds de contrepartie n'est requis.

En juin 2020, le programme BIOPAMA a également lancé un appel à propositions pour des subventions de réponse rapide conçues pour traiter les risques et les difficultés créés par la pandémie de COVID-19 dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Les projets financés, qui devraient augmenter la résilience des aires protégées et des moyens d'existence des communautés locales aux effets de la pandémie, ne doivent pas dépasser 50 000 euros et avoir une durée maximale de 12 mois. Aucun fonds de contrepartie n'est requis.

2.6.2 Engagements et partenariats avec le secteur privé

Dans le cadre de la Stratégie de l'UICN sur l'engagement des entreprises, le Secrétariat s'est concentré sur trois domaines clés : valoriser la biodiversité, promouvoir un gain net de biodiversité et investir dans la nature. Ces initiatives contribuent au Programme quadriennal de l'UICN par un engagement au niveau des entreprises et au niveau sectoriel ainsi que par des coalitions multipartites. En réalité, les engagements du secteur privé à l'UICN ont connu une expansion considérable et une période de consolidation en 2017-2020, associant des engagements à échelle mondiale avec des partenariats régionaux et nationaux. Compte tenu de l'impact du secteur privé sur l'environnement, il est impératif de collaborer étroitement avec tous les secteurs d'activité pour propulser l'objectif « nature-positif » à l'échelon mondial. L'ambition serait de continuer de renforcer les engagements et partenariats du secteur privé dans les années et les décennies à venir.

Valoriser la biodiversité est un point d'accès crucial à l'engagement des entreprises. L'UICN participe à des coalitions multipartites telles que [Business for Nature](#), une coalition mondiale d'organisations et d'entreprises influentes appelant à agir pour inverser l'érosion de la nature, et [We Value Nature](#), une campagne qui cible des secteurs clés du monde des entreprises pour les sensibiliser aux risques et aux possibilités associés à la nature. Dans ces efforts, comme pour d'autres questions relatives à l'agriculture, à la biodiversité, aux changements climatiques et à la dégradation des écosystèmes, l'UICN travaille avec des partenaires clés. Ces derniers comprennent le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) – le seul Membre de l'UICN exclusivement axé sur le secteur des entreprises – et le Pacte mondial des Nations Unies, qui a soutenu un événement virtuel intitulé « Les entreprises pour la nature » à l'adresse des dirigeants d'entreprises et des gouvernements, en juin 2020 et a prôné une action mondiale pour la nature. L'UICN est également membre fondateur de Natural Capital Coalition, qui porte désormais le nom de Capitals Coalition, et a parrainé le Forum mondial sur le capital naturel et, plus récemment, le Forum de l'Afrique sur l'économie verte de 2020.

L'UICN a produit un certain nombre de nouveaux outils pour soutenir les entreprises, notamment de [nouvelles lignes directrices](#) pour élaborer et utiliser les indicateurs de la biodiversité dans le suivi des performances des entreprises, ainsi que [Guidelines on Business and KBAs](#) pour les entreprises qui sont actives dans des zones importantes pour la conservation des espèces et des écosystèmes. Dans le cadre du [projet MARPLASTICCS](#), l'UICN collabore avec le secteur privé de l'Afrique du Sud, du Kenya, du Mozambique, de la Thaïlande et du Viet Nam afin de mesurer l'utilisation du plastique et les déchets de plastique dans les chaînes de valeur des entreprises. En Inde, l'UICN a aidé [Aditya Birla Group \(ABG\)](#) à produire un cadre de durabilité et de nouvelles lignes directrices sur la biodiversité tandis qu'au Nigéria, l'UICN a publié les [enseignements tirés](#) de l'étude du nettoyage de marées noires par le panel UICN indépendant du delta du Niger. L'UICN collabore avec Shell depuis plus de 20 ans. Les projets actuels comprennent une contribution à de nouvelles lignes directrices pour l'énergie renouvelable et le pilotage du Standard global pour les solutions fondées sur la nature. Avec Shell Petroleum Development Company du Nigéria, l'UICN aide à mesurer et surveiller les efforts de nettoyage de marées noires et l'impact de l'entreprise sur la biodiversité. Enfin, le [BioBiz Exchange](#) a organisé la formation et des webinaires pour les Membres et partenaires de l'UICN, renforçant les capacités et l'apprentissage de pair à pair et rassemblant des études de cas sur la conservation pour la plateforme PANORAMA Solutions relative à l'engagement des entreprises.

Promouvoir un gain net de biodiversité fait partie intégrante de l'avis indépendant fourni par l'UICN à [Newmont Mining](#), [Black Mountain Mining \(BMM\)](#) et au [QIT Madagascar Minerals \(QMM\)](#) de Rio Tinto sur leurs activités d'atténuation et de compensation. Les compensations de BMM, par exemple,

contribuent de manière significative à la protection d'un écosystème important au plan mondial mais sous-représenté. En s'appuyant sur la [Politique de compensation de l'UICN pour la biodiversité](#), adoptée par les Membres de l'UICN en 2016, ces travaux aident aussi à établir les premières [Politiques de compensation pour l'Inventaire mondial de la biodiversité](#). En collaboration avec Electricité de France (EDF), Energias de Portugal (EDP) et Shell, l'UICN travaille à des lignes directrices en vue [d'atténuer les impacts sur la biodiversité dans les projets d'énergie renouvelable](#), y compris l'énergie éolienne et l'énergie solaire. En Russie, le Groupe consultatif de l'UICN sur la baleine grise occidentale, ([Western Grey Whale Advisory Panel](#)) un organe scientifique indépendant, conseille Sakhalin Energy sur l'atténuation de ses impacts opérationnels potentiels sur ce cétacé En danger et a contribué à améliorer le profil de la conservation de l'espèce au niveau national.

Le partenariat de l'UICN avec le [Comité international olympique](#) a produit toute une série de rapports visant à aider l'industrie du sport à réduire les impacts sur la nature de ses manifestations et lieux de réunion. L'UICN a aussi donné un avis sur le processus de candidature pour les Jeux olympiques de 2024. L'UICN est un membre de Responsible Steel Initiative, créée en 2018 en tant que première initiative mondiale multipartite de normalisation et de certification de l'industrie de l'acier. En tant que membre du Conseil consultatif de développement durable de Nespresso, l'UICN conseille la compagnie sur son cadre d'établissement de rapports sur les impacts de l'entreprise sur la biodiversité. Nespresso a participé à la création du Cerrado Waters Consortium au Brésil, en utilisant une approche à l'échelle du paysage pour concevoir des efforts de restauration dans cette région importante pour le café et soutient, par ailleurs, les activités d'information sur des questions clés pour la biodiversité, telles que l'agriculture durable.

Investir dans la nature au niveau des paysages terrestres et marins revêt une importance critique si l'on veut parvenir au développement durable. Au Brésil, le [Rio Doce Panel](#), un organe consultatif scientifique et technique indépendant guidé par l'UICN, a publié toute une série de recommandations adressées à la Fondation Renova sur la remise en état de ce bassin versant important, après la rupture d'un barrage à résidus en 2015. L'UICN est régulièrement en contact avec l'ICMM (International Council on Mining and Metals) et a siégé en qualité de membre du groupe consultatif pour l'examen mondial des parcs à résidus, lancé en juillet 2020, qui a apporté les perspectives de l'Union à la conception de cette nouvelle Norme. Avec l'appui de l'UICN et de Nespresso, le [Cerrado Waters Consortium](#), au Brésil, a lancé un plan d'investissement avisé pour le climat qui a reçu un large soutien public et privé et vise à sauvegarder la nature et les approvisionnements en eau dans les hautes plaines centrales, une région importante pour la culture du café. Au Pakistan, l'UICN a fourni un avis technique au [Corridor économique Chine-Pakistan](#), appelant à agir pour mettre en place des mesures de sauvegarde dans cette région cruciale. Dans le cadre du [programme Shared Resources, Joint Solutions \(SRJS\)](#), l'UICN a collaboré avec les entreprises et la société civile pour renforcer les capacités et améliorer la résilience climatique, l'approvisionnement en eau et la sécurité alimentaire dans des paysages d'importance critique du Bénin, du Burkina Faso, du Ghana et de l'Ouganda. Dans le cadre de [SUSTAIN-Africa](#), l'UICN a élaboré des stratégies de croissance verte inclusive pour les agriculteurs et autres acteurs dans certains corridors économiques au Mozambique et en Tanzanie qui sont allées au-delà de leurs activités pour construire des coalitions sectorielles et multisectorielles afin de renforcer les impacts. Des compagnies telles que Toyota Motors Corporation investissent aussi dans la biodiversité en soutenant directement les travaux de l'UICN dans le cadre de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées™.

Partenariats avec le secteur privé dans le monde entier. Plusieurs partenariats ont pris forme avec des entreprises d'influence régionale ou nationale, et se concentrent sur la durabilité, la protection de la biodiversité, la gestion de l'eau, la participation des communautés et le renforcement des capacités. Ces entreprises sont : Aditya Birla Group (Inde), AES (Jordanie), Engro Elengy (Pakistan), HSBC (Sri Lanka), ITC Ltd (Inde), Marriott Hotels and Resorts (Thaïlande), Mitsubishi Corporation (Fonds pour l'Afrique et l'Europe), Siam City Cement (Asie), Tata Power (Inde), Tata Steel (Inde), TH True Milk (Viet Nam) et Toyota Motor Co. Ltd. (Thaïlande).

2.7 Égalité entre les sexes et inclusion sociale

L'égalité entre les sexes et l'inclusivité reçoivent la place qui leur revient. Durant la période quadriennale, le Secrétariat de l'UICN a pris des mesures importantes pour renforcer et mieux intégrer l'égalité entre les sexes et l'inclusion sociale dans ses travaux et garantir que des mesures de sauvegarde environnementales et sociales soient bien prises en compte dans ses interventions. Voici quelques-unes des principales réalisations :

- Adoption, en 2018, de la nouvelle politique de l'UICN pour l'égalité entre les sexes qui veille à ce que les programmes de l'ensemble du portefeuille de l'UICN soient sensibles à l'égalité entre les sexes.
- Appui actif aux gouvernements et aux acteurs pour les aider à mettre en œuvre les engagements sur l'égalité entre les sexes dans le cadre des Conventions de Rio.
- Intégration d'objectifs clairs sur l'égalité entre les sexes, les peuples autochtones et la gouvernance équitable et efficace dans le projet de Programme de l'UICN 2021-2024 et son Plan d'opération, en s'appuyant sur l'approche intersectorielle du Programme pour 2016-2020.
- Soutien à l'élaboration et l'application de stratégies autodéterminées des peuples autochtones suivant la création, en 2016, d'une nouvelle catégorie de membre à l'UICN pour les Organisations de peuples autochtones.
- Mise en œuvre de mesures dûment renforcées, sensibles à l'égalité entre les sexes et à l'inclusion sociale dans les projets régionaux et mondiaux.
- Elargissement du Système de gestion environnementale et sociale de l'UICN, élaboré à l'origine pour les projets du FEM, à l'ensemble du portefeuille de projets de l'UICN, à partir de juin 2016. Cette décision a donné lieu à l'évaluation officielle de tous les moyens et grands projets de l'UICN pour y repérer des risques environnementaux et sociaux et à une auto-évaluation guidée pour les petits projets (en dessous de 500 000 CHF) qui, depuis 2020, s'applique aussi aux projets moyens (de 500 000 à 1 million CHF). Lorsque l'évaluation identifie des risques, le projet est classé projet à risque élevé ou projet à risque modéré. Les deux catégories nécessitent la préparation de mesures d'atténuation sous forme de Plan de gestion environnementale et sociale surveillé de façon régulière.

Toutes ces réalisations témoignent du chemin que nous avons parcouru ces dernières années, mais l'UICN est bien consciente que nous sommes encore loin du but et prévoit de prendre rapidement d'autres mesures. Pour appliquer ces mesures, il faudra des ressources dédiées au soutien, au suivi, à l'évaluation et au renforcement de la sensibilisation aux questions d'égalité entre les sexes et d'inclusion sociale à l'échelle de l'UICN. Les principales mesures prévues sont :

- Réactivation du réseau de Points focaux sur l'égalité entre les sexes qui rassemble le personnel de tous les Programmes régionaux et mondiaux de l'UICN, pour renforcer les capacités et coordonner les mesures d'application de la politique de 2018 sur l'égalité entre les sexes.
- Mise en œuvre d'un système de Marqueur pour l'égalité entre les sexes qui obligera tous les projets à rendre compte de leurs contributions, notamment financières, à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes.
- Fourniture de ressources techniques additionnelles et de soutien pour l'intégration des questions d'égalité entre les sexes et d'inclusion sociale dans les projets et indicateurs de projet.
- Évaluations qualitatives, à l'échelle du portefeuille, des résultats relatifs à l'égalité entre les sexes et à l'inclusion sociale dans le cadre du suivi et de l'évaluation de la contribution du Secrétariat au Programme de l'UICN 2021-2024.
- Collaboration à l'échelle de l'Union, de tous les éléments constituant l'UICN, pour obtenir l'inclusion sociale et l'égalité entre les sexes dignes de ce nom.

En outre, ces dernières années, l'engagement de la **jeunesse** dans la conservation et les partenariats intergénérationnels sont devenus de plus en plus importants pour l'Union. Comme les efforts déployés en faveur de l'inclusion sociale et de l'égalité entre les sexes, l'engagement de la jeunesse doit, pour être fructueux, s'implanter à l'échelle de l'Union.

2.8 Application des Résolutions et Recommandations d'Hawai'i

Suivre les progrès des Résolutions et Recommandations de l'UICN. Les Membres de l'UICN ont adopté 112 résolutions et recommandations au Congrès d'Hawai'i, en 2016 (96 Résolutions et 16 Recommandations), ce qui correspond à une diminution de plus d'un tiers par rapport au Congrès de Jeju en 2012. Cela s'explique par la mise en place du processus de révision des motions pendant la période quadriennale 2013-2016, qui a eu pour effet de limiter le nombre global de motions et de beaucoup améliorer leur qualité, en moyenne.

En 2015, le Secrétariat a lancé le Système de suivi en ligne demandé dans la Résolution WCC-2008-Res-011 *Mise au point d'un système automatisé permettant d'enregistrer les activités des membres relatives aux résolutions et recommandations afin d'améliorer la présentation de rapports lors de chaque Congrès mondial de la nature et dans l'intervalle entre deux Congrès*. Ce système en ligne permet à tous les constituants de l'UICN – Membres, Commissions, Comités nationaux et régionaux, Conseil et Secrétariat – de fournir des informations sur leurs contributions à l'application des Résolutions et Recommandations. Les « rapports d'activité » générés sont publiés sur la [Plateforme des Résolutions et Recommandations](#), tout comme les « rapports de situation », dans lesquels des points focaux désignés au Secrétariat fournissent une synthèse annuelle des activités, pour toutes les Résolutions et Recommandations adoptées au Congrès précédent.

En juin 2020, l'Unité des politiques mondiales a reçu des points focaux une dernière série de mises à jour complétant les rapports intermédiaires publiés en décembre 2019/janvier 2020. D'après les derniers rapports et mises à jour, 78 % des Résolutions et Recommandations sont en train d'être appliquées, l'application a commencé pour 8 % et elle est avancée pour 70 %. Cependant, l'application de 14 % est terminée et dans le cas de 8 % seulement l'application n'a pas commencé ou il n'y avait pas suffisamment d'informations pour décrire des progrès (voir figure 4). La tendance, d'année en année, montre, dans la figure 4 ci-dessous, que plus on avançait dans la période quadriennale, plus le nombre de Résolutions et Recommandations qui se rapprochaient du stade final de l'application augmentait et moins il y avait de Résolutions 'récemment commencées' ou 'à commencer'. Les Commissions et le Secrétariat ont participé à l'application de deux tiers à trois quarts des Résolutions et Recommandations, et plus de la moitié des Résolutions ont été appliquées dans le cadre de l'approche Un seul Programme.

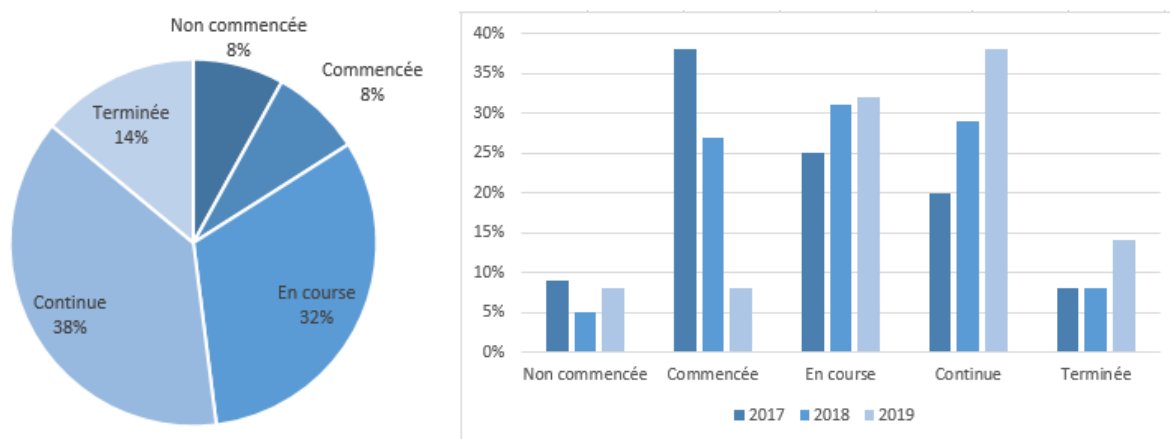


Figure 4. Progrès des Résolutions et Recommandations d'Hawai'i (Source : Unité des politiques mondiales, 2020)

Les principales difficultés d'application sont dues à un financement insuffisant, un engagement inégal de différents éléments de l'UICN, une faible volonté politique de prendre des mesures, des problèmes de coordination et de rapport, ou une discordance entre le thème de la Résolution ou de la Recommandation et le ou les Programme(s) en vigueur de l'UICN et/ou des Commissions.

3 Une Union unique

3.1 Les Membres

Le nombre de Membres continue d'augmenter. Le mouvement mondial en faveur de l'environnement continue sur sa lancée et par son rôle rassembleur, l'UICN fournit à ses Membres, dans toute leur diversité, l'occasion unique de contribuer au changement. Depuis le Congrès d'Hawaï, en 2016, 320 nouveaux Membres ont rejoint l'UICN, notamment 13 nouveaux États Membres (voir tableau 2 ci-dessous). Toutefois, le nombre net de Membres n'a augmenté que de 76, pour un chiffre de 1 457 Membres au 31 décembre 2020 (voir figure 5). Cela s'explique par le fait que des rescissions ont lieu maintenant tous les deux ans et non plus tous les quatre ans comme avant. Nous avons donc constaté une fluctuation du nombre de Membres, descendu jusqu'à 1 319 pendant cette période. Il importe de noter que la tendance globale est encore à la croissance, ce qui témoigne de l'attrait que conserve l'UICN pour les organisations, et que les Membres sont plus diversifiés et plus représentatifs à travers les Régions (tableau 2).

Tableau 2. Nombre de Membres de l'UICN en décembre 2020, par régions statutaires et catégories, avec les changements depuis 2016

Régions	États	Organismes gouvernementaux	ONG internationales	ONG nationales	Organisations de peuples autochtones	Affiliés	Total 2020	Total 2016	Augmentation / Diminution
Afrique	26	15	14	179	2	2	238	242	-4
Europe de l'est, Asie du nord et Asie centrale	6	14	3	40			63	69	-6
Méso-Amérique et Amérique du sud	6	8	5	169	11	2	201	195	6
Amérique du nord et Caraïbes	2	12	31	96	5	15	161	156	5
Océanie	10	10	1	27	1	2	51	56	-5
Asie du sud et de l'est	16	22	4	228	3	5	278	268	10
Asie de l'ouest	6	7		64			77	70	7
Europe de l'ouest	18	30	47	208	1	24	328	325	3
Total	90	118	105	1011	23	50	1397	1381	16

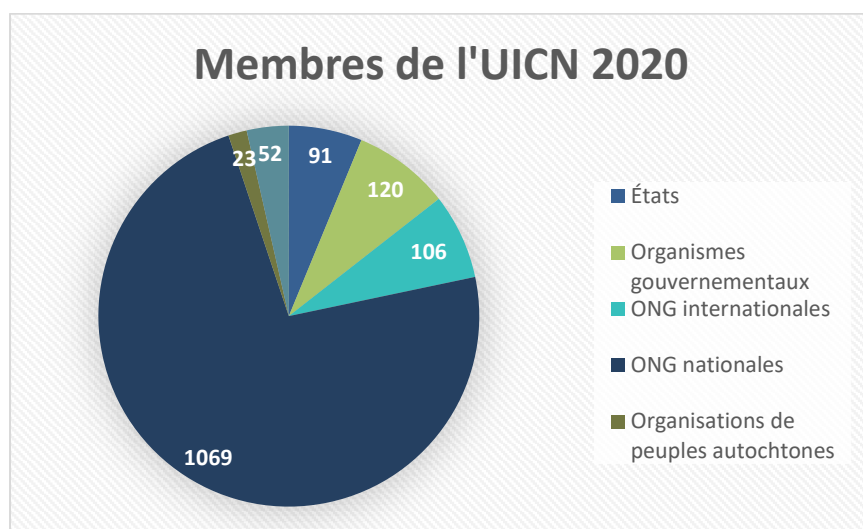


Figure 5. Catégories de Membres de l'UICN (en décembre 2020)

Concernant les nouveaux Membres, la région Asie du Sud et de l'Est a connu la plus forte croissance dans la dernière période quadriennale (70), suivie de près par l'Afrique (65) et l'Europe de l'Ouest (60). La Méso-Amérique et l'Amérique du Sud ainsi que l'Amérique du Nord et Caraïbes ont accueilli 41 et 40 Membres, respectivement, suivies par l'Asie de l'Ouest (23), l'Europe de l'Est, Asie du Nord et centrale (13) et l'Océanie (8).

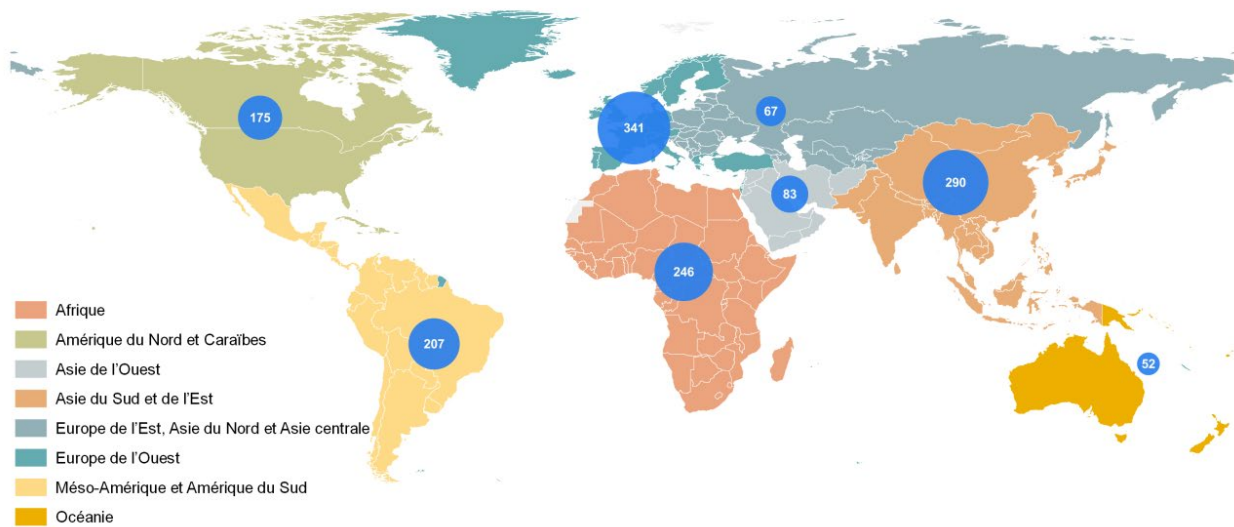


Figure 6. Nombre de Membres de l'UICN par région statutaire (en décembre 2020)

Les organisations de peuples autochtones (OPA) sont devenues Membres de l'UICN dans leur propre catégorie en 2016. Depuis, le Secrétariat et la CPEES ont tenu les organisations de cette catégorie informées des efforts déployés par l'UICN pour soutenir les peuples autochtones et les faire participer. Une réunion mondiale des OPA a eu lieu à l'occasion du Forum régional de la conservation en Méso-Amérique, en mai 2019, une occasion pour les Membres des OPA de partager leur expérience en matière de conservation et de discuter du développement et de l'application d'une stratégie autodéterminée identifiant des priorités conjointes pour faire progresser leurs droits et les questions de conservation, ainsi que leur collaboration au sein de l'UICN à l'avenir. Ces priorités concernent tout particulièrement le renforcement du pouvoir rassembleur de l'UICN, la production de connaissances, la mise en place de normes et l'engagement politique pour tout ce qui concerne les questions relatives aux peuples autochtones.

Renforcement des Comités nationaux et régionaux. Les Comités nationaux et régionaux établis par les Membres contribuent à la coopération entre les Membres ainsi qu'avec d'autres constituants de l'UICN. Ces comités, qui jouissent d'un degré important d'autonomie et de responsabilité financière, ont une grande importance pour tous les Membres et constituants de l'Union et devraient servir de catalyseurs de l'application de la Charte Un seul Programme. Depuis le Congrès d'Hawaï'i, le Conseil de l'UICN a reconnu sept Comités nationaux : Belize, Bénin, Cambodge, Chili, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique et Palestine. Le nombre de Comités nationaux de Membres reconnus par l'UICN est désormais de 67. Le nombre de Comités régionaux est resté inchangé, à sept. Le Groupe de travail pour le développement des Comités nationaux a collaboré avec les Membres d'Europe de l'Ouest et d'Europe de l'Est, d'Asie du Nord et d'Asie centrale pour établir un comité interrégional pour ces deux régions qui pourrait être établi lors du Congrès mondial de l'UICN et serait reconnu, par la suite, par le Conseil.

Stratégie pour les Membres. Au Congrès d'Hawaï'i, les Membres ont demandé au Secrétariat de mettre à jour la Stratégie pour les Membres – la version précédente date de 2004. Cette tâche supposait des consultations avec les Membres, le personnel du Secrétariat (y compris le Comité de direction), et le Conseil de l'UICN qui a approuvé la nouvelle Stratégie pour les Membres à sa 98^e session, en février 2020. Le but global de la stratégie est de renforcer l'engagement des Membres dans la gouvernance et les activités de l'UICN, afin de réaliser le plein potentiel de l'Union. La stratégie devrait aussi servir à renforcer les priorités stratégiques de l'Union en aidant à identifier et recruter des Membres dont les talents et les compétences contribueront à l'application pratique du Programme de l'UICN. Les travaux ont été engagés sur l'application de la Stratégie, pour veiller à ce que l'Union atteigne son plein potentiel en tant que mouvement pour la conservation informé, compétent, connecté, engagé et extrêmement influent, capable de réaliser la vision et la mission de l'UICN.

Forums régionaux de la conservation. Les Comités régionaux et les Bureaux régionaux de l’UICN ont accueilli plusieurs Forums régionaux de la conservation durant cette période intersessions (voir tableau 3). Ces forums ont offert, aux Membres et aux Commissions, la possibilité de préparer leur participation active au Congrès mondial de la nature de l’UICN, à Marseille. Les Forums ont donné l’occasion de renforcer les réseaux et ont facilité le débat sur des questions d’importance régionale et mondiale, y compris la consultation sur le projet de Programme de l’UICN 2021-2024, et la discussion d’une série de réformes de gouvernance proposées par le Conseil.

Tableau 3. Forums régionaux de la conservation de l’UICN

Lieu	Région	Date (2019)
Guatemala	Mexique, Amérique centrale et Caraïbes	27-30 mai
États-Unis	Amérique du Nord	24-25 juin
Tunisie	Méditerranée	24-26 juin
Pays-Bas	Europe	1-3 juillet
Guinée-Bissau	Afrique centrale et de l’Ouest	9-11 juillet
Afrique du Sud	Afrique de l’Est et australe	23-25 juillet
Fidji	Océanie	29 juillet - 2 août
Paraguay	Amérique du Sud	12-14 août
Canada	Amérique du Nord	5 septembre
Koweït	Asie de l’Ouest	9-11 septembre
Pakistan	Asie	6-8 novembre

3.2 Les Commissions

Une force qui ne faiblit pas. Les Commissions ont toujours été la pierre angulaire de l’UICN et les contributions qu’apportent les experts des Commissions à l’Union et à son Programme sont le socle sur lequel reposent bien des produits de connaissances, initiatives et réseaux pour lesquels l’UICN est réputée, et grâce auxquels l’UICN a toujours une longueur d’avance. Les Commissions ont continué de croître dans la période quadriennale passée. Ainsi, en février 2020, nous sommes fiers de constater que l’UICN a dépassé le seuil de 15 000 membres pour l’ensemble des Commissions (sans compter à double ceux qui font partie de plus d’une Commission).

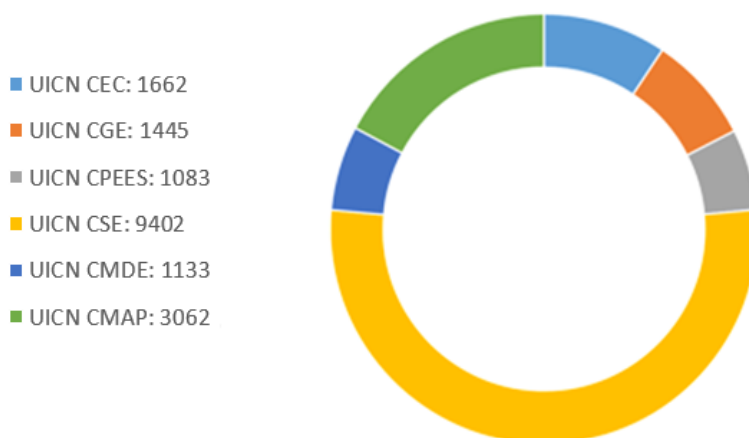


Figure 7. Nombre d’experts membres de chacune des Commissions de l’UICN (février 2020)

En un an, d'octobre 2019 à décembre 2020, la croissance des six Commissions est la suivante :

- CPEES (Commission des politiques environnementales, économiques et sociales) 20 %
- CEC (Commission de l'éducation et de la communication) 16 %
- CMDE (Commission mondiale du droit de l'environnement) 18 %
- CGE (Commission de la gestion des écosystèmes) 24 %
- CMAP (Commission mondiale des aires protégées) 9 %
- CSE (Commission pour la sauvegarde des espèces) 10 %

Tout au long de la période quadriennale, l'Unité de soutien aux Commissions au Siège de l'UICN a continué de fournir un appui aux Commissions pour les questions administratives et de communication. En 2019, le nouveau Système des Commissions de l'UICN est entré en vigueur. Appliquant la législation actuelle sur la protection des données et disponible en anglais, français et espagnol, le Système permet aux dirigeants des Commissions de gérer leurs membres directement et traite les invitations et les demandes d'adhésion aux Commissions de l'UICN. Les travaux et produits des Commissions dépendent du soutien administratif, logistique et financier des partenaires, y compris des Membres de l'UICN ; les Commissions sont très reconnaissantes pour ce soutien.

La collaboration dans le domaine technique et politique, concernant l'application du Programme, des Résolutions et des Recommandations de l'UICN, a été extrêmement productive durant la période quadriennale. Le tableau 4 fournit un résumé des principaux engagements du Secrétariat auprès des six Commissions, entre 2017 et 2020.

Tableau 4. Principaux engagements Secrétariat-Commissions dans la période 2017-2020

<p>Commission de la gestion des écosystèmes (CGE)</p>	<p>La collaboration a été étroite pour l'élaboration conjointe de la Norme mondiale UICN pour les SfN récemment lancée, qui a été approuvée par le Conseil de l'UICN en février 2020. Au préalable, une définition conjointe et un rapport sur les SfN avaient été présentés au Congrès de 2016 et le Président actuel de la CGE avait dirigé le processus des Résolutions sur le sujet. Une des motions proposées pour examen par le Congrès à Marseille (n° 073) porte sur la promotion de la Norme mondiale UICN pour les SfN, le processus étant dirigé par le Conseil et par le Président de la CGE. Le Secrétariat a aussi appliqué son projet historique sur la Liste rouge des écosystèmes par l'intermédiaire de la CGE – des travaux comprenant l'élaboration d'une base de données, des évaluations, l'élaboration d'un cadre d'accord de partenariat et la création d'un logo. En outre, la gouvernance des terres arides, la résilience côtière et des écosystèmes continuent d'être des domaines de travail collaboratifs essentiels ; simultanément avec la collaboration aux activités de restauration des écosystèmes en préparation du lancement de la Décennie pour la restauration des écosystèmes, et par l'intermédiaire du Groupe d'experts de la pêche (GEP) pour contribuer aux travaux politiques relatifs au cadre mondial de la biodiversité 2021-2023.</p>
<p>Commission de l'éducation et de la communication (CEC)</p>	<p>La CEC a pour objectif d'« <i>aider l'UICN à libérer la puissance des réseaux, à connecter la conservation aux valeurs humaines et à intégrer le savoir-faire dans la pratique quotidienne. La CEC ajoute de la valeur à l'action de conservation grâce à l'utilisation de la communication stratégique, de l'apprentissage et de la gestion des connaissances</i> ». Ces dernières années, les réalisations en collaboration entre la CEC et le Secrétariat de l'UICN comprennent la mise en place de #NaturePourTous, la planification des préparatifs du 70^e anniversaire de l'UICN en 2018, notamment le développement d'une stratégie et d'une identité visuelle, et les préparatifs pour le Sommet mondial des jeunes virtuel, qui précèdera le Congrès de Marseille. Il y a également eu une étroite collaboration sur la communication, l'éducation, l'engagement intergénérationnel et de la jeunesse et d'autres aspects du Programme de l'UICN 2021-2024.</p>
<p>Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES)</p>	<p>Le Programme mondial du Secrétariat de l'UICN sur la gouvernance et les droits (PMGD) a travaillé étroitement avec la CPEES pendant plusieurs années à différents thèmes. La CPEES participe activement à tous les domaines de travail clés du PMGD, s'intéressant aux peuples autochtones, à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes ainsi qu'à la gouvernance des ressources naturelles. Parmi les réalisations conjointes majeures, il y a le développement du Cadre de gouvernance des ressources naturelles de l'UICN (CGRN) qui, depuis 2017, est organisé conjointement par la CPEES et le PMGD. Le Groupe de spécialistes de la CPEES sur le genre a travaillé en collaboration étroite avec le programme sur le genre du PMGD sur l'importance critique de l'analyse du genre pour inscrire systématiquement une perspective sur l'égalité entre</p>

	<p>les sexes dans la gestion pour la conservation des ressources naturelles. Après la création d'une catégorie de membre pour les organisations de peuples autochtones (OPA), le PMGD et la CPEES ont facilité un processus de développement d'une stratégie dirigée par les autochtones, soulignant leurs priorités d'action et des mesures pratiques pour renforcer leurs droits, leur participation et leur engagement en matière de conservation. Celle-ci a été rédigée par des membres des OPA en 2018. Par ailleurs, la CEESP a collaboré étroitement avec le Programme sur les politiques de l'UICN concernant la CCNUCC et l'engagement des peuples autochtones et des communautés locales ainsi que sur le développement et la sensibilisation ayant conduit à la création de la Plateforme des peuples autochtones et des communautés locales (PPACL).</p>
<p>Commission pour la sauvegarde des espèces (CSE)</p>	<p>Le Programme mondial pour les espèces et les Zones clés pour la biodiversité du Secrétariat de l'UICN collabore étroitement avec la CSE en vue de coordonner et d'appuyer les travaux du Réseau de la CSE pour l'application du Plan stratégique pour les espèces 2017-2020 dans l'approche « Un seul Programme ». Les activités comprennent la mise en place de nouveaux groupes de spécialistes de la CSE, la réalisation de projets conjoints, des évaluations pour la Liste rouge, la planification et l'action en matière de conservation, des activités d'influence des politiques dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement tels que la CDB, la CITES, la CMS et la Commission baleinière internationale. Plusieurs exemples comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la contribution de l'UICN à l'application de la CITES se fait par l'intermédiaire du Programme mondial du Secrétariat de l'UICN pour les espèces, en coordonnant et soutenant les connaissances spécialisées des groupes de spécialistes taxonomiques (animaux et plantes) et thématiques (utilisation durable) de la CSE ; • la CSE apporte des contributions considérables aux éléments espèces de la position évolutive de l'UICN sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ; • le Programme mondial pour les espèces du Secrétariat de l'UICN soutient les experts de la CSE dans leur production, gestion et publication d'évaluations pour la Liste rouge de l'UICN ; • le Secrétariat de l'UICN et la CSE collaborent à des questions d'importance critique pour la conservation, par exemple, la collaboration entre le Bureau régional pour l'Afrique centrale et occidentale, le Programme mondial pour les espèces et le Groupe de spécialistes des antilopes UICN CSE pour la conservation des antilopes au Niger ; • les experts de la CSE ont joué un rôle d'importance critique en évaluant les propositions de projets et en sélectionnant les meilleurs projets pour financement dans le cadre des mécanismes d'octroi de subventions de l'UICN (SOS et le Programme ITHCP pour les tigres) et ont fourni des avis et des orientations sur des questions relatives à la conservation des espèces.
<p>Commission mondiale du droit de l'environnement (CMDE)</p>	<p>La CMDE et le Centre du droit de l'environnement de l'UICN (CDE) ont une longue histoire commune qui remonte aux années 1970 lorsque le CDE a été établi à Bonn pour aider la Commission (à l'époque, Commission sur la législation et l'administration), en lui fournissant un appui du Secrétariat. Au fil des ans, la Commission, le CDE et le Bureau du Directeur général ont collaboré à différents efforts pour faire progresser le droit de l'environnement en tant que discipline à part entière au service de la conservation dans le monde entier, y compris par l'élaboration d'importants accords multilatéraux tels que la CITES, la CMS et la CDB, entre autres, en établissant des centres d'excellence et l'Académie du droit de l'environnement et, plus récemment, en soutenant les travaux de la CMDE pour encourager la collaboration avec l'appareil judiciaire. Les deux entités jouent un rôle différent mais elles sont complémentaires : le CDE est l'unité de Secrétariat de l'UICN chargée du Programme mondial de l'UICN sur le droit de l'environnement et la gouvernance, et la CMDE est un réseau mondial de bénévoles qui fournit une expertise en matière de conception et d'exécution d'initiatives clés.</p>
<p>Commission mondiale des aires protégées (CMAP)</p>	<p>La CMAP et le Programme mondial du Secrétariat de l'UICN pour les aires protégées (PMAP) entretiennent des liens de travail étroits depuis des décennies, depuis la création de la CMAP il y a 60 ans, notamment par l'organisation conjointe du Congrès mondial sur les parcs de l'UICN environ tous les dix ans (le dernier était à Sydney, Australie, en 2014). Des efforts conjoints durant la période quadriennale passée – galvanisés dans un programme de travail intégré – ont abouti à un ensemble de produits connexes, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement et tenue de la Liste verte de l'UICN des aires protégées et conservées. Par des efforts conjoints, la Norme de la Liste verte de l'UICN a été publiée et adoptée en tant que politique, et des programmes de travail ont été mis

	<p>en œuvre dans le monde entier.</p> <ul style="list-style-type: none">• Conseils aux Parties à la CDB concernant la définition, l'identification et le soutien d'autres mesures efficaces pour la conservation fondée sur les aires (OECM). Un Groupe de travail de la CMAP impliquant le Secrétariat de l'UICN a coordonné plusieurs ateliers pour élaborer des lignes directrices techniques sur les OECM, ultérieurement publiées par l'UICN. Ces orientations ont été reprises dans les décisions de la CDB, appelant l'UICN et la CMAP à soutenir leur application.• Élaboration et influence sur les positions politiques relatives aux mesures de conservation fondées sur les aires, y compris les aires protégées et les OECM dans le processus vers l'élaboration du cadre pour l'après-2020. Ces efforts ont soutenu la mise en œuvre de l'Objectif d'Aichi 11.• Préparation conjointe et publication d'orientations techniques pour les administrateurs d'aires protégées, y compris Lignes directrices sur les meilleures pratiques afin de soutenir la mise en œuvre d'une gouvernance et d'une gestion efficaces de la conservation à l'échelon mondial.• Élaboration de la Série de rapports Protected Planet et initiative d'apprentissage PANORAMA (Solutions pour une planète en bonne santé) avec plusieurs Membres et partenaires de l'UICN. L'UICN (Secrétariat et CMAP) a collaboré avec d'autres partenaires PANORAMA pour fonder le Prix Pathfinder, en reconnaissance de solutions exceptionnelles au plan mondial. La CMAP et le PMAP ont aussi collaboré régulièrement à la préparation de chaque nouveau Protected Planet Report.• Congrès régional ALC (CPALACIII) à Lima en 2019. La CMAP a collaboré avec Redparques, GPAP, les bureaux régionaux de l'UICN et d'autres Commissions pour organiser et conduire un congrès régional couronné de succès. Ultérieurement, la région a appliqué la Déclaration de Lima en organisant des activités en ligne et en publiant un rapport régional Protected Planet. La CMAP, GPAP et les bureaux régionaux en Afrique et en Asie collaborent également à la préparation de congrès régionaux des parcs en Afrique et en Asie au début de 2022.
--	---

3.3 Le Secrétariat

3.3.1 Le personnel à l'échelon mondial

Le Secrétariat de l'UICN est une organisation décentralisée avec son Siège situé à Gland, Suisse. En décembre 2020, le Secrétariat de l'UICN compte un personnel de 867 personnes : employés (94,4 %), stagiaires (1,3 %), personnel détaché (1,3 %), administrateurs auxiliaires et bénévoles (0,5 %) basés dans 47 pays, dont 78,5 % travaillent en dehors du Siège, dans les bureaux régionaux, nationaux et de programme.

Les atouts du personnel : diversité, talent et équilibre entre les sexes. Le personnel de l'UICN compte 98 nationalités dont 67 % viennent de pays moins développés ou en développement. Depuis quatre ans, l'UICN a appliqué activement les politiques et procédures qui soutiennent la diversité au Secrétariat en commençant par la Politique d'acquisition de talents mise en place pour parvenir à un équilibre entre les sexes et à la diversité du personnel à tous les niveaux. Plus particulièrement, les listes de candidats pour les postes de plus haut niveau (SP et au-dessus) doivent comprendre un nombre suffisant de candidates. Les pratiques de compensation ont été revues pour éliminer les anciennes pratiques qui perpétuaient l'inégalité des salaires entre les hommes et les femmes.

À cet effet, l'UICN a lancé son premier Global Pay Gap Report (Rapport mondial sur l'écart entre les salaires) en 2018 pour analyser – aux niveaux mondial, régional et des pays – les écarts de salaires et les facteurs qui y contribuent. En 2019, l'UICN a publié des lignes directrices spécifiques permettant des ajustements pour parvenir à l'égalité salariale. La diversité et l'égalité ont également été des éléments fondamentaux des programmes de développement des ressources humaines mondiales, par exemple les initiatives « potentiel élevé » et « leaders émergents » lancées en 2019. Le principal objectif de ces programmes est de permettre à l'organisation de renforcer l'engagement du personnel et d'améliorer les performances de l'équipe en formant de futurs leaders et des employés à potentiel élevé et de les préparer pour d'autres perspectives de carrière. Les deux programmes comptaient à l'origine neuf participants chacun, dont 44 % étaient des femmes. En 2018, l'Union a également publié le Règlement du personnel de l'UICN révisé qui renforce les principes de

haut niveau gouvernant les conditions d'emploi du personnel afin d'exécuter la vision et la mission de l'organisation.

Pour gérer les performances, attirer et retenir des talents, des initiatives comprenant la révision des salaires et l'évaluation comparative des compensations, des promotions pour le personnel, des sondages « éclair » et sur l'engagement, ainsi que la planification des actions d'après les résultats, l'augmentation des compensations et les récompenses, des améliorations dans la gestion des performances, des évaluations des dirigeants à 360 degrés et le suivi des résultats par rapport à des fiches d'évaluation établies, sont parmi les mesures courantes appliquées par le Secrétariat.

Suivi de l'engagement du personnel vis-à-vis de l'UICN. La manière dont le personnel ressent son travail au sein du Secrétariat de l'UICN est évaluée par des sondages élargis du personnel ainsi que par des sondages « éclair ». Le sondage éclair de 2019 a été évalué comparativement, non seulement par rapport au précédent sondage éclair de 2017 mais aussi par rapport à ceux de 60 autres ONG internationales et organisations internationales permettant à l'UICN de déterminer la place de l'UICN d'un point de vue institutionnel et en comparaison avec l'engagement du personnel d'autres organisations. Le sondage éclair de 2019 a obtenu un taux de réponse de 96 % du personnel, le plus élevé depuis que des sondages mondiaux ont été institués. Les forces principales et les possibilités d'amélioration (c'est-à-dire les questions ayant obtenu les scores les plus faibles) sont soulignées ici :

Les forces :

- 94 % du personnel a donné une réponse positive globale à la question qui portait sur la fierté de travailler pour l'UICN et le fait de croire en la mission de l'UICN (3 points plus haut par comparaison avec les autres organisations) ;
- 89 % de réponses positives globales à la question de savoir si le personnel se réjouit d'aller travailler (3 points de plus que le sondage éclair précédent) ;
- 80 % de réponses positives globales à la question de savoir si les employés recommanderaient le travail à l'UICN comme un bon travail (4 points de plus que le sondage éclair précédent).

Les possibilités d'amélioration :

- 50 % seulement du personnel est satisfait de la manière dont l'UICN reconnaît les performances du personnel ;
- 67 % du personnel a donné une réponse globale positive à la question de savoir si les dirigeants sont des modèles efficaces (9 % avaient une réponse globale négative) ;
- 73 % des employés ont donné une réponse globale positive à la question de savoir si leurs propres chefs hiérarchiques sont des modèles efficaces (9 % ont donné une réponse négative globale).

Renforcement de l'éthique professionnelle et des mesures de sauvegarde. Il importe également de noter que l'UICN s'efforce d'appliquer le Code de conduite et d'éthique professionnelle pour préserver les membres du personnel contre le harcèlement, avec le lancement, en 2019, de la politique de l'UICN sur la protection contre l'exploitation sexuelle, l'abus sexuel et le harcèlement sexuel. Cette publication a été suivie par une campagne de sensibilisation par vidéo, à l'échelle du Secrétariat, qui a clairement communiqué la politique de « tolérance zéro » de l'UICN pour le harcèlement en milieu de travail et un questionnaire sur le harcèlement sexuel distribué à tous les responsables hiérarchiques. Depuis 2018, l'UICN encourage également la Journée internationale contre la corruption et la Semaine internationale de sensibilisation à la fraude afin de sensibiliser le personnel en général et les administrateurs en particulier à ces questions.

3.3.2 Gestion et leadership

Direction générale. Trois changements ont eu lieu au niveau le plus élevé de la direction durant la période quadriennale. M^{me} Inger Anderson a été Directrice générale entre janvier 2015 et mai 2019, après quoi M^{me} Grethel Aguilar, Directrice régionale de l'UICN pour le Mexique, l'Amérique centrale et les Caraïbes, a été nommée Directrice générale par intérim jusqu'à la nomination de M. Bruno Oberle qui est devenu le nouveau Directeur général de l'UICN en juillet 2020.

Direction du Secrétariat. Depuis son entrée en fonctions au poste de Directeur général, M. Bruno Oberle a procédé à différents changements visant à améliorer l'intégration et la cohérence au sein du Secrétariat mondial et à renforcer l'efficacité au cœur des opérations de l'UICN. La réflexion sur les enjeux en matière de gestion du Secrétariat a mis en évidence trois différents ensembles de compétences et de connaissances essentiels pour diriger le Secrétariat mondial – thématique, régional et institutionnel – et chacun d'entre eux a désormais à sa tête un Directeur général adjoint (DGA). Le Directeur général, trois DGA et le Responsable en chef des finances forment maintenant l'équipe de direction qui se réunit une fois par semaine.

L'objectif étant d'améliorer l'efficacité des pratiques, une analyse de la présence du Secrétariat dans le monde est actuellement en cours pour vérifier si la distribution actuelle des bureaux de l'UICN est adaptée à ce monde en évolution rapide. Par ailleurs, les trois groupes de programmes thématiques mondiaux : Groupe de conservation de la biodiversité ; Groupe des solutions fondées sur la nature ; et Groupe du Programme et des politiques sont soumis à un processus de fusion dont le but est de résoudre certains manques d'efficacité et de renforcer la cohérence du point de vue du travail technique. La fusion devrait être terminée au début de 2022.

Exercer une influence au-delà des cercles de la conservation. Les Directeurs généraux de l'UICN, entre 2015 et 2020, ont siégé à plusieurs conseils d'administration (ou l'équivalent), y compris 2030 Water Resources Group, Global Green Growth Forum (3GF), Eco Forum Global (EFG), le Comité international olympique (CIO), Sustainable Development Solutions Network (SDSN), Sustainable Energy for All (SE4All), le Pacte mondial de l'ONU et le Conseil consultatif de développement durable de Nespresso. Ces engagements ont permis d'exercer l'influence de l'UICN et de faire progresser le message de la conservation et du développement durable dans plusieurs réseaux et forums importants.

La pandémie de COVID-19 et la gestion de la crise. L'UICN, comme d'autres organisations, a pu rapidement constater les changements apportés par la pandémie de COVID-19. Le Secrétariat a pris un certain nombre de mesures proactives et opportunes, notamment l'établissement d'une Équipe d'urgence et la production de plusieurs outils, notices et mesures pour garantir la santé, la sécurité et le bien-être du personnel. La grande majorité du personnel du Secrétariat a dû changer son mode de travail, et l'UICN a apporté, à tous les membres du personnel, l'appui nécessaire pour que chacun puisse travailler à distance (de leur domicile ou d'autres endroits appropriés) et a introduit des formules de travail souples. Par une planification et une préparation actives, l'Union a pu mettre en œuvre le Plan mondial de poursuite des activités.

3.3.3 Gestion financière

L'UICN a terminé la période quadriennale 2017-2020 avec un déficit de 1 million CHF. L'excédent de 2 millions CHF prévu n'a pas été obtenu compte tenu des incidences de la pandémie de COVID-19.

Le tableau 5 présente le résumé des résultats financiers pour la période de 2017 à 2020, par comparaison avec le Plan financier approuvé par le Congrès en 2016. L'UICN a enregistré un excédent en 2017, un déficit en 2018, un résultat équilibré en 2019 et un déficit en 2020. Les dépenses totales ont été relativement constantes durant la période quadriennale, passant de 111 millions CHF à 126 millions CHF par an.

Tableau 5. Revenus réels et dépenses par rapport au Plan financier pour 2017-2020

	2017		2018		2019		2020		Total 2017-2020		Variance CHF m
	Chiffres réels Mio CHF	Plan Mio CHF	Chiffres réels Mio CHF	Plan Mio CHF	Chiffres réels Mio CHF	Plan Mio CHF	Chiffres réels Mio CHF	Plan Mio CHF	Chiffres réels Mio CHF	Plan Mio CHF	
Revenu et dépenses non affectés											
Revenu non affecté											
Cotisations des Membres	12	12	13	13	13	13	13	13	51	51	0
Revenu provenant d'accords-cadres	12	12	11	10	12	10	12	10	47	42	5
Autres revenus non affectés	6	5	8	5	7	6	7	6	28	22	6
Total des revenus non affectés	30	29	32	28	32	29	32	29	126	115	11
Dépenses non affectées	29	29	33	28	32	28	33	28	127	113	14
Excédent/(déficit)	1	0	-1	0	0	1	-1	1	-1	2	-3
Revenu et dépenses affectés											
Revenu affecté	95	104	93	109	89	120	78	129	355	462	-107
Dépenses affectées	95	104	93	109	89	120	78	129	355	462	-107
Excédent/(déficit)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des revenus et dépenses											
Total des revenus	125	133	125	137	121	149	110	158	481	577	-96
Total des dépenses	124	133	126	137	121	148	111	157	482	575	-93
Excédent/(déficit)	1	0	-1	0	0	1	-1	1	-1	2	-3

La figure 8 ci-dessous présente le revenu réel non affecté et le revenu réel affecté par rapport au Plan financier pour 2017-2020. Le revenu non affecté est conforme à la planification. Toutefois, le revenu affecté est inférieur au plan. L'augmentation du portefeuille de projets ne s'est pas traduite par un niveau plus élevé de dépenses durant la période quadriennale. La pandémie de COVID-19 a également eu des incidences sur le taux de dépenses car certaines activités de projets ont dû être reportées. D'importantes augmentations des dépenses sont toutefois attendues durant la période du prochain programme à mesure qu'augmentera le rythme d'application.

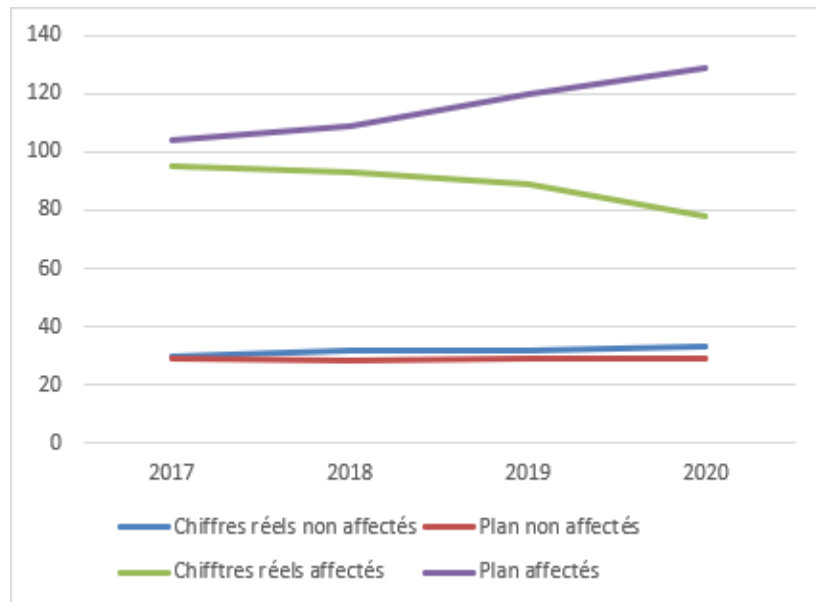


Figure 8. Revenus non affectés et affectés par rapport au plan

Les réserves non affectées de l'UICN ont décliné en quatre ans, passant de 19,5 millions CHF à la fin de 2016 à 15,1 millions CHF à la fin de 2020. Cette réduction reflète les expériences de déficit de la période de quatre ans, les ajustements de taux de change résultant de la réévaluation du bilan des bureaux nationaux en francs suisses pour refléter le renforcement du franc suisse par rapport à la plupart des autres devises mondiales dans cette période et des attributions aux réserves affectées. Les réserves de l'UICN pourraient subir d'autres pertes financières dues au report du Congrès de l'UICN de 2020.

Le total des réserves de 2020 s'élève à 17,6 millions CHF et comprend 15,1 millions CHF de réserves non affectées et 2,5 millions CHF de réserves affectées.

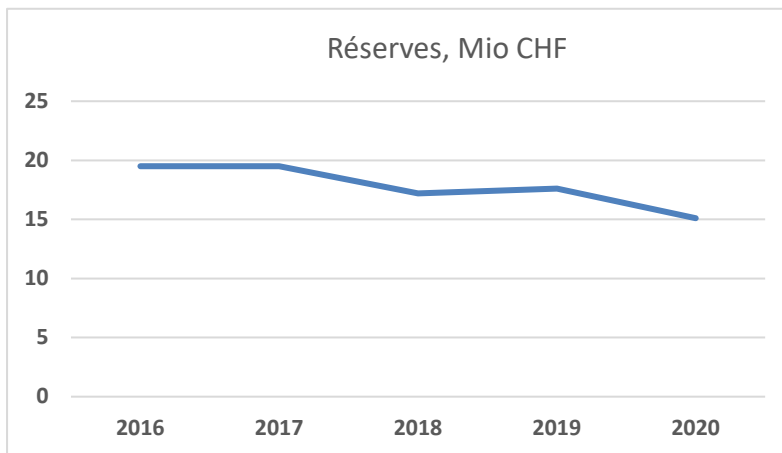


Figure 9. Réserves de l'UICN

Perspectives d'avenir. Il importe de noter que le modèle d'entreprise actuel de l'UICN laisse peu de place à la création d'excédents et à la constitution des réserves nécessaires à la gestion des risques et des imprévus. Certes, la croissance du portefeuille représente une possibilité de mise en œuvre du Programme de l'UICN 2021–2024, mais elle augmente également les risques, qui doivent être compensés par une augmentation des réserves. Le processus annuel de planification et de préparation du budget est la colonne vertébrale du système de gestion du Secrétariat, raison pour laquelle le Secrétariat a entamé un processus de changement dont l'objectif est de renforcer l'institution et d'améliorer sa santé financière. Il s'agit de passer d'allocations générales des ressources à un mécanisme d'allocation plus stratégique, parallèlement à une utilisation programmatique plus optimale du financement des projets. Le nouveau processus de planification et de budgétisation donnera également lieu à une allocation des ressources plus transparente, dans laquelle les cotisations des Membres seront uniquement utilisées pour des activités de service aux Membres, et les fonds-cadres – pour l'innovation et d'autres besoins de développement institutionnel.

3.3.4 Mobilisation des ressources

Au cours de la période 2017-2020, l'UICN a continué d'accroître et de diversifier, à grands pas, son portefeuille de projets, de 304 millions CHF au début de 2017 à 520 millions CHF en 2020.

Les donateurs de l'OCDE restent la principale source de revenu. L'Aide publique au développement (APD) est restée la principale source de financement de l'UICN avec l'apport d'un revenu non affecté (par les partenaires-cadres de l'UICN) et d'un revenu affecté pour les projets et programmes, accordé par les organismes gouvernementaux bilatéraux (surtout les pays OCDE CAD) et les organismes multilatéraux. Les organismes bilatéraux restent la principale source de revenu, représentant 46 % du revenu annuel total dans la période de 2016 à 2020, suivis par les organismes multilatéraux (23 %). Les fonds multilatéraux ont augmenté vers la fin de la période intersessions ce qui est essentiellement dû au rôle de l'UICN en tant qu'organisme accrédité à la fois au titre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds vert pour le climat (FVC). Le revenu des fondations et du secteur privé reste stable, représentant 8 % et 3 % respectivement du revenu annuel de l'UICN depuis quatre ans.

Les partenaires-cadres. Ces partenariats restent essentiels pour le fonctionnement de l'UICN et sa capacité d'appliquer le Programme et de développer l'Union. Les cotisations des Membres représentent une part importante du revenu de l'UICN, compte tenu de leur nature non affectée, mais les autres sources principales de financement non affecté proviennent des partenaires-cadres qui fournissent des contributions pluriannuelles de base pour soutenir l'application du Programme de l'UICN. Les contributions-cadres annuelles individuelles vont de 0,4 million CHF à 4,5 millions CHF

(voir tableau 6). Outre le financement de base, les partenaires-cadres de l'UICN fournissent aussi un important financement affecté aux programmes et aux projets.

Tableau 6. Accords-cadres renouvelés durant la période 2017-2020

États-Unis	Contribution volontaire annuelle du Département d'État des États-Unis.
Finlande	Accord pluriannuel avec le Ministère des affaires étrangères.
France	Accord pluriannuel avec l'Agence de développement française, le Ministère de la transition écologique, le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le Ministère des territoires d'outre-mer, le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. L'accord comprend à la fois des fonds de base et des fonds de projets et fournit aussi sept postes détachés de haut niveau à l'UICN.
Norvège	Accord pluriannuel renouvelé avec l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD).
République de Corée	Accord-cadre pluriannuel avec le Ministère de l'environnement. L'accord comprend un appui au programme central ainsi qu'un appui affecté et fournit un détachement de hauts fonctionnaires à l'UICN.
Suède	Accord pluriannuel renouvelé avec l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA).
Suisse	Accord pluriannuel renouvelé avec la Direction du développement et de la Coopération (DDC) de Suisse.

Évolution importante des politiques et priorités des donateurs. Les changements dans les priorités des donateurs et leurs tendances à cesser leur appui non affecté pour privilégier un financement programmatique affecté ont entraîné la perte de deux partenaires-cadres à la fin de 2016 et en 2017 (Danemark et Fondation MAVIA) ainsi qu'une réduction du taux de financement anticipé fourni par la Finlande et la Suisse alors que la Suède a augmenté sa contribution centrale. Dans la période quadriennale, le franc Suisse s'est apprécié d'environ 10% par rapport aux autres monnaies européennes, ce qui a eu une incidence négative sur la totalité du financement-cadre. Globalement, le financement-cadre en a été réduit de 13,6 millions CHF en 2016 à 12,1 millions CHF en 2020. En décembre 2020, le Danemark est redevenu partenaire-cadre, ce qui a conduit à une augmentation du financement-cadre depuis 2021.

Pour avoir continuellement observé des variations dans le paysage des donateurs depuis dix ans, l'UICN envisage de devenir non seulement moins dépendante du financement des partenaires-cadres mais aussi plus stable du point de vue institutionnel et financier tout en étant en mesure d'aller au-delà du cercle de ses constituants immédiats dans le domaine de la conservation pour maximiser l'exécution d'Un seul Programme. Ce défi sera traité dans un chapitre de mobilisation des ressources dans le Plan de gestion opérationnelle de l'UICN 2021-2024.

Élargir et diversifier la base de revenu de l'Union par la construction de partenariats solides et durables a longtemps été un but stratégique. Durant la période quadriennale, l'UICN a pu construire des engagements stratégiques larges avec des partenaires et donateurs clés tels que la Commission européenne et la Banque de développement allemande, Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), renouvelant un partenariat de collaboration de trois ans, et avec le Fonds mondial pour l'environnement et le Fonds vert pour le climat. En 2020, la Commission européenne était le principal donateur de l'UICN avec un portefeuille de plus de 120 millions CHF.

De nouveaux accords ont été signés avec des fondations basées en Asie, Europe, Amérique latine et Amérique du Nord pour soutenir les travaux de l'UICN sur la conservation des espèces, les plastiques, les océans, la réduction des risques de catastrophe, la restauration, les aires protégées, l'eau et l'agriculture. La Fondation MAVIA est restée le principal partenaire philanthropique de l'UICN et a joué un rôle capital en soutenant les capacités de fournisseur de connaissances de l'UICN dans le cadre de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées™, de la Liste rouge des écosystèmes et de l'Horizon du patrimoine mondial, la première évaluation mondiale des biens naturels du patrimoine mondial réalisée par l'UICN.

L'engagement de l'UICN avec le secteur privé reste essentiellement concentré sur un engagement programmatique. L'engagement avec le secteur privé s'est essentiellement intéressé à la modification des pratiques des entreprises à travers une collaboration avec les entreprises et les secteurs clés pour identifier leurs incidences sur la biodiversité et créer des solutions innovantes tandis qu'une plus petite proportion du soutien du secteur privé a pris la forme de donations et de

parrainages, essentiellement pour la conservation des espèces. La valeur du portefeuille financé par le secteur privé est en moyenne de 15 millions CHF.

Portefeuille des projets. L'UICN a réussi à augmenter la valeur de son portefeuille de projets. Celui-ci présente une croissance régulière, de 304 millions CHF en 2016 à un niveau de 520 millions CHF en 2020, comme le montre la figure 10 ci-dessous. Il est tenu compte ici à la fois des projets gérés par le Siège et par les régions. En quatre ans, l'UICN a fait des efforts concertés pour augmenter la taille moyenne des projets et a continué de renforcer ses relations avec les sources de financement qui travaillent à grande échelle en intégrant des mécanismes d'octroi de subventions. La valeur totale des projets conclus au-dessus d'un seuil de 5 millions CHF a donc augmenté pendant cette période. L'évolution de la composition du portefeuille reflète le rôle croissant de l'UICN en tant qu'organisme d'application ainsi que la confiance croissante des donateurs dans les capacités de l'UICN à concevoir de grands programmes pluriannuels qui soutiennent l'exécution des ODD et le programme général à l'horizon 2030.

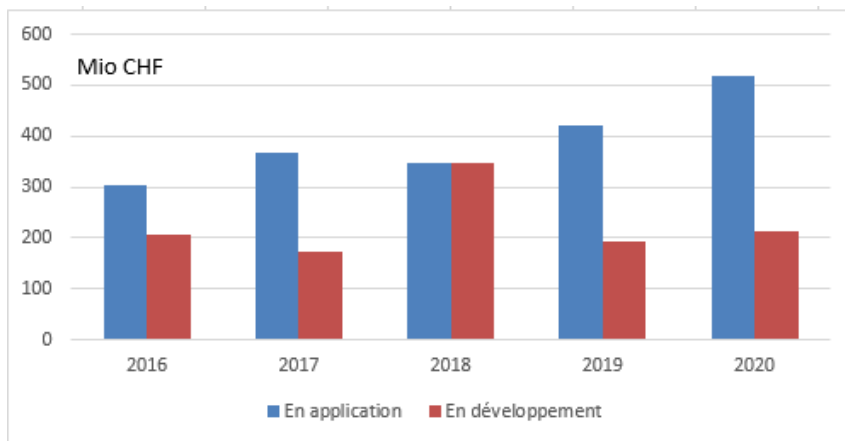


Figure 10. Valeur globale (millions CHF) du portefeuille de projets de l'UICN – tous les donateurs

Les principales réalisations en matière de mobilisation des ressources comprennent :

- BIOPAMA II – Un programme d'une durée de six ans, soutenu par la Commission européenne et dont le but est d'améliorer la conservation à long terme et l'utilisation durable des ressources naturelles dans les aires protégées et communautés environnantes des pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP). Valeur totale : 48 millions CHF.
- Un programme régional « Paysages et gestion intégrée des ressources en eau en Afrique de l'Est » - soutenu par le Gouvernement des Pays-Bas (12 millions CHF).
- La signature de deux grands accords pour des projets de conservation des forêts et mangroves ainsi que la gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest – soutenus par la Commission européenne (19 millions CHF).
- Un certain nombre de grands projets signés avec KfW/BMZ, notamment :
 - relier le Paysage centraméricain – une initiative régionale de 22 millions CHF ;
 - mécanisme de financement des aires de conservation transfrontalières en Afrique australe – une subvention initiale de 13 millions CHF a été fournie dans le but de mobiliser des fonds additionnels et d'atteindre 100 millions d'euros à moyen-long terme pour la conservation et les mesures de gestion en Afrique australe ;
 - ITHCP Programme (Programme intégré de conservation de l'habitat du tigre) (13 millions CHF).
- Programme régional pour la biodiversité côtière – soutenu par USAID (9,5 millions CHF).
- Deux grands projets sur la résilience côtière au Mozambique et un Partenariat régional pour l'eau en Afrique centrale et de l'Ouest – soutenus par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (13 millions CHF).
- Deux initiatives mondiales pour lutter contre la pollution marine par les plastiques dans les petits États insulaires d'Afrique, d'Asie, des Caraïbes et du Pacifique – soutenues par les gouvernements de la Suède et de la Norvège (10 millions CHF).
- Programme de gestion des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA) – soutenu par la Banque mondiale (8,5 millions CHF).

Augmenter les portefeuilles FEM et FVC. La crédibilité de l’UICN en tant qu’agence exécutant des projets étant désormais acquise, les relations avec le Fonds pour l’environnement mondial (FEM) et le Fonds vert pour le climat (FVC) ont été considérablement renforcées. L’augmentation de la mobilisation des ressources a donc été portée principalement par la croissance des portefeuilles FEM et FVC de l’UICN. Depuis qu’elle a pris le rôle d’agence d’exécution de projets du FEM en 2014 et qu’elle est devenue Entité accréditée du FVC en 2016, l’UICN a développé des portefeuilles de projets FEM/FVC avec une valeur estimée de plus de 236 millions USD (en associant les montants subventions et cofinancement). Les tendances à la croissance, depuis 2017, pour le portefeuille du FEM et celui du FVC, figurent dans le tableau 7.

Les portefeuilles FEM/FVC de l’UICN soutiennent des Membres en Afrique, Asie, Amérique centrale, Europe de l’Est, Moyen-Orient et Océanie. Les projets sont préparés à la demande des gouvernements (souvent des États membres) et adoptés par ces gouvernements en étroite collaboration avec les Secrétariats du FEM et du FVC. Les deux portefeuilles ont piloté le développement de synergies et de collaborations avec d’autres organismes dans les contextes spécifiques de la restauration des terres forestières, les peuples autochtones, la restauration des terres et la gestion des ressources en eau douce et côtières. Les deux portefeuilles sont surtout axés sur l’application d’approches, au niveau du paysage, aux menaces environnementales ou aux changements climatiques et insistent sur la mobilisation du secteur privé pour trouver des solutions et des initiatives durables.

Fort de son accréditation auprès du FEM, l’UICN est aussi éligible au Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) et au Fonds spécial pour les changements climatiques, dans les deux cas pour soutenir les besoins d’adaptation des pays bénéficiaires aux changements climatiques. Fin 2020, il y avait un projet (5 millions USD) en application et deux projets en préparation (7,2 millions USD).

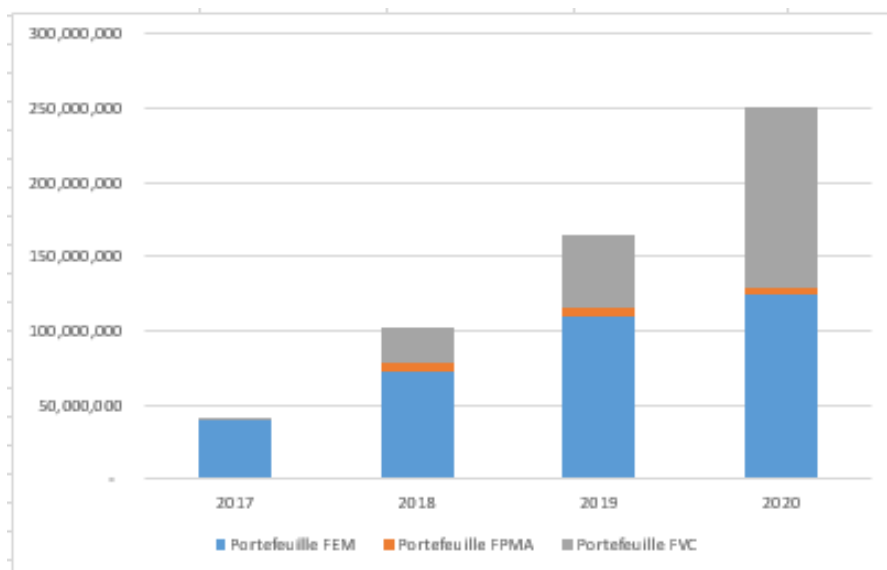


Figure 11. Valeur globale (millions CHF) du portefeuille de projets de l’UICN – avec les éléments FEM/FPMA/FVC

Tableau 7. Portefeuille FEM/FPMA/FVC 2017-2020. Seul le financement du FEM, FPMA et du FVC figure ci-dessous (aucune valeur de cofinancement)

	2017	2018	2019	2020
Nombre de projets FEM	11	18	24	34
Total de subventions FEM (USD)	40 572 761	72 995 991	110 115 990	147 628 398
Nombre de projets FPMA	0	1	1	2
Total de subventions FPMA (USD)	0	5 000 000	5 000 000	6 299 998
Nombre de projets FVC	3	4	6	7
Total de subventions FVC (USD)	900 000	24 441 000	49 740 698	141 414 435

3.3.5 Amélioration des politiques, des procédures et lignes directrices, de l'infrastructure TI et des systèmes

La **Politique d'approvisionnement** de l'UICN a été légèrement modifiée pour éclaircir et mettre en valeur des problèmes fréquemment rencontrés, tels que l'applicabilité de la Politique à la prorogation des contrats et aux contrats en cours, y compris les accords de location de bureaux. La dernière révision a été publiée en février 2018. Une nouvelle Politique pour la sélection des partenaires d'exécution des projets et récipiendaires de subventions y a été ajoutée. Entrée en vigueur en mars 2020, elle vise à faire en sorte que les partenaires d'exécution des projets de l'UICN soient dûment adoubés et que leur participation à une proposition de projet soit à la fois justifiée et approuvée.

Depuis février 2019, le Secrétariat de l'UICN a une nouvelle disposition d'**assurance mondiale pour les voyages**, qui comprend aussi des avis et un suivi de la sécurité des voyages. Ainsi, la capacité de l'UICN de répondre aux incidences de santé et de sécurité est améliorée et l'Union peut remplir son devoir en prenant soin de son personnel. Une nouvelle **Politique relative aux voyages** pour les personnes ne faisant pas partie du personnel a été adoptée en avril 2019 pour éclaircir les obligations et autorisations particulières attachées aux voyages financés par l'UICN pour des personnes qui ne sont pas employées par l'UICN, comme les consultants et les participants aux conférences.

L'UICN a mis à jour sa **Politique de gestion du temps** pour qu'elle coïncide avec le lancement mondial du **Système de gestion du temps**. Ce système, qui est pleinement intégré aux systèmes de ressources humaines et financiers, est un outil efficace pour enregistrer et gérer le temps du personnel. Il améliore aussi la planification des ressources et le respect des obligations de rapport aux donateurs.

L'UICN accorde de plus en plus d'attention à la gestion des risques et a, en conséquence, adopté une stratégie de couverture des changes. En outre, les travaux de mise en place d'une stratégie bancaire mondiale et d'une plateforme bancaire en ligne pour améliorer l'efficacité et le contrôle à l'échelle de tous les bureaux sont en cours.

Un nouveau cadre de budgétisation des projets a été élaboré pour veiller à une préparation cohérente des budgets et garantir que les budgets des projets reflètent précisément le coût intégral de leur application, y compris les mesures de sauvegarde environnementales et sociales, le suivi et l'évaluation et la gestion des risques.

Concernant la gestion des projets, plusieurs améliorations ont été apportées :

- Le Portail des programmes et des projets a été lancé en 2016, pour veiller à ce que tous les projets de l'UICN soient gérés de manière uniforme et soient visibles au plan mondial.
- Le Système d'évaluation et d'approbation des projets (PAAS), qui est appliqué à tous les projets du Secrétariat, a été mis en ligne en 2019. Il offre une expérience utilisateur modernisée pour les administrateurs de projets et élimine la nécessité du tri et de l'approbation des projets sur papier tout au long du cycle du projet.
- Les Lignes directrices et Normes pour les projets de l'UICN ont été mises à jour et à niveau, notamment par l'intégration de nouveaux types de projets, et parmi eux les accords de services, et des procédures simplifiées pour la phase de conception des projets.

Au cours de la période quadriennale, l'UICN a continué d'investir dans les systèmes d'information. Le déploiement de la **Stratégie relative aux systèmes d'information** (approuvée en 2015) a bien progressé, comme prévu, et toutes les questions d'audit sur les technologies de l'information ont été conclues avec satisfaction. Les investissements ont abouti à la mise en place, à l'échelle du Secrétariat mondial, d'une infrastructure technologique commune, de systèmes et d'applications de soutien, et de procédures mondiales normalisées. En conséquence, on a pu constater une efficacité opérationnelle accrue et un contexte opérationnel plus sûr, grâce à la productivité améliorée du personnel, à des frais d'approvisionnement et d'appui réduits, à de plus hautes normes de sécurité et à une résilience améliorée aux perturbations.

Les autres réalisations principales comprennent :

- Mise en œuvre d'un Système des Commissions en vue de gérer efficacement les processus clés des six Commissions selon des procédures normalisées.
- La mise à niveau de notre principal système financier (NAV) en 2019 –pour la première fois depuis le lancement initial du système en 2011. Cette mise à niveau apporte de nouvelles fonctionnalités et une interface utilisateur mise à jour, améliorant ainsi les processus clés. La nouvelle version prolongera la vie du système d'au moins cinq ans.
- Une amélioration et une mise à l'essai réussies des protections de l'UICN en matière de cybersécurité par une entreprise externe, à la fin de 2019. Des procédures sont désormais en place pour pouvoir traiter avec efficacité les questions de sécurité.
- L'application d'un Portail mondial pour les services afin de traiter efficacement tous les incidents relatifs aux Systèmes d'information (SI) et élargis à d'autres équipes telles que l'Unité des communications mondiales et le Service des opérations du Programme mondial (GPOU).
- L'application d'autres procédures et pratiques de modernisation, y compris la mise à disposition en ligne des bulletins de salaire et l'utilisation de DocuSign au Siège pour la signature électronique des documents.

3.3.6 Communication

Après une refonte majeure de la communication à l'UICN, nos efforts commencent à porter leurs fruits. Depuis 2017, l'UICN a renouvelé le contenu de son site web et considérablement révisé et remodelé son Rapport annuel d'entreprise. Elle a aussi révisé sa Stratégie de communication et, en 2018, terminé les préparatifs d'une série de stratégies sur les produits (couvrant le contenu, les relations avec la presse et les réseaux sociaux). En outre, beaucoup de normes et outils de communication ont été révisés en 2017, à savoir la politique de gouvernance du site web, la politique de relations avec les médias, la rédaction pour Internet, le guide de rédaction de l'UICN (IUCN Style Guide) et la politique pour les réseaux sociaux. La politique relative aux photos doit encore être mise à jour.

L'Unité des communications mondiales (UCM) a aussi renforcé l'attention qu'elle porte à la communication fondée sur les politiques et a lancé une nouvelle série intitulée Issues Briefs pour aider à communiquer les travaux de l'UICN à des publics informés non experts. Dans le souci de renforcer la sensibilisation à la contribution de l'UICN aux ODD, l'UCM a réaligné ses messages principaux et s'efforce d'atteindre des publics d'acteurs spécifiques. Elle a aussi commencé à préparer une série de produits pour éclairer la manière dont les travaux de l'UICN sont alignés sur les enjeux sociétaux mondiaux comme la sécurité alimentaire, les changements climatiques et la réduction de la pauvreté (par exemple, une [brochure sur l'UICN et les ODD](#)) et la pandémie de COVID-19.

En 2019 et 2020, l'UICN a lancé sa campagne en vue de promouvoir le Congrès mondial de la nature dans la presse, auprès de ses Membres et des participants et parrains potentiels, avec un nouveau site web du Congrès de l'UICN, un marketing de contenu et deux vidéos de promotion qui ont été visionnées 2,65 millions de fois. Grâce aux efforts en matière de relations avec la presse, environ 150 000 articles mentionnant l'UICN, et les réseaux sociaux, ont touché plus de 26 millions de personnes. L'engagement sur Twitter a dépassé de 33 % la norme du secteur, et les publics de Twitter et de Facebook ont augmenté de 37,4 % et 11,3 % respectivement, par comparaison avec 2018. Le site web de l'UICN a été consulté, en moyenne, plus de 9,2 millions de fois chaque année, une augmentation de 27% depuis 2018. Les Issues Briefs de l'UICN – des résumés en langage

simple expliquant des questions de conservation complexes – sont les contenus web les plus consultés avec près de 1,3 millions de consultations, c'est-à-dire une moyenne de 460 % d'augmentation chaque année, depuis 2018.

3.3.7 Examen, suivi et évaluation de nos performances

De 2017 à 2020, l'UICN a entrepris plus de 50 évaluations et révisions, de petits projets et de grandes initiatives concernant plusieurs pays, à l'évaluation stratégique des programmes de l'UICN, réalisée par des équipes indépendantes sous la supervision soit du Service de performance, suivi et évaluation du Programme au Siège, soit par les bureaux régionaux. La fonction d'évaluation à l'UICN consiste à fournir des faits pour une prise de décisions avisée en matière de changement, et des responsables du suivi et de l'évaluation de plus en plus nombreux ont été recrutés pour de grands projets et programmes, en particulier ceux qui sont financés par le FEM et le FVC.

Les évaluations des projets et programmes de l'UICN financés par des donateurs, et les engagements stratégiques, entrepris dans la période 2017-2020, peuvent être consultés sur la [Base de données de l'UICN sur les évaluations](#), sur le principal site web (sous Ressources).

3.4 L'approche Un seul Programme

La tendance à l'engagement envers Un seul Programme se renforce. En 2020, 63 % des projets du Secrétariat ont bénéficié de la participation de constituants de l'Union. Un domaine important de l'engagement envers Un seul Programme et de son exécution consiste à élaborer et appliquer des produits de connaissances de l'UICN tels que la Liste rouge des espèces menacées™, la Liste rouge des écosystèmes, avec un engagement considérable des Membres et des experts des Commissions. Toutefois, cet important domaine d'activité n'est actuellement intégré dans le Portail des projets que si les activités sont directement associées à des projets gérés par le Secrétariat, de sorte que la contribution directe et majeure des membres des Commissions de l'UICN et de plusieurs Membres de l'UICN n'est pas reflétée.

Depuis quatre ans, la nature du portefeuille de projets de l'UICN a considérablement changé, à mesure que l'Union concevait et commençait à appliquer d'importantes initiatives transformatrices dans son rôle d'organisme accrédité auprès du FEM et du FVC. Cette situation a eu des incidences positives non négligeables pour l'engagement Un seul Programme car le Secrétariat de l'UICN adopte un rôle de supervision élargi afin de guider l'application des initiatives, créant, pour les Membres de l'UICN, un espace où ils peuvent assumer un rôle plus direct en termes de prestation directe. On peut observer la même tendance dans le rôle croissant de l'UICN relatif à la gestion d'instruments de réattribution comme BEST, BIOPAMA, le fonds EbA et, plus récemment, Inclusive Conservation Initiative, une initiative innovante soutenue par le FEM, qui facilite les réattributions directes aux organisations de peuples autochtones.

Tableau 8. Nombre (*) et % de projets actifs en 2017-2020 auxquels participent des Membres, des Commissions et des Comités (Source : Portail des projets de l'UICN, mars 2021)

	N° et % en 2017		N° et % en 2018		N° et % en 2019		N° et % en 2020	
Nombre total de projets	421	100 %	446	100 %	478	100 %	463	100 %
Projets avec des Membres	177	42 %	213	47,8 %	192	40 %	185	40 %
Projets avec des Commissions	96	22,8 %	104	23,3 %	100	21 %	90	19 %
Projets avec des Comités nationaux/régionaux	9	2,1 %	12	2,7 %	25	5 %	19	4 %

Rester réceptifs. Les actions conjointes du Secrétariat de l'UICN, des Commissions et des Membres sont devenues la règle à bien des égards dans les travaux de l'UICN, qu'il s'agisse de réagir rapidement pour publier des messages communs, comme la [déclaration de l'UICN sur la pandémie de COVID-19](#), ou de planification, d'appels de fonds et d'avis conjoints pour faire progresser l'application de politiques et de cadres spécifiques, encourager l'adoption des connaissances de l'UICN et exécuter des actions pratiques qui entraînent un changement positif.

Attentif aux besoins de ses Membres, le Secrétariat répond régulièrement à des demandes émanant d'États ou d'organismes gouvernementaux Membres pour soutenir l'élaboration d'initiatives de grande envergure au titre du FVC et du FEM et pour renforcer leur engagement politique, y compris leurs contributions à des processus politiques mondiaux et à des négociations internationales. Dans le cadre du Programme de l'UICN, le Secrétariat a fermement soutenu la planification et la gestion améliorées des paysages terrestres et marins, notamment des initiatives de restauration et de conservation de la biodiversité et des mesures de résilience et d'atténuation des effets des changements climatiques, en particulier par l'intégration des SfN. Un élément essentiel de l'appui que l'UICN apporte aux gouvernements comprend la mise à profit des possibilités d'investissement créant des incitations pour renforcer la pérennité de l'environnement, notamment les possibilités d'emploi, les avantages pour la biodiversité et la résilience aux changements climatiques des chaînes de valeur et des utilisations productives des paysages.

Les Membres ont démontré leur engagement auprès de l'UICN et l'importance qu'ils attachent à son rôle de plateforme de mobilisation neutre, en s'impliquant activement dans l'organisation de 11 Forums régionaux de la conservation organisés par l'UICN dans le monde entier, entre mai et novembre 2019. Outre un certain nombre de réunions de haut niveau, ces forums ont aussi permis de discuter de questions d'importance régionale, du Programme de l'UICN 2021-2024, de la préparation de motions et de la prochaine session du Congrès mondial de la nature.

3.5 Mécènes et ambassadeurs

En 2010, l'UICN a lancé deux initiatives complémentaires pour s'assurer l'appui de personnalités : Les Mécènes de la nature, dans le but d'accéder à des réseaux d'influence et de financement supplémentaires, et Les Ambassadeurs de bonne volonté, en vue de renforcer la visibilité de l'Union et la sensibilisation d'un public plus vaste.

L'initiative des **Mécènes de la nature** a subi une modification après 2016, date à laquelle les nouveaux mécènes ont été invités à apporter aussi bien des contributions financières qu'un peu de leur temps à l'UICN, tandis que celle-ci cherchait à renforcer ses efforts de communication pour et avec les mécènes et d'obtenir un engagement plus systématique des mécènes au travail programmatique de l'UICN. Après une campagne de recrutement proactive, le groupe se compose maintenant de six mécènes honoraires et de 13 mécènes qui apportent chaque année 1 million USD au revenu non affecté de l'UICN (voir ci-dessous). Pour le 70^e anniversaire de l'UICN, les mécènes se sont engagés à renforcer leur participation pour s'attaquer aux priorités mondiales de l'UICN, à savoir l'extinction des espèces, les changements climatiques, la pénurie d'eau, la déforestation et l'acidification des océans. De fait, il y a aujourd'hui des efforts en cours et des partenariats en plein essor pour mener des travaux conjoints sur la conservation des espèces et des océans, pour souligner le rôle crucial de la nature dans la réalisation des ODD, et pour aider certains pays dans leurs efforts de restauration des écosystèmes après les incendies spontanés dévastateurs de 2019. Pour le Congrès mondial de la nature de l'UICN de 2020, le Prince Albert II de Monaco, dans son rôle de Mécène de la nature de l'UICN, a accepté de devenir un défenseur spécial des océans pour souligner la nécessité d'agir de toute urgence en ces temps d'importance critique pour la nature. Les Mécènes seront activement déployés et visibles tout au long des journées du Forum, où l'UICN espère aussi attirer et recruter de nouveaux Mécènes de la nature pour la prochaine période quadriennale et au-delà. D'autres informations sur les Mécènes de la nature sont à consulter sur le site web de l'UICN, [ici](#).

Ambassadeurs de bonne volonté. L'objectif de l'initiative des Ambassadeurs de bonne volonté est d'inviter des personnalités connues au niveau international et crédibles sur le plan de l'environnement à promouvoir le message de l'UICN auprès de publics plus larges, avec l'objectif spécifique d'améliorer la visibilité de l'UICN avant chaque session du Congrès mondial de la nature. Atteindre cet objectif s'est révélé compliqué en raison de la capacité, du budget et de l'attrait quelque peu limités de l'UICN pour les « célébrités ». Fin 2020, l'UICN avait quatre Ambassadeurs de bonne volonté. D'autres informations sur les Ambassadeurs de bonne volonté sont à consulter sur le site web de l'UICN, [ici](#).

3.6 Évaluations externes (2018 et 2020)

Les évaluations externes ont été un des éléments clés du programme de gestion des changements à l'UICN depuis 1991. Elles ont lieu tous les quatre ans à la demande des partenaires-cadres de l'UICN. Les résultats de ces évaluations périodiques constituent un ingrédient important du renouvellement des accords-cadres.

Évaluation de la gouvernance de l'UICN. En juin 2018, l'UICN a commandé une évaluation externe de sa gouvernance, tenant ainsi son engagement à le faire tous les quatre ans. Cette évaluation participative avait pour objectif de contribuer aux améliorations permanentes de l'efficacité des structures de gouvernance, processus et fonctions de l'UICN, y compris du rôle et des responsabilités du Conseil, et de proposer des recommandations sur les moyens d'aligner la gouvernance de l'UICN sur les meilleures pratiques mondiales. La Réponse de la direction à cette évaluation, préparée par le Comité de gouvernance et des Membres du Conseil en 2019 et adoptée par le Conseil en février 2020 est actuellement en application.

L'analyse de la gouvernance de l'UICN est un exercice stratégique de sorte que les recommandations qui en émanent sont d'importance stratégique. Dans le cadre de cette analyse, plusieurs faiblesses ont été identifiées dans la gouvernance de l'Union et le Directeur général est prêt à travailler en collaboration étroite avec le Conseil pour améliorer les structures, les processus et les fonctions de la gouvernance actuelle. Tout en s'adaptant aux enjeux des décennies futures, le Secrétariat continuera de soutenir la croissance de l'Union et à la renforcer.

Évaluation du Programme de l'UICN 2017-2020. L'évaluation indépendante 2015 du Programme de l'UICN portait sur des aspects stratégiques spécifiques de l'UICN tels que son créneau, ses produits de connaissances, ses Commissions et sa pertinence institutionnelle. Les résultats et conclusions de cette évaluation ont servi de base à la conception du Programme 2017-2020. L'évaluation commandée en 2020 adoptait une approche différente. En effet, elle avait pour objectif d'évaluer les performances générales en matière d'application du Programme de l'UICN 2017-2020 pour garantir la responsabilité de l'UICN envers ses Membres, donateurs et autres parties prenantes. Cette évaluation devait aussi dégager les enseignements acquis et produire des recommandations pour renforcer l'application effective du Programme 2021-2024. La Réponse de la direction à l'évaluation a été préparée par les cadres dirigeants de l'UICN et approuvée par le nouveau Directeur général en août 2020. Les questions qui ressortent concernent le renforcement des capacités et de la culture de suivi et d'évaluation de l'UICN et la nécessité de se tourner vers un apprentissage et une innovation systématiques, et la mobilisation des ressources, et de réaffirmer la dimension de l'égalité entre les sexes et de l'inclusion sociale dans les travaux de l'UICN.

3.7 Préparatifs du Congrès mondial de la nature de l'UICN 2020

Les décisions cruciales. À sa 94^e session (avril/mai 2018), le Conseil de l'UICN a décidé d'organiser le Congrès mondial de la nature de l'UICN en 2020 à Marseille, France. Le pays hôte offre tous les biens et services requis pour le Congrès, au Parc Chanot, et a fait preuve d'un appui inaltérable pour cet événement depuis la signature de l'accord de pays hôte en 2018. Organiser le Congrès mondial de la nature 2020 de l'UICN en France revêt un caractère extrêmement symbolique car l'Union est née en France, dans la ville de Fontainebleau, en 1948. À la lumière de la situation due à la pandémie de COVID-19, le Conseil de l'UICN et le Gouvernement français ont pris, ensemble, la décision difficile de reporter le Congrès de juin 2020 à janvier 2021 ; par la suite, un deuxième report, à septembre 2021, a été décidé. Néanmoins, la volonté de mener un Congrès qui marquera les esprits n'a pas varié. Elle est restée fidèle au discours du Président Macron, à l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre 2019 : « *Ce combat pour la biodiversité lui aussi a des rendez-vous devant lui et des rendez-vous majeurs en 2020 avec le Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature en France et la quinzième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique de Pékin. Là aussi, en 2020, nous devons avoir des actes clairs* ».

Un Congrès ouvert au grand public. Grâce au Gouvernement français, ce Congrès de l'UICN dispose, pour la toute première fois, d'une zone entièrement et spécialement dédiée au grand public : l'*Espace Génération Nature*. Cet espace, qui a été modifié pour tenir compte des besoins de distanciation sociale, est conçu comme un lieu où les visiteurs pourront s'informer sur la biodiversité, prendre part à des activités visant à la conservation de la biodiversité et comprendre la restauration de la biodiversité, dans la droite ligne des thèmes du Congrès. Il ne s'agit pas seulement d'un espace d'expositions, mais surtout d'un lieu d'expériences innovantes, créatives et divertissantes. L'*Espace Génération Nature*, dont l'entrée sera gratuite, comprendra des ateliers, des sites de visionnement, des jeux et des activités sportives. Les visiteurs pourront aussi acheter un « passeport » d'une journée pour le Congrès pour participer aux activités officielles.



Axe stratégique. Sept thèmes ont été choisis pour ce Congrès mondial de la nature de l'UICN en raison de leur importance mondiale et stratégique pour la communauté de la conservation et le programme de développement durable : 1) gérer les paysages pour la nature et pour l'homme ; 2) conserver l'eau douce pour entretenir la vie ; 3) restaurer la santé des océans ; 4) accélérer l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques ; 5) défendre les droits, rendre la gouvernance efficace et équitable ; 6) motiver les systèmes économiques et financiers en faveur de la durabilité ; et 7) faire progresser les connaissances, l'apprentissage, l'innovation et la technologie.

Pour veiller à communiquer des messages clairs et succincts aux acteurs et constituants mondiaux de l'UICN, ces thèmes s'articuleront autour de trois résultats clés : la reprise post-COVID fondée sur la nature ; le programme pour l'après-2020 et la crise de la biodiversité ; et l'urgence climatique.

Programme du Forum. Le Forum du Congrès nécessite un immense exercice de planification participative. Pour définir le programme (ordre du jour), un appel à propositions ouvert pendant plus de deux mois (7 mai au 17 juillet), a reçu un nombre record de près de 1450 propositions. Comme il n'y avait que 350 espaces disponibles environ, un quart seulement des propositions ont été acceptées : la concurrence était donc inévitable. Ce nombre réduit d'activités pour le Forum répondait à la demande des Membres de l'UICN, dans le cadre de l'évaluation du Congrès de 2016, pour qu'il y ait moins d'activités simultanément au Congrès suivant. Chaque proposition a été examinée par au moins deux experts techniques indépendants. En tout, 700 experts techniques volontaires ont été recrutés pour évaluer les propositions sur la base de critères de sélection prédéfinis. À la dernière étape du processus de sélection des propositions à intégrer dans le programme officiel du Forum, un examen stratégique a été réalisé par un conseil consultatif de 12 membres représentant le Secrétariat, les Commissions et le Conseil.

Quatre Sommets pour viser haut. L'autre caractéristique unique de ce Congrès réside dans ses quatre grands Sommets, chacun ayant son propre caractère et des effets escomptés : le Sommet mondial des peuples autochtones et de la nature (Sommet PA) ; le Sommet des chefs d'entreprise ; Le Sommet mondial des jeunes et le Sommet des autorités locales.

L'Assemblée générale des Membres. En février 2020, le Conseil de l'UICN a approuvé les thèmes stratégiques suivants à discuter à l'Assemblée des Membres :

- Subventions transformatrices pour la nature ;
- Construire une culture de la conservation – valeurs et choix ;
- Biodiversité et santé face aux changements climatiques.

Après le report du Congrès, en avril 2021, le Conseil de l'UICN a approuvé trois thèmes stratégiques pour discussion à l'Assemblée des Membres afin de contribuer à la réalisation des objectifs du Programme de l'UICN en permettant à tous les éléments constituants de mieux comprendre les conditions et dynamiques actuelles, de préciser le rôle de l'UICN, de renforcer leurs capacités et de

mobiliser et obtenir l'appui des publics internes et externes. Ces trois thèmes ont été consolidés par l'accent mis sur les effets de la COVID-19 sur la conservation :

- Structurer les économies dans un monde post-COVID-19 ;
- Construire une culture de la conservation grâce à de nouvelles alliances et renforcer l'action des acteurs clés ;
- Les influences de la perte de biodiversité et du changement climatique sur la santé publique.

Améliorations apportées au processus des motions. Les motions et les Résolutions et Recommandations qui en découlent constituent le mécanisme par lequel les Membres guident la politique et le Programme de l'UICN et exercent leur influence. Depuis 2016, le processus des motions est soutenu par un système en ligne conçu spécifiquement à cet effet. Après les commentaires reçus des Membres, suite au Congrès de 2016, le Conseil a proposé une série d'amendements aux Statuts, aux Règles de procédure du Congrès mondial de l'UICN et au Règlement pour améliorer encore le processus des motions. Ces amendements ont été approuvés par les Membres dans le cadre d'un vote électronique conduit en mars 2019. Les deux principaux changements au processus des motions peuvent être résumés comme suit :

- plus de temps accordé aux différentes étapes du processus – en particulier, soumission, discussion en ligne, motions nouvelles et urgentes ;
- processus des motions lancé plus tôt que d'habitude afin de profiter des Forums régionaux de la conservation qui ont eu lieu en 2019.

Sur un total de 221 motions soumises, 128 ont été acceptées, notamment 11 parrainées par le Conseil de l'UICN et 8 motions ayant fait partie du processus d'appel. Il s'agit du chiffre le plus élevé pour l'UICN, et cela représente une augmentation d'environ 60 % par rapport au Congrès d'Hawaïi. Les discussions sur les motions en ligne ont eu lieu entre décembre 2019 et mars 2020, et 100 bénévoles, à l'échelle du Secrétariat, ont facilité ce processus essentiel. Durant cette période, les Membres ont été en mesure de soutenir les motions, d'exprimer des préoccupations, de débattre du pour et du contre et de suggérer des modifications éditoriales au texte dans le but d'obtenir un consensus. Les Commissions, les Comités nationaux et régionaux et le Secrétariat ont aussi pu participer en fournissant un avis technique et scientifique.

Le report du Congrès de juin 2020 à janvier 2021 a déclenché plusieurs changements dans le calendrier du processus des motions, notamment le choix de nouvelles dates de publication des décisions du Groupe de travail sur les motions (GTM) précisant les motions qui seraient soumises au vote électronique et celles qui seraient envoyées à Marseille pour plus ample discussion et vote ; la publication de la version finale de toutes les motions dans les trois langues officielles de l'UICN avant le vote électronique ; un débat supplémentaire en ligne sur les motions relatives à la gouvernance ; et surtout, le vote électronique des motions, qui a eu lieu en octobre 2020. Résultat, les 109 motions mises au vote électronique sont devenues des Résolutions et Recommandations de l'UICN et ont immédiatement pris effet dans le cadre de la politique générale de l'UICN ; 19 motions attendent encore des discussions plus approfondies avant d'être soumises au vote à Marseille, simultanément avec 11 motions relatives à la gouvernance.

Pour d'autres informations sur le Congrès mondial de la nature, consultez notre site web : <https://www.iucncongress2020.org/fr>

4 Regard sur la prochaine décennie

4.1 Le Programme de l'UICN pour 2021-2024

Un Programme qui change la donne pour l'UICN. Le Programme de l'UICN 2021-2024 a une caractéristique essentielle qui le place à part des éditions précédentes : il appelle à la mobilisation de toute l'Union et, pour la première fois, inscrit son ambition dans un cadre décennal (2021-2030). Ce Programme de haut niveau, axé sur les résultats, englobe la Charte Un seul Programme de l'UICN et comprend et invite des contributions de tous les Membres de l'UICN, de ses Commissions et de son Secrétariat pour atteindre des objectifs aux incidences considérables. Il représente la première pièce

quadriennale d'un cadre stratégique à plus long terme qui s'aligne sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

Le Programme est le résultat d'un fantastique effort d'équipe itératif qui a commencé avec la préparation du premier projet et sa publication pour commentaires en mai 2019 ; s'est poursuivi par des discussions fructueuses auxquelles ont participé plus de 2000 personnes à l'occasion de 11 Forums régionaux de la conservation réunissant les Membres de l'UICN, qui ont eu lieu dans toutes les régions de l'UICN entre mai et novembre 2019 (voir tableau 3) ; a bénéficié de la soumission en ligne des commentaires et autres réactions de différentes sources ; et a pris un tournant décisif lors de l'Atelier sur le Programme tenu au Siège de l'UICN en janvier 2020. Là, de nouvelles idées sur les moyens d'intégrer les principales contributions fournies par les Membres tout en réalisant un Programme simplifié, tourné vers l'avenir et percutant, ont été discutées par le personnel régional et mondial du Secrétariat, les membres des Commissions (y compris plusieurs Présidents de Commissions) et le Président du Comité du Programme et des politiques du Conseil de l'UICN.

Ce processus très ouvert a abouti à l'approbation par le Conseil du projet de Programme de l'UICN « Nature 2030 » lors de sa session, en février 2020, et l'approbation de sa transmission aux Membres, pour examen et approbation, lors du Congrès mondial de la nature de l'UICN en 2020. « Nature 2030 » définit cinq domaines principaux de travail et fixe des objectifs stimulants, avec des indicateurs de mesure du succès. Il aura des effets positifs concrets et tangibles pour **l'Humanité, les Terres, l'Eau, les Océans et le Climat** en empruntant cinq voies vers un changement transformateur (voir figure 12).

La collaboration transversale conduit au changement, et ces cinq voies définiront les actions qui permettront d'exécuter les cinq Domaines du Programme. Elles serviront de guide, d'outils d'organisation et de rassemblement, garantissant que les actions collectives de l'Union aident à obtenir les changements transformateurs requis. Ces appels à l'action s'inscrivent dans les « 5 Principes » : **Reconnaître, Maintenir, Restaurer, Soutenir et Réconcilier**, (voir figure 12). Dans ce nouveau Programme, les interventions de l'UICN tiendront systématiquement compte et intégreront le leadership inclusif et les partenariats, notamment avec les jeunes, les femmes, les peuples autochtones et les défenseurs de l'environnement. L'exécution du Programme sera soutenue par trois instruments clés nécessaires pour susciter les transformations prévues décrites dans le Programme : l'application des technologies et données disponibles, y compris les utilisations innovantes ; le pouvoir et l'influence de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public ; et le levier de l'investissement et du financement durables.

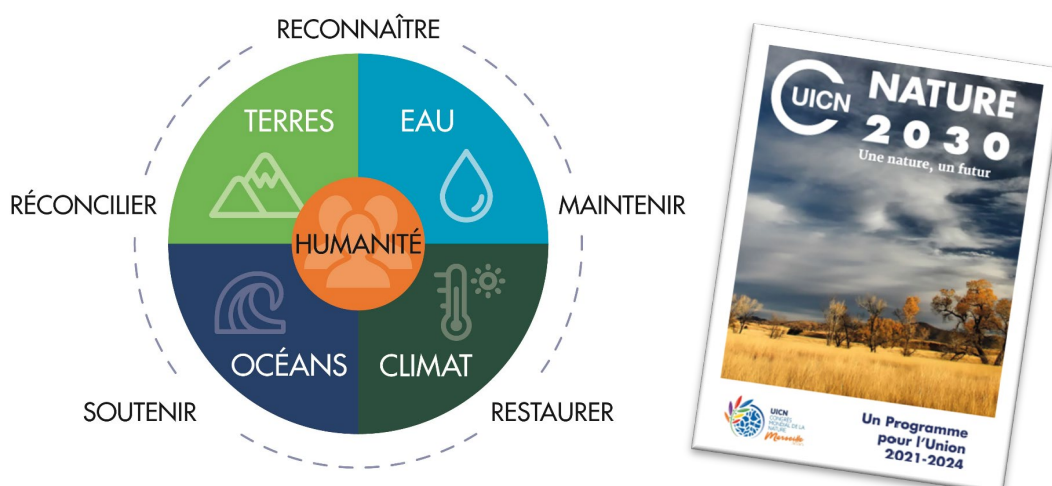


Figure 12. Cinq Domaines du Programme portés par cinq voies du changement (5 Principes) dans le Programme de l'UICN « Nature 2030 »

Comment saurons-nous que nous avons réussi ? Le nouveau Programme obligera l'Union à évaluer de façon critique les progrès vis-à-vis des Cibles d'impact, à célébrer ses réalisations et à

apprendre de ses échecs. Comme aucun résultat réellement transformateur ne saurait être atteint tout seul, et ne peut résulter que de partenariats et d'actions communes, nous devons être prêts à reconnaître toutes les contributions envers la réalisation des Cibles d'impact. Pour cela, l'UICN créera une plateforme numérique où tous les constituants de l'Union pourront apporter volontairement leurs contributions et leur engagement à remplir les objectifs du Programme, ainsi que leurs engagements vis-à-vis des cibles de politique mondiale telles que le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Pour que ce mécanisme fonctionne, il doit être utilisé, ce qui signifie qu'il doit aussi être le plus « léger » possible, s'appuyer sur les données disponibles, être spatialement explicite, tenir compte des restrictions et des réserves au partage de cette information, fournir des avantages maximums à tous les usagers et produire la documentation la plus informative possible. Par la réalisation de cette plateforme, nous pourrions réellement montrer la force de notre Union.

4.2 Une Nature, Un Futur, Une Union

« Des choix que nous ferons et de la manière dont nous appliquerons nos décisions dans les années qui viennent dépend l'avenir de la vie sur Terre. »¹ Nous sommes confrontés à une érosion rapide, sans précédent, de la biodiversité, doublée d'une crise climatique. Le taux de croissance démographique mondiale continue d'augmenter et les ressources naturelles continuent d'être exploitées de façon non durable. Entre-temps, la pandémie de COVID-19 nous a démontré que la dégradation de l'environnement influence la santé publique. Plus que jamais, il est évident que pour relever les défis auxquels nous faisons face à l'heure de la mondialisation, il faut une action collective, au niveau international et à tous les niveaux de la société, si l'on veut préserver l'avenir de la vie sur Terre.

En 2020, la pandémie de COVID-19 a entraîné un repli de l'économie mondiale de l'ordre de 3,3 % et l'on prédit de graves conséquences économiques à long terme. Le soutien fiscal mondial destiné à stimuler et relancer l'économie a atteint 16,7 mille milliards USD (avril 2021). Or, la nature a été largement négligée dans les plans de relance : 56 milliards USD seulement ont en effet été dirigés vers des mesures liées au capital naturel malgré le fait incontesté que la nature elle-même est le fondement de la vie et de la prospérité. Les décisions que nous prendrons maintenant pour assurer la reprise mondiale après la pandémie auront des incidences sur notre avenir pendant des décennies. Déterminée à faire de ce défi une opportunité, dans le cadre de l'initiative Nature-Based Recovery Initiative, l'UICN appelle les gouvernements à faire en sorte que les investissements visant à contribuer à la reprise économique n'aggravent pas le préjudice à la nature et aux moyens d'existence ; et qu'au moins 10 % de l'investissement total consacré à la relance mondiale soit orienté vers des initiatives qui protègent et restaurent la nature. Si l'on s'appuie sur Dasgupta Review : The Economics of Biodiversity, qui démontre que l'économie mondiale est ancrée dans la nature, il est évident qu'à l'avenir, nous ne pourrions reconstruire en mieux que si nous investissons dans la nature.

Devant le besoin urgent d'investissements dans la nature et d'élaboration de mesures, d'indicateurs et de produits de connaissances universellement reconnus, permettant à tous les acteurs de surveiller de manière cohérente leur impact sur la nature, l'UICN a lancé l'initiative Finance for Nature dont le but est de défendre l'idée de financer la nature et de reconnaître celle-ci comme le bien précieux qu'elle est. L'Union a les capacités, le réseau et les connaissances nécessaires pour réunir et mobiliser la communauté mondiale de la conservation afin de produire des données normalisées et de servir de centre de connaissances sur la nature et la biodiversité.

Porté par l'élan de la reprise post-COVID, le Programme de l'UICN « Nature 2030 » vient à point nommé car il lance un appel pressant en faveur de la mobilisation de l'Union tout entière. Dans tous les secteurs, nous devons instaurer une gouvernance équitable des ressources naturelles et faire en sorte que les contributions de la nature à la santé et au bien-être humain soient reconnues. Un enjeu mondial et systémique, comme l'érosion de la biodiversité et les changements climatiques, exige une réponse mondiale et coordonnée. L'Union a les connaissances scientifiques requises, du niveau local au niveau transfrontalier, et peut soutenir les décideurs de tous les secteurs pour renforcer la volonté politique. Qui plus est, le Programme de l'UICN inscrit, pour la première fois, ses ambitions dans le cadre d'une décennie (2021–2030), en harmonie avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, ce qui illustre bien que nous

¹ Première ligne du « Nature 2030 » Programme de l'UICN 2021-2024.

sommes tous engagés dans cette course de fond. Les progrès seront enregistrés et suivis via l'initiative Contributions pour la nature de l'UICN – une plateforme numérique où toutes les composantes de l'Union pourront volontairement partager leurs contributions et leurs engagements en vue d'atteindre les objectifs du Programme.

En communiquant la contribution positive de la nature à la société nous pouvons promouvoir la valeur ajoutée de la nature dans des secteurs considérés responsables de la disparition de la biodiversité – l'agriculture par exemple. Conserver des sols et des paysages vivants et biologiquement divers peut accroître les rendements tout en aidant la nature et la société. Des sols fertiles sont tout aussi utiles aux agriculteurs qu'aux spécialistes de la conservation. En harmonie avec le Programme « Nature 2030 », l'initiative de l'UICN Agriculture and Land Health a pour mission de guider la demande croissante des gouvernements et du secteur privé pour des stratégies viables soutenant les activités terrestres et les moyens d'existence ruraux sans compromettre la biodiversité. L'UICN cherche à élargir son engagement auprès des secteurs de l'aménagement du territoire et de l'agriculture pour aider à restaurer et maintenir des services écosystémiques d'importance critique et la biodiversité dont dépend la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Par ailleurs, en tant que principale autorité du domaine de la conservation de la nature au plan mondial, l'UICN offre déjà une palette de travaux de conservation partout dans le monde. Dans mon rôle de Directeur général, j'ai pour ambition de soutenir l'Union en renforçant son engagement auprès de la CDB et au-delà.

C'est avec confiance que le Secrétariat s'apprête à exécuter le Programme Nature 2030 de l'UICN et poursuit ses efforts en vue d'améliorer la volonté politique, de conclure des partenariats engagés et innovants et d'assumer son leadership à tous les niveaux pour adopter et aider à mettre en œuvre les changements nécessaires dans l'économie et la société pour protéger le monde naturel et ses contributions aux êtres humains et aux moyens d'existence. L'Union est bien armée pour aider les décideurs à faire face à ces enjeux. Une action globale et collective, à tous les niveaux de la société, est requise et c'est l'Union la clé du changement ! Le temps est venu d'un mouvement dynamique et inclusif en faveur de la conservation et je suis convaincu que nous sommes cette Union qui conduira le monde dans la lutte contre la crise planétaire.